

Arrivé le 16 OCT. 2014

Enregistré le 23 OCT. 2014

N° CE Au -3160 - Si - 2582

environnement



LE NICKEL-SLN
GROUPE ERAMET



BILAN SEMESTRIEL

1^{er} semestre 2014

Conformément à l'article 9.2 du dernier arrêté d'autorisation d'exploiter de l'usine de Doniambo datant du 12 novembre 2009, ce bilan semestriel présente les résultats de l'ensemble des mesures de surveillance prévus à l'article 9.1 pour la période de Janvier à Juin 2014

1	Surveillance de l'exploitation	5
1.1	AUDIT SECURITE-ENVIRONNEMENT (ART.9.3.1)	5
1.2	BILAN MATIERE (ART.9.3.2)	5
1.2.1	SOUFRE	5
1.3	Bilan « Légionelle » (Art.9.3.3 - Art.12.14.2.7).....	6
1.4	Contrôle de la stabilité du site de stockage des scories à long terme – Suivi géotechnique de la verre à scories (Art.9.3.5)	8
2	Surveillance des émissions	9
2.1	Surveillance des rejets liquides (Art.3.4.5 – Art.9.4.1 – Annexe I).....	9
2.1.1	Rejets Liquides (Annexes I.1 à I.8)	9
2.1.1.1	Caractéristiques des points de rejets.....	9
2.1.1.2	Suivi des dépassements sur les rejets aqueux	11
2.1.1.2.1	Rejets conformes à la réglementation	13
2.1.1.2.2	Rejets non conformes à la réglementation	14
2.1.2	Rejets aqueux de la station de traitement des huiles usagées SLN	31
2.1.3	Rejet des bassins de contrôle des eaux susceptibles d'être polluées	31
2.2	Surveillance de la qualité des émissions dans l'air (art.4.4.5 – art.9.4.2 – annexe III)	32
2.2.1	Récapitulatif des dépassements.....	32
2.2.2	COMMENTAIRES DETAILLÉS DES DÉPASSEMENTS PAR INSTALLATION	35
2.2.2.1	PRE-SECHAGE.....	35
2.2.2.2	CALCINATION	36
2.2.2.2.1	FOURS ROTATIFS	36
2.2.2.2.2	ATELIER CHARBON.....	39
2.2.2.3	FUSION.....	40
2.2.2.3.1	FOURS DEMAG	40
2.2.2.3.2	CHAUDIERE	41
2.2.2.3.3	CHEMINEE DE REGULATION DU CIRCUIT DE RECUPERATION DES FUMEES – DIT EXUTOIRE ..	42
2.2.2.4	AFFINAGE	43
2.2.2.4.1	ATELIERS DE PREAF 1 / PREAF 3	43
2.2.2.4.2	ATELIER DE DESULFURATION- DIT SHAKING	45
2.2.2.4.3	GRENAILLAGE	46
2.2.2.4.4	BESSEMER.....	47
2.2.2.5	ENERCAL	48

2.2.2.6	TONNAGE DES POUSSIERES CANALISEES REJETEES ET RATIOS ASSOCIES	50
2.3	Déchets (art.5 – art.9.4.3)	51
2.3.1	Déclaration semestrielle de production de déchets industriels	51
3	Surveillance des milieux récepteurs	51
3.1	Surveillance de la qualité de l'air (art.9.5.1)	51
3.1.1	Résultats / Graphiques	51
3.2	Surveillance des eaux (Art.9.5.2)	53
3.2.1	Sortie du canal Est, Anse Uaré, Anse Undu et Grande Rade (Art.9.5.2.1 – Annexe VII)	53
3.2.1.1	Surveillance du milieu marin	53
3.2.1.2	Courantologie & Bathymétrie	53
3.2.2	Surveillance de la qualité du milieu autour du stockage des scories - Verse à Scorie (Art.9.5.2.2)	54
3.2.2.1	Surveillance des eaux autour de l'ancienne décharge interne de déchets industriels	54
3.2.2.2	Surveillance des eaux autour du stock historique confiné de scories de désulfuration	54
3.2.2.3	Surveillance des eaux autour du stockage d'hydrocarbures (bacs TO3, TO4, R1 à R4)	54
3.2.2.4	Surveillance des eaux autour du stockage sous alvéoles des scories de désulfuration	54
3.3	Surveillance de la qualité des eaux des pluies	55
3.3.1	Cadre réglementaire (Art .9.5.3)	55
3.3.2	Suivi de la qualité des eaux de pluie	55
3.3.2.1	Paramètres de suivi	55
3.3.2.2	Résultats	56
3.4	Émissions sonores (Art.9.5.4)	56
4	Consommation et économie d'eau (Art.3.2)	57
4.1	Eau Potable	57
4.2	Eau Brute	58
4.3	Eau recyclée	59
5	Incidents environnement (Art.9.1)	59
5.1	Récapitulatif des incidents catégorie 2	59
6	Bilans annuels	60
6.1	Campagnes annuelles de surveillance de la qualité des émissions réalisées par des organismes externes (Art.9.2)	60
6.1.1	Campagne 2014 – Rejets liquides	60
6.2	Mesures de substances dangereuses dans les eaux (Art.3.5.6)	60

6.3	Déclaration annuelle des émissions polluantes, évaluation des rejets diffus et protocole de Montréal (Art.10.1)	60
6.4	Suivi des retombées de poussières et rejets diffus (Art.10.2)	61
6.4.1.1	Rejets diffus	61
7	Plan de végétalisation (ART 12.10.8.2).....	63
8	Plan de maîtrise et de suivi de l'introduction d'espèces exogènes (Art.2.1)	63
9	Actions diverses.....	63
10	Annexes	64
10.1	Audit Verse à Scorie.....	64
10.2	Détail des résultats d'analyses réglementaires sur les sept points de rejets aqueux, rejets de a station des huiles usagées et eaux de pluie	65
10.2.1	Détails des analyses des eaux : laboratoires et méthodes de référence	65
10.2.2	Point de rejets E1	67
10.2.3	Point de rejets E3A.....	74
10.2.4	Point de rejets E3B	75
10.2.5	Point de rejets E4	76
10.2.6	Point de rejets E5	82
10.2.7	Point de rejets E6	85
10.2.8	Point de rejets E8	86
10.2.9	Contrôle de la qualité des eaux de pluie	87
10.3	Quantification de rejets en SO2 de la Centrale Electrique	88
10.4	Inventaire des appareils PCB en service et sources radioactives	89
10.5	Declaration d'incidents	90
10.6	qualité de l'air - Rapports d'analyse SUITE A DEPASSEMENT	91
10.7	Déclaration semestrielle de production de déchets industriels	92

1 SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION

1.1 AUDIT SECURITE-ENVIRONNEMENT (ART.9.3.1)

En décembre 2013, le système de management de l'environnement (SME) de l'usine de Doniambo a fait l'objet d'un audit de certification par le Bureau Veritas Certification (BVC) selon la norme ISO 14001. Suite à cet audit, le site a été proposé à la certification sous-réserve de la levée de 4 non-conformités identifiées. Suite à la communication des éléments de réponse dans les 3 mois suivant l'audit, le SME a été certifié ISO 14001 le 11 avril 2014.

1.2 BILAN MATERIE (ART.9.3.2)

1.2.1 SOUFRE

Conformément aux articles 3.2 et 3.3 de l'arrêté n°2366-2013/ARR/DIMENC du 20/09/2013, une quantification des rejets en SO2 de la centrale B est désormais réalisée à partir des consommations journalières de fuel de la centrale et des caractéristiques des différentes cargaisons. Cette quantification est rapportée pour chaque jour au cours du 1^{er} semestre 2014 en annexe.

Période	Fuel HTS (m3)	Fuel BTS (m3)	Fuel TBTS (m3)	SO2 HTS (t)	SO2 BTS (t)	SO2 TBTS (t)	Cumul SO2 (t)	Variation annuelle
2010	185 335	66 144	62 231	9 824	2 460	1 169	13 576	-
2011	158 229	66 772	83 526	8 582	2 572	1 523	12 800	-5,7%
2012	173 133	35 908	96 824	8 664	1 398	1 757	11 957	-6,6%
2013	104 433	68 566	104 043	5 656	2 522	1 876	10 055	-15,9%
S1 2013	90 306	5 373	40 989	4 792	199	724	5 715	-
S2 2013	14 127	63 193	63 054	864	2 323	1 152	4 340	-24,1%
S1 2014	0	87 212	55 568	0	3 237	1 073	4 275	-1,5%

Evolutions annuelles de la teneur en soufre des fuels consommés et du SO2 émis par la Centrale B

Commentaires :

Le tableau ci-dessus rapporte les émissions annuelles depuis 2010 et les émissions semestrielles depuis 2013.

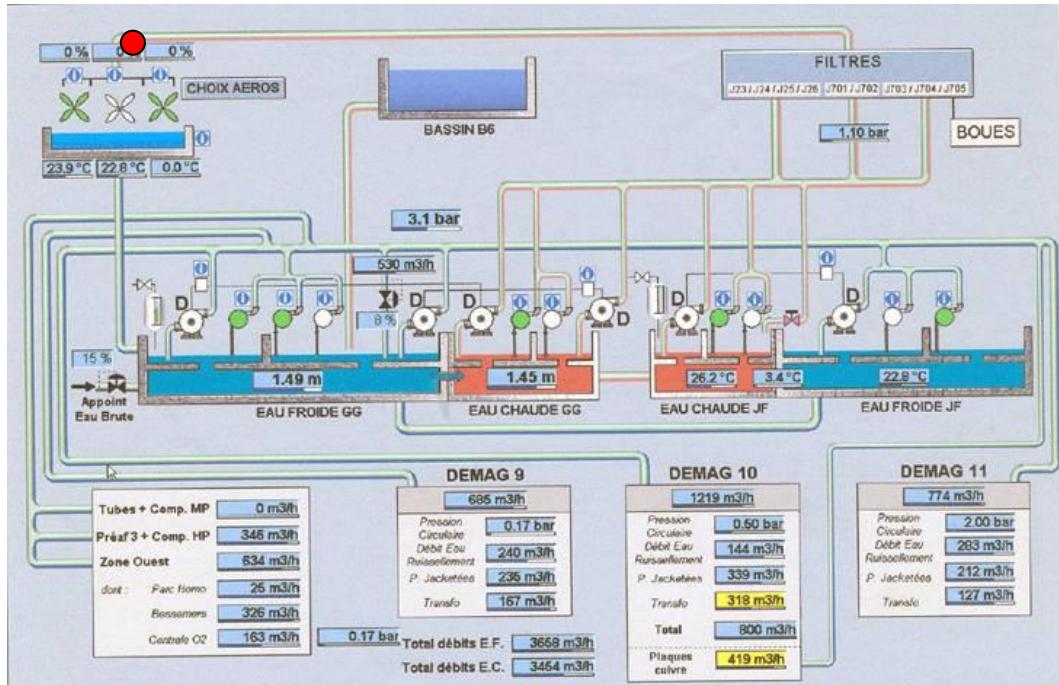
Les émissions du 1^{er} semestre 2014 ont diminué de 24,1% par rapport au 1^{er} semestre 2013 et de 1,5% par rapport au 2nd semestre 2013. La suppression du fuel HTS à partir du mois de novembre 2013 en est la raison principale.

1.3 BILAN « LÉGIONELLE » (ART.9.3.3 - ART.12.14.2.7)

Rappel. La fréquence des prélèvements et analyses des *Legionella specie* selon la norme NF T90-431 ou équivalente est au minimum mensuelle pendant la période de fonctionnement de l'installation

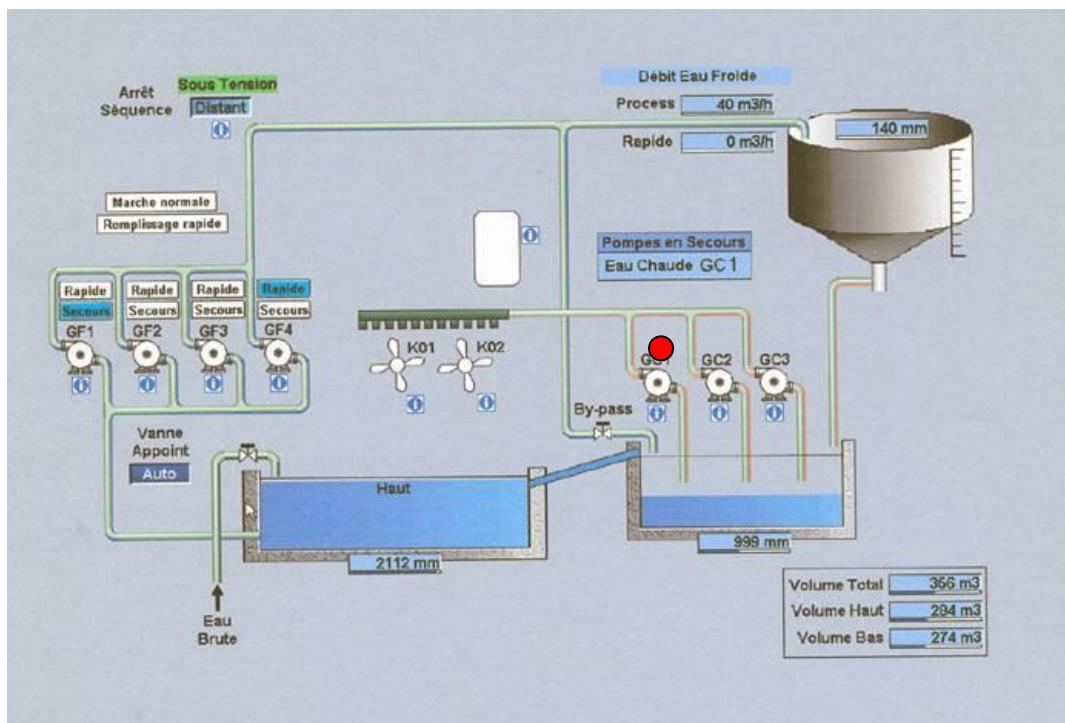
Dans le cadre du plan de surveillance établi, deux points de contrôles sont suivis.

EAU TAR – Traitement des eaux



● Point de prélèvement – modifié depuis la venue de l'APAVE (AMDRL)

EAU TAR – Grenaillage



● Point de prélèvement – modifié depuis la venue de l'APAVE (AMDRL)

Les résultats des analyses de la concentration en légionnelles sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau 1. *Suivi de la concentration en légionnelles au niveau de l'unité de traitement des eaux (eau recyclée pour le refroidissement des fours DEMAG)*

EAU TAR TRAITEMENT DES EAUX		< 1 000 (UFC/L)	COMPRIS EN TRE 1 000 ET 100 000 (UFC/L)	> 100 00 0 (UFC/L)	ACTIONS CORRECTIVES AMELIORATIONS
JANVIER 2014	10/01/14	< 500			Procédure verte
FEVRIER 2014	12/02/14	< 500			Procédure verte
MARS 2014	12/03/14		1 700		Procédure orange
	27/03/14	< 500			Procédure verte
AVRIL 2014	16/04/14	500			Procédure verte
MAI 2014	22/05/14	600			Procédure orange
JUIN 2014	18/06/14	< 500			Procédure verte

Suite aux résultats enregistrés successivement en Avril et Mai (500 et 600 UFC/l), il a été décidé de déclencher à titre préventif la procédure orange en Mai.

Tableau 2. *Suivi de la concentration en légionnelles au niveau du bassin de grenailage (eau pour fabrication des grenailles)*

EAU TAR GRENAILLAGE		< 1 000 (UFC/L)	COMPRIS EN TRE 1 000 ET 100 000 (UFC/L)	> 100 00 0 (UFC/L)	ACTIONS CORRECTIVES AMELIORATIONS
JANVIER 2014	10/01/14	800			Procédure verte
FEVRIER 2014	12/02/14	< 500			Procédure verte
MARS 2014	12/03/14		2 000		Procédure orange
	27/03/14	700			Procédure verte
AVRIL 2014	16/04/14	< 500			Procédure verte
MAI 2014	22/05/14		1 400		Procédure orange
JUIN 2014	18/06/14	< 500			Procédure verte

1.4 CONTROLE DE LA STABILITE DU SITE DE STOCKAGE DES SCORIES A LONG TERME – SUIVI GEOTECHNIQUE DE LA VERSE A SCORIES (ART.9.3.5)

Synthèse annuelle de la Verse à Scorie :

Le rapport d'audit de l'année 2013 est fourni en annexe du présent bilan.

Suite aux visites mensuelles de suivi réalisés durant l'année 2013 et au cours du 1^{er} semestre 2014, le bureau d'études Mecater estime que les travaux de construction de la verse à scorie se déroulent de façon conforme au projet.

L'auscultation géotechnique se poursuit à une fréquence satisfaisante et ne montre aucune anomalie de comportement de la verse et de l'assise. La cadence de rehausse globale est lente et les déplacements dans l'assise sont faibles.

Suite à cette synthèse, Mecater rappelle dans ce qui suit les recommandations générales suivantes :

Recommandations	Plan d'actions associé
Remplacer l'inclinomètre INC11 et les CPI défectueuses	<ul style="list-style-type: none">- Remplacement de l'inclinomètre INC 11 : T4 2014- Intervention sur CPI 1 et CPI2 prévue : T4 2014
Anticiper la construction des descentes d'eau n°1, 2 et 4	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du plan d'exécution : S2 2014
Poursuivre les efforts en matière de végétalisation des talus de la verse	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du pralinage de terre végétale et mise en œuvre de semis hydraulique sur une surface d'environ 6200 m² sur le talus Nord (<i>fait en avril 2014 – cf. figure 1</i>)
Poursuivre le stockage des scories dans la zone d'endigage maritime	<ul style="list-style-type: none">- Stockage des scories en cours dans le respect des dispositions constructives du bureau d'études MECATER.



Figure 1: Vue du talus Nord de la verse à scories de Doniambo

2 SURVEILLANCE DES EMISSIONS

2.1 SURVEILLANCE DES REJETS LIQUIDES (ART.3.4.5 – ART.9.4.1 – ANNEXE I)

Rappel. Les effluents rejetés dans le milieu naturel doivent respecter les valeurs limites définies en annexe I des prescriptions techniques.

Dans le cas d'une autosurveillance permanente (au moins une mesure représentative par jour), sauf disposition contraire, 10 % de la série des résultats des mesures peuvent dépasser les valeurs limites prescrites, sans toutefois dépasser le double de ces valeurs. Ces 10 % sont comptés sur une base mensuelle pour les effluents aqueux.

Lorsque l'autosurveillance n'est pas réalisée en permanence, les 10 % de dépassement s'appliquent à une série significative de mesures.

En résumé

La comptabilisation des rejets hors norme se feront :

- Sur une série d'un mois pour des analyses **journalières** (3 analyses au-dessus du seuil autorisé).
- Sur une série de trois mois pour des analyses **hebdomadaires** (1 analyse au-dessus du seuil autorisé).
- Sur une série de douze mois pour des analyses **mensuelles** (1 analyse au-dessus du seuil autorisé)

Dans le cas de prélèvements instantanés, aucune valeur ne doit dépasser le double de la valeur limite prescrite.

2.1.1 REJETS LIQUIDES (ANNEXES I.1 A I.8)

2.1.1.1 CARACTÉRISTIQUES DES POINTS DE REJETS

Réglementairement, 8 points de rejets aqueux dans l'environnement doivent être contrôlés. Le 0 est un récapitulatif des caractéristiques de la provenance de ces rejets. Certaines informations ont été mises à jour et ne correspondent pas en intégralité à celles contenues dans l'AAE.

Tableau 3. Caractéristiques de la provenance des eaux au niveau des points de rejets réglementaires à Doniambo

DESCRIPTION DES POINTS DE REJETS	EAUX PLUVIALES	EAUX VANNES	EAUX DE REFROIDISSEMENT	EAUX INDUSTRIELLES
E1	Secteur Nord Secteur centre Centrale Électrique <i>Ateliers municipaux</i> <i>Nouveaux ateliers (nouvelle ZI)</i>	Secteur Nord Secteur centre Centrale Électrique Ateliers municipaux	Chaudière Centrale Granulation scorie	Lingotière Affinage Ferro Lavage centrale Ateliers Municipaux
E3A	Aire de lavage Engins (AEM)	Néant	Néant	Eaux de lavage Engins (AEM)
E3B	Néant	Zone AEM (Vestiaires)	Néant	Eaux de lavage Pièces (AEM)
E4	Zones FG Zones Affinage	Zones FG Zones Affinage	Néant	Lingotière Bessemer Atelier Affinage Ferro
E5	Zones Bessemer Zones quais Voierie quais Bâtiments divers	Zones Affinage Bessemer Zones IEU Bâtiment laboratoire / bureaux Zones Quai Sud Bâtiment Formation	Néant	Atelier STE-3I
E6	Zone Nord/Ouest	Zone Ateliers Généraux Zones DIME Zones DAN Bâtiment restaurant entreprise Bâtiment vestiaires	Néant	Néant
E7 (PAS EN PLACE)				Traitemen des effluents THF et pilote TBI
E8	Atelier EMU Station carburant	Atelier Bouyé Atelier entreprises extérieures	Néant	Lavage pièces mécaniques et/ou véhicules

Remarque 1. Le point E1 est soumis aux rejets de la nouvelle zone industrielle de Doniambo et des ateliers municipaux de la ville de Nouméa.

Remarque 2. Le point E7 correspond à l'exutoire de l'unité de traitement des eaux du THF et du pilote Tiébaghi, ce dernier n'étant plus en service.

2.1.1.2 SUIVI DES DEPASSEMENTS SUR LES REJETS AQUEUX

Le détail de tous les résultats d'analyses réglementaires sur les sept points de rejets aqueux contrôlés sur Doniambo est présenté ci-dessous.

Pour rappel :

Tous les échantillons sont prélevés sur 24h (prélèvement automatique), en conséquence, afin de respecter les prescriptions de l'article 3.4.5 de notre AAE :

- Pour les analyses **journalières** (MEST, pH, température et débit), l'évaluation de la conformité est basée sur une série de résultats mensuelle. Ainsi les rejets seront hors normes dès que plus de **3 analyses sur la trentaine** réalisée est au-dessus du seuil autorisé.
- Pour les analyses **hebdomadaires** (COT pour E1, DCO pour E4, etc.), l'évaluation de la conformité est basée sur une série de résultats trimestrielle. Ainsi les rejets seront hors normes dès que plus de **1 analyse sur la douzaine** réalisée est au-dessus du seuil autorisé.
- Pour les analyses **mensuelles** (fluor, hydrocarbures, Cyanure, etc.), l'évaluation de la conformité est basée sur une série de résultats trimestrielle. Ainsi les rejets seront hors normes dès que plus de **1 analyse sur la douzaine** de réalisée est au-dessus du seuil autorisé.

Le calcul des flux est réalisé de la façon suivante :

- le flux est issu du produit de la concentration journalière considérée (à fréquence exigée) **par le débit journalier associé strictement**. Le flux moyen (sur la période considérée) est calculé en fonction de ces produits.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des rejets hors normes pour le premier semestre 2013 :

Récapitulatif du nombre de dépassements en Concentration & flux

Période Janvier - Juin 2014 (semestre I - 2014)

Paramètres	Station E1		Station E3A		Station E3B		Station E4		Station E5		Station E6		Station E8	
	C*	F**	C*	F**	C*	F**	C*	F**	C*	F**	C*	F**	C*	F**
Débit journalier	/		/		/		62 (VL) 39 (2VL)		6 (VL) 3 (2VL)		/		/	
Température	7 (VL)		/		/		12 (VL)		/		/		/	
pH	/		/		2 (VL)		77 (VL)		/		/		/	
MEST	6 (VL) 1 (2VL)	4 (VL) 1 (2VL)	2 (VL)	/	/	/	45 (VL) 4 (2VL)	45 (VL) 30 (2VL)	3 (VL) 2 (2VL)	3 (VL) 3 (2VL)	/	/	1 (VL)	/
DBO5							7 (VL) 2 (2VL)	6 (VL) 5 (2VL)	/	/				
DCO							10 (VL) 1 (2VL)	6 (VL) 5 (2VL)	/	/				
Azote Global	/	/					/	/	/	/				
Phosphore total	/	/					/	/	/	/				
Crome VI	/	/					1 (VL)	3 (VL) 1 (2VL)	/	/				
Fluor	/	2 (VL)					/	/	/	/				
Chrome	/	/					1 (VL) 1 (2VL)	3 (VL) 1 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)				
Nickel	/	1 (VL)					1 (VL) 1 (2VL)	4 (VL) 4 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)				
Manganèse	/	/					4 (VL) 1 (2VL)	4 (VL) 4 (2VL)	1 (VL)	1 (VL) 1 (2VL)				
Fer + Alu	/	5 (VL)					2 (VL) 1 (2VL)	4 (VL) 4 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)				
Zinc	/	/					/	1 (VL) 1 (2VL)	/	1 (VL)				
Etain	/	/					/	2 (VL) 1 (2VL)	/	/				
Cuivre	/	/					/	1 (VL)	/	/				
Plomb	/	/					/	1 (VL) 1 (2VL)	/	/				
COT	/	26 (VL) 10 (2VL)												
Cyanure	/	/					/	1 (VL)	/	/				
Indice Phénol	/	/					1 (VL) 1 (2VL)	1 (VL) 1 (2VL)	/	/				
AOX	1 (VL)	/	/	/	/	/	/	1 (VL) 1 (2VL)	/	/	/	/	/	/
Hydrocarbures	/	/	/	/	/	/	/	1 (VL) 1 (2VL)	/	/	/	/	/	/

41 (VL)
14 (2VL) 41 analyses supérieures la valeur limite réglementaire dont 14 supérieures à deux fois la limite réglementaire

C* Concentration

F** Flux

2.1.1.2.1 REJETS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION

Pour chaque station, les valeurs mesurées pour les paramètres suivants sont conformes © à la réglementation :

Paramètres	STATIONS						
	E1	E3A	E3B	E4	E5	E6	E8
Débit	©	©	©			©	©
Température		©	©		©	©	©
pH	©	©			©	©	©
MEST			©			©	©
DBO5					©		
DCO					©		
Azote	©			©	©		
Phosphore	©			©	©		
Chrome VI	©				©		
Fluor				©	©		
Chrome	©						
Nickel	©						
Manganèse	©						
Fer + Alu							
Zinc	©				©		
Etain	©				©		
Cuivre	©			©	©		
Plomb	©				©		
COT							
Cyanure	©			©	©		
Indice Phénol	©				©		
AOX	©	©	©		©	©	©
Hydrocarbures	©	©	©		©	©	©

2.1.1.2.2 REJETS NON CONFORMES A LA REGLEMENTATION

2.1.1.2.2.1 PARAMÈTRE SUIVI: DEBIT

↳ E4 - Débits

Mois	Date	Débit	Pluvio E5
		m3/j	mm
Valeurs limites		630	
JANVIER	01/01/2014	3 220,4	0,4
	02/01/2014	4 543,1	2,2
	03/01/2014	2 424,3	
	04/01/2014	656,6	
	18/01/2014	5 844,3	54,4
	19/01/2014	787,6	
	24/01/2014	820,6	0,6
	27/01/2014	743,8	13,8
	31/01/2014	780,1	
	02/02/2014	765,8	
FEVRIER	03/02/2014	683,2	2,4
	04/02/2014	14 678,4	86,2
	05/02/2014	1 228,5	5,2
	14/02/2014	673,8	
	15/02/2014	2 100,9	0,2
	16/02/2014	1 378,4	
	17/02/2014	861,2	1,4
	18/02/2014	754,1	2,2
	19/02/2014	811,6	0,8
	20/02/2014	930,7	
	21/02/2014	719,0	
	24/02/2014	953,9	5,8
	25/02/2014	3 687,3	10,8
	26/02/2014	5 646,1	1,2
	27/02/2014	4 699,9	0,4
	28/02/2014	4 559,7	
MARS	01/03/2014	6 910,5	5
	02/03/2014	5 691,6	
	03/03/2014	4 471,2	0,0
	04/03/2014	3 638,8	1,4
	05/03/2014	5 626,4	4,2
	06/03/2014	6 190,7	2,8
	07/03/2014	9 541,2	7,2
	08/03/2014	7 642,3	
	09/03/2014	11 327,7	2,6
	10/03/2014	9 964,8	4,2
	11/03/2014	10 535,7	5,4
	12/03/2014	11 249,3	2,4
	13/03/2014	4 850,4	1,6

Conformité	Non Conforme

Mois	Date	Débit	Pluvio E5
		m3/j	mm
Valeurs limites		630	
AVRIL	09/04/2014	2 168,0	
	10/04/2014	2 170,0	
	13/04/2014	671,1	
	14/04/2014	931,5	
	15/04/2014	1 164,0	
	16/04/2014	1 726,6	
	17/04/2014	2 698,1	4,2
	18/04/2014	2 619,4	
	19/04/2014	1 953,8	
	20/04/2014	1 437,6	1,4
MAI	21/04/2014	1 212,6	
	22/04/2014	808,0	
	08/05/2014	1 115,1	3,2
	09/05/2014	1 115,1	36,0
	10/05/2014	16 290,4	4,8
	11/05/2014	8 675,1	0,2
	12/05/2014	4 071,3	
	13/05/2014	957,6	1,6
	15/05/2014	2 412,1	9,8
	16/05/2014	2 881,7	1,2
JUIN	17/05/2014	6 466,6	10,0
	18/05/2014	7 311,2	8,2
Valeurs limites		2 222,5	

Conformité	Non Conforme
	2 mois/3

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite

Conformité :

Analyse journalière --> 3 dépassements autorisé

Si le résultats d'analyse est le double de la

Arrêt des Bessemers

↳ **E5 – Débits**

Mois	Date de prélèvement	Débit Ponctuel	Débit moyen mensuel	Débit moyen hors journée d'intempérie
		m3/j	m3/j	m3/j
	Valeurs limites	40	40	40
JANVIER	07/01/2014	39,576	61,69	35,47
	09/01/2014	54,672		
FEVRIER	04/02/2014	202,080	58,49	29,23
	06/02/2014	32,376		
MARS	04/03/2014	45,336	51,94	33,22
	06/03/2014	70,248		
AVRIL	08/04/2014	25,632	29,60	25,40
	10/04/2014	23,280		
MAI	14/05/2014	85,104	49,32	20,21
	15/05/2014	129,576		
JUIN	03/06/2014	20,424	38,70	30,54
	05/06/2014	24,696		
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Conforme

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Commentaires sur les dépassements & Plan d'action:

En période de beau temps, le débit au canal E4 dépend principalement du fonctionnement ou non de l'atelier Bessemer. Pour la station E5, le débit dépend de l'activité des ateliers situés en amont.

Par contre, en période d'intempérie, les débits peuvent augmenter considérablement. Les stations réceptionnent une grande partie des eaux de ruissellement des plates-formes, des voiries et toitures. Malgré la fin des pluies, le débit au canal E4 peut être encore élevé suite aux vidanges des rétentions d'eau ou au maintien fermé de la vanne en sortie du canal le temps que la qualité des eaux s'améliore (décantation des fines).

Pour la station de mesure E5, cette variation de débit est visible lorsqu'on compare 2 moyennes (cf. tableau ci-dessus – rejet E5) : une moyenne en prenant tous les débits du mois (jours ensoleillés et pluvieux) et l'autre en ne prenant que les débits de journées ensoleillées.

2.1.1.2.2.2 PARAMETRES SUIVIS: TEMPERATURE ET PH

↳ E1 – Température

Mois	Date	Température	pH
		°C	
	Valeurs limites	38	entre 5,5 & 8,5
JANVIER	12/01/2014	38,1	8,0
	13/04/2014	38,1	7,8
	14/04/2014	38,3	7,8
	15/04/2014	39,1	7,7
	16/04/2014	39,0	7,8
	19/04/2014	38,6	7,7
	28/04/2014	38,4	7,8

Conformité	Conforme 5 mois / 6	Conforme
-------------------	--------------------------------	-----------------

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse journalière --> 3 dépassements autorisé pour le mois

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E3_B - pH

Mois	Date de prélèvement	Température	pH
		°C	
	Valeurs limites	30	entre 5,5 & 8,5
JANVIER	Moyenne mensuelle (hors intempérie)	25,2	8,9
FEVRIER		24,2	9,1
MARS		23,7	8,4
AVRIL		23,6	8,0
MAI		21,1	8,4
JUIN		20,3	7,9
	Conformité	Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

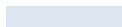
E4 - Température et pH

Mois	Date	Température		pH
		°C		
Valeurs limites		30	entre 5,5 & 8,5	
JANVIER	03/01/2014	30,2	7,0	
	04/01/2014	31,6	6,8	
	05/01/2014	31,0	6,9	
	06/01/2014	30,2	7,3	
	14/01/2014	28,9	8,7	
	15/01/2014	28,1	8,8	
	17/01/2014	25,4	8,7	
	20/01/2014	30,7	8,6	
	21/01/2014	30,4	8,7	
	22/01/2014	30,5	8,7	
	23/01/2014	29,4	8,9	
	24/01/2014	28,7	8,8	
	26/01/2014	31,2	8,0	
	06/02/2014	28,7	8,7	
FEVRIER	07/02/2014	29,4	8,6	
	20/02/2014	30,7	7,4	
	21/02/2014	31,2	7,8	
	22/02/2014	30,3	7,9	
	23/02/2014	30,2	8,1	
MARS	16/03/2014	26,6	5,4	
	18/03/2014	28,3	5,3	
AVRIL	08/04/2014	26,3	9,2	
	09/04/2014	26,8	10,6	
	10/04/2014	26,8	9,5	
	11/04/2014	27,1	9,4	
	12/04/2014	26,1	9,4	
	13/04/2014	26,4	9,4	
	14/04/2014	27,8	9,3	
	15/04/2014	28,4	9,2	
	16/04/2014	27,6	9,3	
	17/04/2014	26,5	9,4	
	18/04/2014	26,9	8,8	
	19/04/2014	26,4	9,2	
	20/04/2014	25,8	9,2	
	21/04/2014	26,0	9,3	
	22/04/2014	25,2	9,1	
	23/04/2014	24,5	8,8	
	24/04/2014	24,8	8,8	
	25/04/2014	24,7	8,7	
	26/04/2014	25,6	8,8	
	27/04/2014	27,0	8,9	
	28/04/2014	27,4	9,0	
	29/04/2014	27,6	9,0	
	30/04/2014	26,6	9,0	

Conformité	Conforme 1 mois / 4	Conforme 2 mois / 4
------------	------------------------	------------------------

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire



Arrêt des Bessermers

Mois	Date	Température		pH
		°C		
Valeurs limites		30	entre 5,5 & 8,5	
MAI	01/05/2014	25,9	9,1	
	02/05/2014	26,1	8,6	
	03/05/2014	27,0	9,0	
	04/05/2014	27,8	9,0	
	05/05/2014	27,4	8,9	
	06/05/2014	27,2	8,8	
	07/05/2014	27,5	8,6	
	11/05/2014	23,0	8,7	
	12/05/2014	23,5	8,6	
	20/05/2014	22,2	8,6	
	21/05/2014	22,4	8,6	
	22/05/2014	22,4	8,6	
	25/05/2014	24,4	8,6	
	26/05/2014	24,9	8,6	
JUIN	27/05/2014	23,8	8,7	
	28/05/2014	22,9	8,8	
	29/05/2014	21,7	8,8	
	30/05/2014	22,5	8,7	
	31/05/2014	22,6	8,6	
	01/06/2014	22,6	8,7	
	02/06/2014	22,4	8,7	
	03/06/2014	22,7	8,7	
	04/06/2014	22,8	8,7	
	05/06/2014	22,3	8,7	
	06/06/2014	23,2	8,6	
	07/06/2014	23,8	8,6	
	08/06/2014	23,4	8,6	
	09/06/2014	24,2	8,6	
JUILLET	10/06/2014	22,8	8,7	
	16/06/2014	24,2	8,6	
	17/06/2014	24,6	8,6	
	18/06/2014	22,6	8,6	
	20/06/2014	21,7	8,6	
	21/06/2014	22,3	8,6	
	22/06/2014	23,0	8,6	
	23/06/2014	23,4	8,6	
	24/06/2014	23,6	8,7	
	25/06/2014	23,9	8,6	
	27/06/2014	22,6	8,6	
	28/06/2014	21,8	8,6	
	29/06/2014	22,9	8,7	
	30/06/2014	24,0	8,6	

Conformité	Conforme	Non Conforme
------------	----------	--------------

Conformité :

Analyse journalière --> 3 dépassements autorisé pour le mois

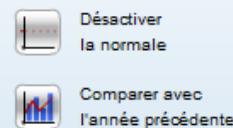
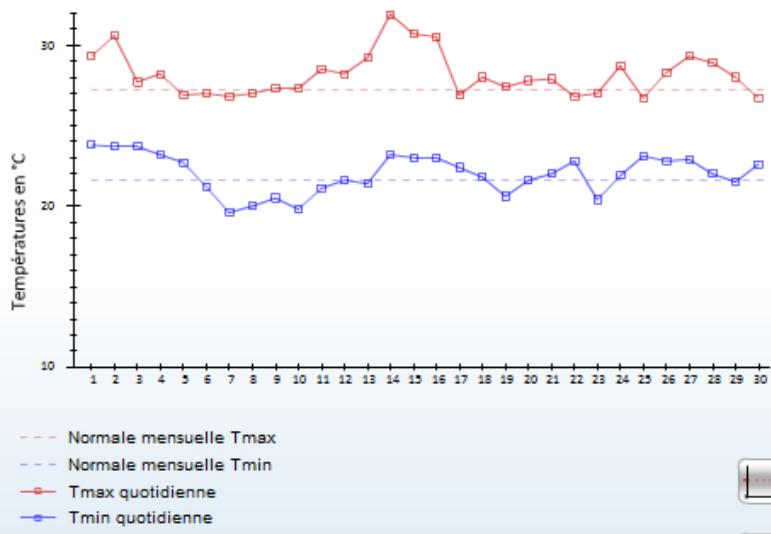
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

E1

Les non-conformités sur le paramètre température observées en avril correspondent à une période au cours de laquelle les températures atmosphériques étaient élevées (données Météo France).

Août 2014
Juillet 2014
Juin 2014
Mai 2014
Avril 2014
Mars 2014
Février 2014
Janvier 2014
Décembre 2013
Novembre 2013
Octobre 2013
Septembre 2013



E3_B

Du fait du faible débit à cette station (dalle de lavage utilisée très ponctuellement pour le lavage de pneumatiques), l'eau a tendance à stagner dans le débourbeur/séparateur d'hydrocarbure ainsi que dans la fosse de prélèvement, faisant évoluer le pH. On remarque que le pH de l'eau revient vers 7-8 à la suite d'un lavage ou lors d'intempérie (recirculation de l'eau).

De façon à renouveler l'eau des stations, et vidanger les boues qui s'accumule dans les fosses, les fosses de prélèvement sont vidangées/curées en totalité et remises en eau chaque fin de mois, après les prises d'échantillons.

E4

Quelques dépassements en température sont notés au mois de janvier et février, correspondant à la période estivale : rayonnement important et température atmosphérique élevée.

Les mois de Janvier, Avril, Mai et Juin ont plusieurs valeurs de pH supérieures à la limite réglementaire. Ces dépassements sont concentrés sur la période d'arrêt des Bessemers, avec un débit très faible, voire nul par moment. L'augmentation du pH pourrait être lié à la stagnation de l'eau (macération), amplifié par le rayonnement du soleil.

2.1.1.2.2.3 PARAMÈTRE SUIVI: MEST

↳ E1 - Matières En Suspension (MEST)

Mois	Date	Concentration	Débit	Flux journalier
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		35	768 000	25 000
FEVRIER	24/02/2014	90	677 448	60 970
	02/06/2014	42	576 000	24 192
	22/06/2014	40	576 000	23 040
	26/06/2014	65	768 000	49 920
	27/06/2014	48	644 568	30 939
	30/06/2014	60	576 000	34 560

Conformité	Conforme 4 mois / 6	Conforme	Conforme 4 mois / 6
-------------------	--------------------------------	-----------------	--------------------------------

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse journalière --> 3 dépassements autorisé pour le mois

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

 Curage du canal

↳ E3A - Matière En Suspension Total (MEST)

Mois	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		100	40	4
JANVIER	07/01/2014	3	1,15	0,003
FEVRIER	04/02/2014	56	20,42	1,144
MARS	04/03/2014	184	4,44	0,817
AVRIL	08/04/2014	12	0,05	0,001
MAI	15/05/2014	154	9,29	1,430
JUIN	03/06/2014	59	3,05	0,180
Conformité		Non Conforme	Conforme	Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↙ E4 - Matières En Suspension (MEST)

Mois	Date	Concentration	Débit	Flux journalier		Pluvio E5
				mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites						
JANVIER	01/01/2014	35	630	22		
	02/01/2014	31	3 220,4	99,83	0,4	
	03/01/2014	26	4 543,1	118,12	2,2	
	17/01/2014	18	2 424,3	43,64		
	18/01/2014	63	564,2	35,55	15,2	
	19/01/2014	277	5 844,3	1 618,87	54,4	
FEVRIER	02/02/2014	36	787,6	28,35		
	03/02/2014	39	765,8	29,87		
	04/02/2014	47	683,2	32,11	2,4	
	05/02/2014	1250	14 678,4	18 348,06	86,2	
	06/02/2014	42	1 228,5	51,60	5,2	
	13/02/2014	40	409,4	16,38	0,2	
	15/02/2014	93	244,1	22,70	1,8	
	16/02/2014	25	2 100,9	52,52	0,2	
	24/02/2014	18	1 378,4	24,81		
	25/02/2014	27	953,9	25,75	5,8	
	26/02/2014	20	3 687,3	73,75	10,8	
	27/02/2014	42	5 646,1	237,14	1,2	
MARS	28/02/2014	23	4 699,9	108,10	0,4	
	01/03/2014	56	4 559,7	255,34		
	02/03/2014	34	6 910,5	234,96	5	
	03/03/2014	28	5 691,6	159,36		
	04/03/2014	40	4 471,2	178,85	0,0	
	05/03/2014	36	3 638,8	131,00	1,4	
	06/03/2014	26	5 626,4	146,29	4,2	
	07/03/2014	20	6 190,7	123,81	2,8	
	08/03/2014	28	9 541,2	267,15	7,2	
	09/03/2014	38	7 642,3	290,41		
	10/03/2014	46	11 327,7	521,07	2,6	
	11/03/2014	30	9 964,8	298,95	4,2	
	12/03/2014	52	10 535,7	547,86	5,4	
	13/03/2014	28	11 249,3	314,98	2,4	
	14/03/2014	36	4 850,4	174,61	1,6	
	15/03/2014	38	307,8	11,69	0,8	
	16/03/2014	50	381,5	19,07		
	17/03/2014	50	336,4	16,82		
	18/03/2014	45	375,2	16,88		
	19/03/2014	55	260,3	14,31	1,8	
	20/03/2014	41	215,1	8,82		
	21/03/2014	66	251,5	16,60		
	22/03/2014	54	345,3	18,64		
	23/03/2014	42	195,6	8,22	0,2	
	24/03/2014	52	160,7	8,36		
	25/03/2014	48	182,4	8,75		
	26/03/2014	52	218,4	11,36	0,4	
	27/03/2014	40	222,5	8,90	1,2	
	28/03/2014	66	186,1	12,29	0,4	
	29/03/2014	64	292,9	18,75		
	30/03/2014	42	302,6	12,71	0,2	
	31/03/2014	46	385,2	17,72	3,8	
		44	263,2	11,58		

Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme
------------	--------------	--------------	--------------

Mois	Date	Concentration	Débit	Flux journalier		Pluvio E5
				mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites						
AVRIL	01/04/2014	35	630	22		
	03/04/2014	52	250,1	13,01		
	04/04/2014	45	292,0	13,14		
	05/04/2014	63	351,0	22,11		
	06/04/2014	45	501,0	22,55		
	08/04/2014	56	349,1	19,55		
MAI	09/04/2014	42	587,9	24,69		
	10/04/2014	43	2 168,0	93,23		
	15/04/2014	19	2 170,0	93,31		
	16/04/2014	22	1 164,0	22,12		
	17/04/2014	20	1 726,6	37,99		
	18/04/2014	13	2 698,1	53,96	4,2	
	09/05/2014	459	1 115,1	511,84	36,0	
	12/05/2014	27	4 071,3	109,93		
	15/05/2014	45	2 412,1	108,55	9,8	
	16/05/2014	35	2 881,7	100,86	1,2	
	19/05/2014	16	2 222,5	35,56		

Conformité	Conforme 1 mois / 3	Conforme 1 mois / 3	Conforme 1 mois / 3
------------	---------------------	---------------------	---------------------

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
 Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Arrêt des Bessermers

↙ E5 – Matières en Suspension (MEST)

Mois	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
				mg/l	m3/j
Valeurs limites					
JANVIER	07/01/2014	100	40	4,00	
	09/01/2014	6	39,576	0,2375	
FEVRIER	04/02/2014	697	202,080	140,8498	
	06/02/2014	32	32,376	1,0360	
MARS	04/03/2014	66	45,336	2,9922	
	06/03/2014	132	70,248	9,2727	
AVRIL	08/04/2014	16	25,632	0,4101	
	10/04/2014	14	23,280	0,3259	
MAI	14/05/2014	32	85,104	2,7233	
	15/05/2014	202	129,576	26,1744	
JUIN	03/06/2014	5	20,424	0,1021	
	05/06/2014	0	24,696	0,0000	
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.
 Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

↳ E1

Les quelques dépassements observés de MEST sont principalement dus au remaniement des fines lors du curage du canal.

Le reste des dépassements, est dû à la présence de micro-organismes (algues - mousse) ou au soutirage scorie entraînant des rejets de scorie par surverse au niveau des bassins de filtration scorie des 3 fours DEMAG.

↳ E3A

La station E3A récupère principalement les eaux de lavage de la dalle de lavage attenant à l'atelier. Initialement, cette dalle n'était utilisée que ponctuellement. Aujourd'hui, suite à une réorganisation des services, cette dalle est utilisée régulièrement pour le nettoyage des engins : camions, chargeuse, etc. Le débourbeur-séparateur d'hydrocarbure (DSH) n'est pas dimensionné pour cette fréquence de lavage et en conséquence sature rapidement entraînant les boues vers le séparateur hydrocarbure.

Des consignes de contrôle et de vidanges régulières (mensuelles) du débourbeur/séparateur d'hydrocarbure ont été mises en place.

En complément, le renforcement du système de traitement des eaux est à l'étude.

↳ E4

En dehors de la période entre mi-mars et mi-avril, les concentrations élevées ainsi que les flux journalier supérieurs à la limite réglementaire sont principalement mesurés lors des périodes d'intempéries. Les eaux de ruissellement se chargent en minerai lors du lessivage des toitures, des routes, des parkings ainsi que du stock de minerai au parc homogénéisation.

Pour la période de mi-mars à mi-avril, quelques intempéries ont eu lieu mais n'explique pas cette continuité de non-conformité. Ce qui a été observé au canal, c'est eau chargée en très fine particule et donc difficile à décanter. De plus, bien en amont de la station de mesure, un curage des fossés de l'usine était en cours.

↳ E5

Les prélèvements dont les concentrations dépassent les valeurs limites de rejets, ont été effectués en période d'intempérie :

- Le 04 février : 86,2 mm de pluie
- Le 06 mars : 1,4 mm de pluie
- Le 15 mai : 2,6 mm de pluie

Toutes ces eaux issues du lessivage des toitures, voiries et autre, se chargent en matières en suspension, d'où les résultats observés. De plus, associés à un débit élevé, les 3 flux obtenus sont nettement supérieurs à la limite réglementaire.

2.1.1.2.2.4 PARAMÈTRES SUIVIS: DB05 & DCO

E4 - Demande Biologique en Oxygène (DBO₅) / Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				mg/l m3/j kg/j
Valeurs limites				
SEM 01	02/01/2014	125	630	78,75
SEM 02	09/01/2014	190,0	4 543,1	863,19
SEM 03	16/01/2014	48,0	62,7	3,01
SEM 04	23/01/2014	33,0	25,1	0,83
SEM 05	30/01/2014	21,0	320,2	6,72
SEM 06	06/02/2014	46,0	445,0	20,47
SEM 07	13/02/2014	216,0	409,4	88,43
SEM 08	20/02/2014	133,0	244,1	32,47
SEM 09	27/02/2014	22,0	930,7	20,48
SEM 10	06/03/2014	165,0	4 699,9	775,49
SEM 11	13/03/2014	131,0	6 190,7	810,98
SEM 12	20/03/2014	150,0	4 850,4	727,55
SEM 13	27/03/2014	147,0	251,5	36,97
SEM 14	03/04/2014	223,0	186,1	41,51
		256,0	292,0	74,75
SEM 15	10/04/2014	126,0	2 170,0	273,41
SEM 16	17/04/2014	15,0	2 698,1	40,47
SEM 17	24/04/2014	19,0	203,8	3,87
SEM 18	29/04/2014	20,0	151,0	3,02
SEM 19	07/05/2014	10,0	451,6	4,52
SEM 20	15/05/2014	15,0	2 412,1	36,18
SEM 21	22/05/2014	49,0	88,3	4,33
SEM 22	27/05/2014	26,0	97,2	2,53
SEM 23				
SEM 24				
SEM 25				
Débit nul				
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				kg/j
	Valeurs limites		30	630
SEM 01	02/01/2014	85,0	4 543,1	386,17
SEM 02	09/01/2014	4,0	62,7	0,25
SEM 03	16/01/2014	8,0	25,1	0,20
SEM 04	23/01/2014	2,0	320,2	0,64
SEM 05	30/01/2014	14,0	445,0	6,23
SEM 06	06/02/2014	28,0	409,4	11,46
SEM 07	13/02/2014	22,0	244,1	5,37
SEM 08	20/02/2014	3,0	930,7	2,79
SEM 09	27/02/2014	34,0	4 699,9	159,80
SEM 10	06/03/2014	22,0	6 190,7	136,19
SEM 11	13/03/2014	61,0	4 850,4	295,87
SEM 12	20/03/2014	42,0	251,5	10,56
SEM 13	27/03/2014	98,0	186,1	18,24
SEM 14	03/04/2014	72,0	292,0	21,02
SEM 15	10/04/2014	74,0	2 170,0	160,58
SEM 16	17/04/2014	5,0	2 698,1	13,49
SEM 17	24/04/2014	3,0	203,8	0,61
SEM 18	29/04/2014	7,0	151,0	1,06
SEM 19	07/05/2014	5,0	451,6	2,26
SEM 20	15/05/2014	1,0	2 412,1	2,41
SEM 21	22/05/2014	9,0	88,3	0,80
SEM 22	27/05/2014	8,0	97,2	0,78
SEM 23				
SEM 24				
SEM 25				
Débit nul				
Conformité		Non Conforme	Non	Non

Flux :

Police bleu : valeur supérieure à la limite réglementaire

Police bleue : valeur supérieure à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultat d'analyse est le double de la valeur limite => Non conforme

Arrêt des Bassemers

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

Le rejet du canal Ouest est constitué à 80 % des eaux provenant de la machine à lingoter au niveau de l'atelier Bessemer. Cette installation sert à la mise en forme du métal affiné en lingot. Le métal en fusion est coulé dans des augets préalablement aspergés d'un mélange eau/mélasse, puis refroidi à l'eau. La mélasse doit faciliter le démoulage des lingots. On utilise un fût de 200 L de mélasse par jour.

La présence de ce produit dans les eaux de rejets du canal Ouest explique les valeurs régulièrement hors normes en DBO et DCO₅. Dès que l'atelier est arrêté, les valeurs reviennent à un niveau satisfaisant.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'assainissement et de gestion des eaux (SAGE) du site de Doniambo, les actions suivantes ont été initiées selon la démarche suivante :

- 1/ identifier si une substitution est possible
 - 2/ s'assurer que le rejet est optimisé par la maitrise opérationnelle amont
 - 3/ caractériser le rejet pour un traitement aval

Pour la problématique spécifique des eaux mélassées, les actions suivantes ont été menées :

1) Solution alternative Emuref :

Afin de remplacer la mélasse, des essais de substitution avec l'EMUREF ont été réalisés. D'un point de vue environnemental, les essais ont été concluants, mais techniquement le produit ne permet pas le démoulage régulier des lingots. La substitution n'a pas donc pas été mise en place.

2) Solution amont : optimisation du dosage :

Le dosage de la mélasse utilisé à ce jour correspond à 1 fût de mélasse pure mélangé à 1.5 fût d'eau. Ce dosage est issu de données empiriques évaluées par le secteur. Ce mélange est optimisé et formalisé par une instruction de travail.

3) Caractérisation du rejet

Le département environnement a réalisé début 2014, une campagne de caractérisation du rejet en sortie de la machine à lingoter dans le but de caractériser le rejet à la source.

En parallèle un suivi des débits a été réalisé pendant 1 mois.

Les résultats obtenus indiquent qu'il serait possible d'optimiser le volume d'eau mélassée à traiter.

Suite à ces 1ers résultats, le plan d'action suivant a été défini :

- Les investigations réalisées vont être complétées par une analyse spécifique de la qualité des eaux de tous les contributeurs du point de rejet afin de qualifier / quantifier au mieux les différentes sources d'apport du point de rejet E4 (échéance : T1 2015).
- Rédaction d'un cahier des charges pour identifier et dimensionner une solution de traitement des eaux et lancement d'une consultation (2015).

2.1.1.2.2.5 PARAMÈTRE SUIVI: FLUOR

↳ E1 - Fluor et composés

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites				
		15	768 000	1 000
JANVIER	09/01/2014	1,10	691 200	760,32
FEVRIER	06/02/2014	0,80	768 000	614,40
MARS	06/03/2014	1,57	768 000	1 205,76
AVRIL	10/04/2014	1,57	384 000	602,88
MAI	08/05/2014	1,93	576 000	1 111,68
JUIN	05/06/2014	0,83	576 000	478,08
Conformité		Conforme	Conforme	Non Conforme

Flux :

*Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire*

Conformité :

*Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme*

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

Toutes les concentrations en Fluor sont très inférieures à la limite réglementaire. Par contre, associées au débit, on obtient des flux supérieurs à la limite réglementaire.

Les références bibliographiques diverses indiquent que la concentration en fluor dans l'eau de mer est de l'ordre de 1,3 mg/L Ainsi, avec une eau de mer à la concentration moyenne en fluor de 1,3 mg/L et un débit de rejet de 32 000m³/h (maximum autorisé sur E1), on obtient un flux de 998,4 kg/j (limite du seuil réglementaire).

2.1.1.2.2.6 PARAMÈTRES SUIVIS: METAUX

↳ E1 - Fer, Aluminium et composés

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites				
		5	768 000	1 000
SEM 01	30/12/2013	2,760	576 000	1 589,99
SEM 02	07/01/2014	3,382	576 000	1 948,03
SEM 05	28/01/2014	1,448	768 000	1 111,76
SEM 06	04/02/2014	3,240	768 000	2 488,55
SEM 15	08/04/2014	1,921	576 000	1 106,50
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme 1 Trim. / 2

Flux :

*Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire*

Conformité :

*Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme*

↳ E4 – Chrome Hexavalent

Mois	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	0,1	630
JANVIER	09/01/2014	0,005	62,7	0,0003
FEVRIER	06/02/2014	0,042	409,4	0,0172
MARS	06/03/2014	0,013	6 190,7	0,0805
AVRIL	10/04/2014	0,087	2 170,0	0,1888
MAI	07/05/2014	0,199	451,6	0,0899
JUIN		Débit nul		
		Conformité	Conforme	Non Conforme
			Non Conforme	

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Arrêt des Bessemers

↳ E4 - Chrome et composés

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	0,5	630
SEM 06	04/02/2014	3,973	14 678,4	58,315
SEM 09	25/02/2014	0,131	3 687,3	0,483
SEM 11	11/03/2014	0,056	10 535,7	0,588
		Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme
			Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E4 - Nickel et composés

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	2	630
SEM 06	04/02/2014	40,570	14 678,4	595,497
SEM 09	25/02/2014	0,474	3 687,3	1,746
SEM 10	04/03/2014	0,875	3 638,8	3,183
SEM 11	11/03/2014	0,678	10 535,7	7,138
		Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme
			Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E4 - Manganèse et composés

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	1	630
SEM 01	30/12/2013	1,112	1 648,2	1,832
SEM 06	04/02/2014	3,529	14 678,4	51,794
SEM 10	04/03/2014	0,872	3 638,8	3,172
SEM 11	11/03/2014	0,505	10 535,7	5,318
SEM 12	18/03/2014	1,464	260,3	0,381
SEM 13	25/03/2014	1,179	218,4	0,258
		Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme
			Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E4 - Fer, Aluminium et composés

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	5	630
				3,15
SEM 01	30/12/2013	6,240	1 648,2	10,284
SEM 06	04/02/2014	276,552	14 678,4	4059,356
SEM 10	04/03/2014	2,813	3 638,8	10,235
SEM 11	11/03/2014	1,407	10 535,7	14,825
Conformité		Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E4 - Zinc et composés

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	2	630
				1,26
SEM 06	04/02/2014	0,750	14 678,4	11,015
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E4 - Etain et composés

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	2	630
				1,26
SEM 06	04/02/2014	0,190	14 678,4	2,789
SEM 11	11/03/2014	0,190	10 535,7	2,002
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E4 - Plomb et composés

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	0,5	630
				0,315
SEM 06	04/02/2014	0,071	14 678,4	1,0451
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E5 – Chrome et composés

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	0,5	40
				0,020
JANVIER	07/01/2014	0,0089	39,576	0,0004
FEVRIER	04/02/2014	1,3474	202,080	0,2723
MARS	04/03/2014	0,0564	45,336	0,0026
AVRIL	08/04/2014	0,0220	25,632	0,0006
MAI	14/05/2014	0,0160	85,104	0,0014
JUIN	03/06/2014	0,0040	20,424	0,0001
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E5 – Nickel et composés

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	2	40
				0,080
JANVIER	07/01/2014	0,1268	39,576	0,0050
FEVRIER	04/02/2014	15,4445	202,080	3,1210
MARS	04/03/2014	0,9116	45,336	0,0413
AVRIL	08/04/2014	0,4090	25,632	0,0105
MAI	14/05/2014	0,4970	85,104	0,0423
JUIN	03/06/2014	0,3810	20,424	0,0078
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

↳ E5 – Manganèse et composés

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				mg/l m3/j kg/j
Valeurs limites				
		1	40	0,040
JANVIER	07/01/2014	0,0360	39,576	0,0014
FEVRIER	04/02/2014	1,1908	202,080	0,2406
MARS	04/03/2014	0,1068	45,336	0,0048
AVRIL	08/04/2014	0,0560	25,632	0,0014
MAI	14/05/2014	0,0600	85,104	0,0051
JUIN	03/06/2014	0,0520	20,424	0,0011
Conformité		Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieure à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieure à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle -> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite -> Non conforme

↳ E5 – Fer, Aluminium et composés

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				mg/l m3/j kg/j
Valeurs limites				
		5	40	0,200
JANVIER	07/01/2014	0,3898	39,576	0,0154
FEVRIER	04/02/2014	87,9257	202,080	17,7680
MARS	04/03/2014	3,6208	45,336	0,1642
AVRIL	08/04/2014	0,6620	25,632	0,0170
MAI	14/05/2014	1,0730	85,104	0,0913
JUIN	03/06/2014	0,2760	20,424	0,0056
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieure à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieure à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle -> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite -> Non conforme

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

↳ E1

Pour les rejets de la station E1, les concentrations en métaux sont inférieures à la limite réglementaire, mais associés au débit relevé le jour du prélèvement, 5 échantillons aboutissent un flux sont supérieurs à la limite réglementaire. Cette concentration en Alu+Fer peut provenir de la présence de minerai dans l'échantillon :

- Pour 2 de ces résultats la cause peut provenir du lessivage dû aux intempéries survenu le jour des prélèvements.
- Pour les 3 autres dépassements, cela peut provenir d'un nettoyage effectué au niveau des fours de l'usine

↳ E4

Pour la station E4, toutes les non-conformités concernant les rejets en métaux, sont liés aux périodes d'intempéries avec une eau chargée en minerai et donc en métaux en raison du lessivage (voiries, toitures, stocks de minerai, etc.).

Toutes les concentrations mesurées, associées à des débits importants (en lien avec les intempéries), occasionnent des flux supérieurs aux limites réglementaires.

↳ E5

Pour les rejets au niveau de la station E5, les dépassements des limites réglementaires correspondent à un prélèvement effectué lors d'une journée particulièrement pluvieuse (86,2 mm de pluie). Cet échantillon comprenant les eaux des ateliers mélangées aux eaux de ruissellement chargées en poussière de l'usine (minerai) est donc chargées en métaux.

2.1.1.2.2.7 PARAMETRE SUIVI: COT

⇨ E1 – Carbone Organique Total (COT)

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
	Valeurs limites	300	768 000	5 000
SEM 01	30/12/2013	16,400	576 000	9 446,40
SEM 02	07/01/2014	17,100	576 000	9 849,60
SEM 03	14/01/2014	16,100	768 000	12 364,80
SEM 04	21/01/2014	16,100	768 000	12 364,80
SEM 05	28/01/2014	16,200	768 000	12 441,60
SEM 06	04/02/2014	16,600	768 000	12 748,80
SEM 07	11/02/2014	16,600	576 000	9 561,60
SEM 08	18/02/2014	16,600	576 000	9 561,60
SEM 09	25/02/2014	15,800	768 000	12 134,40
SEM 10	04/03/2014	15,800	768 000	12 134,40
SEM 11	11/03/2014	15,800	768 000	12 134,40
SEM 12	18/03/2014	16,100	734 088	11 818,82
SEM 13	25/03/2014	15,400	576 000	8 870,40
SEM 14	01/04/2014	15,400	576 000	8 870,40
SEM 15	08/04/2014	15,500	576 000	8 928,00
SEM 16	15/04/2014	15,500	576 000	8 928,00
SEM 17	22/04/2014	14,600	564 960	8 248,42
SEM 18	29/04/2014	15,400	576 000	8 870,40
SEM 19	06/05/2014	16,600	576 000	9 561,60
SEM 20	13/05/2014	16,600	572 160	9 497,86
SEM 21	20/05/2014	16,200	576 000	9 331,20
SEM 22	27/05/2014	16,200	576 000	9 331,20
SEM 23	03/06/2014	16,400	575 832	9 443,64
SEM 24	10/06/2014	16,300	768 000	12 518,40
SEM 25	17/06/2014	16,300	768 000	12 518,40
SEM 26	24/06/2014	16,300	576 000	9 388,80
Conformité		Conforme	Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

Toutes les concentrations en COT sont nettement inférieures (environ 20 x) à la limite réglementaire. Par contre, associées au débit le jour du prélèvement, on obtient un flux supérieur au seuil réglementaire.

Au vu des débits journaliers estimés au point de mesure E1, la valeur limite en flux de COT n'est pas respectable. Une revue de cette valeur limite de flux va être demandée à la DIMENC.

2.1.1.2.2.9 PARAMÈTRE SUIVI: INDICE PHENOL

↳ E4 – Indice Phénol

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,3	630	0,189
JANVIER	07/01/2014	0,102	73,5	0,0075
FEVRIER	04/02/2014	0,005	14 678,4	0,0734
MARS	04/03/2014	0,755	3 638,8	2,7473
AVRIL	08/04/2014	0,006	587,9	0,0035
MAI	06/05/2014	0,011	159,6	0,0018
JUIN		Débit nul		
		Conformité	Non Conforme	Non Conforme

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Arrêt des Bessemers

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

En Mars, la concentration en Indice Phénol était supérieure au double de la valeur limite réglementaire. Il n'y a pas d'explication particulière concernant cette valeur ponctuelle, en dehors d'un potentiel déversement de produit chimique (accidentel ou volontaire), mais dont l'information n'aurait pas été transmise au Département Environnement.

2.1.1.2.2.10 PARAMÈTRE SUIVI: AOX

↳ E4 – AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		1	630	0,630
JANVIER	07/01/2014		73,5	0,0000
FEVRIER	04/02/2014	0,110	14 678,4	1,6146
MARS	04/03/2014	0,100	3 638,8	0,3639
AVRIL	08/04/2014	0,050	587,9	0,0294
MAI	06/05/2014	0,025	159,6	0,0040
JUIN		Débit nul		
		Conformité	Conforme	Non Conforme

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Arrêt des Bessemers

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

↳ E1

Sur les données du premier semestre, un seul résultat d'analyse est supérieur à la valeur limite réglementaire. Une demande spécifique à ce paramètre est actuellement en cours d'instruction auprès de la DIMENC (Courrier du 17 septembre 2013 – réf. DE2013-059).

↳ E4

Aucun dépassement de la concentration en AOX n'est à noter à la station E4 pour le 1^{er} semestre. Par contre le flux calculé pour le mois de février est 2 fois supérieur à la limite réglementaire dû à un débit important (86,2 mm de pluie).

2.1.1.2.2.11 PARAMÈTRE SUIVI: HYDROCARBURES TOTAUX

↳ E4 – Hydrocarbures totaux

Mois	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	10	630
JANVIER	07/01/2014	0,100	73,5	0,007
FEVRIER	04/02/2014	4,900	14 678,4	71,924
MARS	04/03/2014	0,100	3 638,8	0,364
AVRIL	08/04/2014	0,100	587,9	0,059
MAI	06/05/2014	0,100	159,6	0,016
JUIN		Débit nul		
		Conformité	Conforme	Non Conforme

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Commentaires des dépassements & Plan d'action:

Aucun dépassement de la concentration en hydrocarbure n'est à noter. Par contre le flux calculé pour le mois de février est 2 fois supérieur à la limite réglementaire dû à un débit important (86,2 mm de pluie).

Arrêt des Bessemers

2.1.2 REJETS AQUEUX DE LA STATION DE TRAITEMENT DES HUILES USAGEES SLN

Rappel.

- Périodicité de suivi : trimestrielle
- Valeur limite Température = 30°C
- Valeur limite pH = entre 5,5 et 8,5
- Valeur limite concentration MEST = 30 mg/L
- Valeur limite concentration Hydrocarbures totaux = 15 mg/L

Le mélange eau/Huiles Usagées (HU) qui arrive à la station des HU de Doniambo subit une première phase de décantation (séparation par densité) permettant de récupérer séparément l'eau et les HU.

L'eau passe alors dans un circuit muni d'un analyseur en ligne d'hydrocarbures. Soit :

- Le taux d'hydrocarbures dans l'eau est supérieur à **15 ppm** : l'eau est alors renvoyée dans la station de traitement des HU ;
- Le taux d'hydrocarbures dans l'eau est inférieur à **15 ppm** : l'eau est alors récupérée dans des bassins de décantation/filtration (dis *lagunes*) pour être ensuite réutilisée

Conformément à la réglementation, une fois par trimestre un prélèvement est effectué en aval de l'analyseur en ligne afin de réaliser les analyses demandées. Voir tableau ci-dessous :

Tableau 4. Suivi de la qualité des eaux en sortie de la station de traitement des huiles usagées

STATION DE TRAITEMENT DES HUILES USAGEES		TEMPERATURE*	pH*	MEST*	HYDROCARBURES TOTAUX*
VALEUR LIMITE (VL)		35 °C	8,5 ≥ ≥ 5,5	30,0 MG/L	15,0 MG/L
1 ^{ER} TRIMESTRE	12/02/2014	Non mesuré	5,61	41	2,2
2 ^{EME} TRIMESTRE	18/06/2014	24,3	7,35	75	26
3 ^{EME} TRIMESTRE					
4 ^{EME} TRIMESTRE					
NOMBRE DE TRIMESTRE OU LA REGLEMENTATION EST RESPECTEE		Conforme	Conforme	Non conforme	Non Conforme

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Analyse trimestrielle --> un dépassement autorisé pour l'année

Si le résultat d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Suite au dépassement enregistré au 2^{ème} trimestre sur le paramètre HCT, un diagnostic de l'appareil de mesure en ligne a été réalisé et des mesures correctives sont en cours.

2.1.3 REJET DES BASSINS DE CONTROLE DES EAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE POLLUEES

Il n'existe pas pour l'instant de bassins réceptionnant toutes les eaux susceptibles d'être polluées (absence de réseau séparatif).

2.2 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EMISSIONS DANS L'AIR (ART.4.4.5 – ART.9.4.2 – ANNEXE III)

2.2.1 RECAPITULATIF DES DEPASSEMENTS

Tableau 20. Suivi des dépassements d'émissions de poussières des Electrofiltres (EF) :

- **10% d'autorisation sur les résultats mensuels > VLE ;**
- **0% d'autorisation sur les résultats mensuels > 2xVLE**

INSTALLATIONS	VLE	REGLEMENTATION ARR DU 12/11/2009 (nombre de jour)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	NB de mois conforme à la réglementation au 1 ^{er} semestre 2013
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
S6/S7	Concentration (mg/Nm ³)	50	> VLE	0	0	0	0	1	0						6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0						
	Flux (kg/h)	20	> VLE	0	0	0	0	2	0						
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0						
FR7/8	Concentration (mg/Nm ³)	50	> VLE	0	0	0	0	0	3						6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0						
	Flux (kg/h)	15	> VLE	0	0	0	0	0	0						
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0						
FR9/10	Concentration (mg/Nm ³)	50	> VLE	0	0	1	0	1	0						6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0						
	Flux (kg/h)	15	> VLE	0	0	0	0	0	0						
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0						
FR11	Concentration (mg/Nm ³)	50	> VLE	1	5	0	0	0	0						5
			> 2xVLE	0	1	0	0	0	0						
	Flux (kg/h)	7,5	> VLE	0	3	0	0	0	0						
			> 2xVLE	0	1	0	0	0	0						

Tableau 21. Suivi des dépassements d'émissions de poussières des filtres à manches :

-10% d'autorisation sur les résultats journaliers > VLE ;

-0% d'autorisation sur les résultats journaliers > 2xVLE

INSTALLATIONS	VLE		REGLEMENTATION ARR DU 12/11/2009 (nombre de jour)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	NB de mois conforme à la réglementation au 1 ^{er} semestre 2013
				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
CHARBON	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	1,4	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
CHAUDIERE	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	0	0	2	0							5
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	4	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
EXUTOIRE	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	1	0	0	0	0	0							5
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	3,6	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
PREAF 1	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	1,8	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
PREAF 3	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	1,8	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
SHAKING	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	1,4	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
GRENAIL-LAGE	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	4	0	0	0							5
			> 2xVLE	0	0	4	0	0	0							
	Flux (kg/h)	1	> VLE	0	0	3	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
BESSEMER	Concentration (mg/Nm3)	40	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	5,2	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							

L'annexe III de l'arrêté du 12/11/2009 exige l'estimation journalière des métaux et composés de métaux (gazeux et particulaires). Le tableau récapitulatif ci-dessous résume les jours et heures de dépassement de chacune d'entre elles.

Tableau 22. Suivi des dépassements d'émissions de métaux ($\Sigma Sb, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, Ni, V, Zn$):

- **10% d'autorisation sur les résultats mensuels > VLE ; et 0% d'autorisation sur les résultats mensuels > 2xVLE, pour les EF.**
- **10% d'autorisation sur les résultats journaliers > VLE ; et 0% d'autorisation sur les résultats journaliers > 2xVLE, pour les FAM.**

INSTALLATIONS	VLE		REGLEMENTATION ARR DU 12/11/2009 (nombre de jour)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	NB de mois conforme à la réglementation au 1 ^{er} semestre 2013
				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
S6/S7	Concentrati on (mg/Nm3)	5	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	2	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
SHAKING	Concentrati on (mg/Nm3)	5	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	0,17 5	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
GRENAILLA GE	Concentrati on (mg/Nm3)	5	> VLE	0	0	2	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	1	0	0	0							
	Flux (kg/h)	0,12 5	> VLE	0	0	4	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
BESSEMER	Concentrati on (mg/Nm3)	5	> VLE	0	0	0	0	0	0							6
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							
	Flux (kg/h)	0,65	> VLE	0	0	0	0	0	0							
			> 2xVLE	0	0	0	0	0	0							

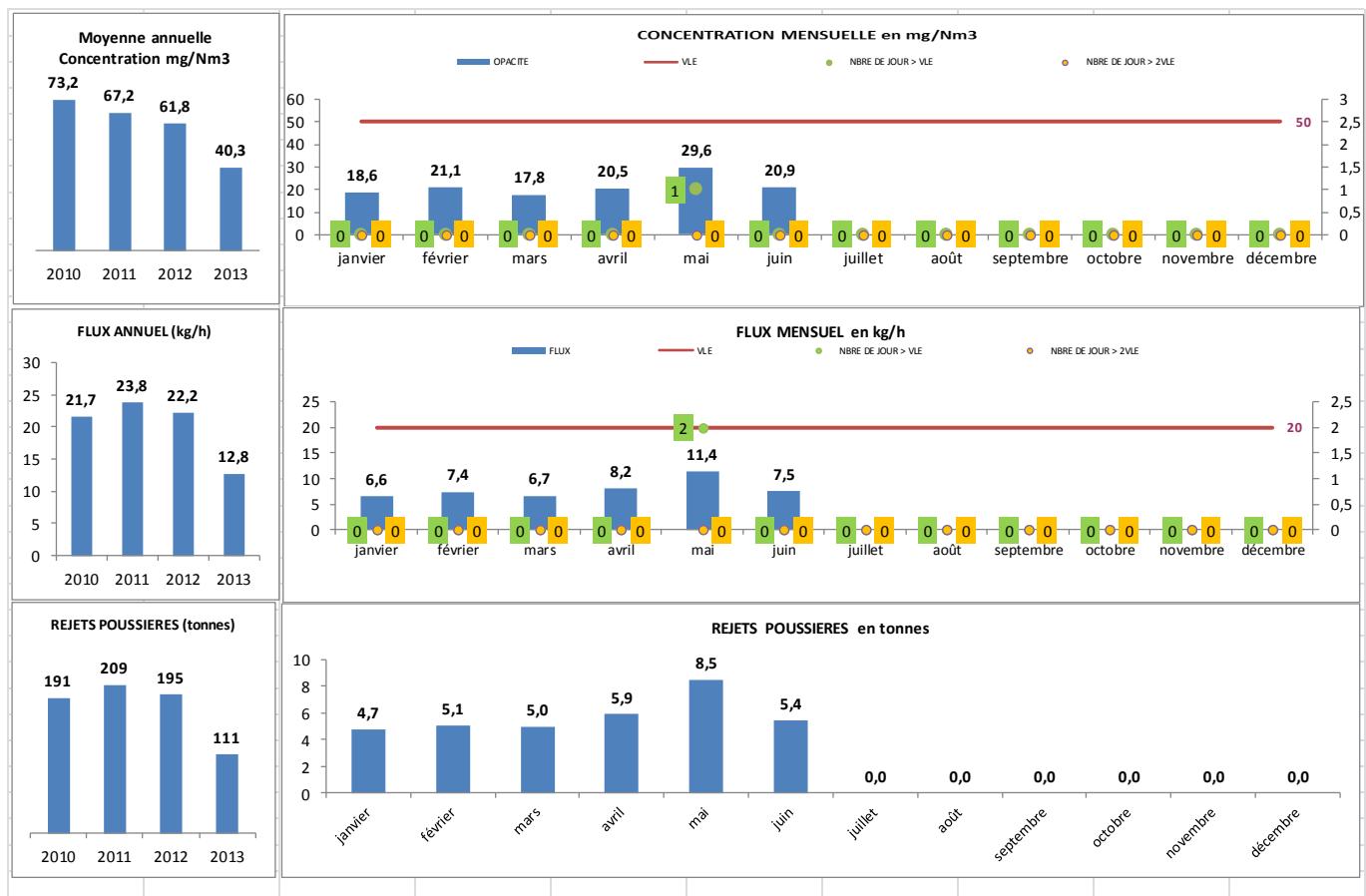
2.2.2 COMMENTAIRES DETAILLÉS DES DÉPASSEMENTS PAR INSTALLATION

2.2.2.1 PRE-SECHAGE

Rappel : Les concentrations sont calculées en sortie de la cheminée commune S6 et S7.

La limite s'applique sur les moyennes journalières (en mg/Nm³) suivant :

- Le nombre de jours où la concentration moyenne journalière est comprise entre 50 et 100 mg/Nm³ est limité à 3
- Aucune moyenne journalière ne peut dépasser 100 mg/Nm³
- Le flux horaire moyen journalier ne doit pas dépasser 20 kg/h



Commentaires :

Respect des seuils réglementaires au 1^{er} semestre avec confirmation du bon fonctionnement du nouvel électrofiltre EF3 entré en service en mai 2013 qui permet d'enregistrer une concentration moyenne de 21,4 mg/Nm³ au cours de ce semestre (contre 51,7 mg/Nm³ au 1^{er} semestre 2013).

2.2.2.2 CALCINATION

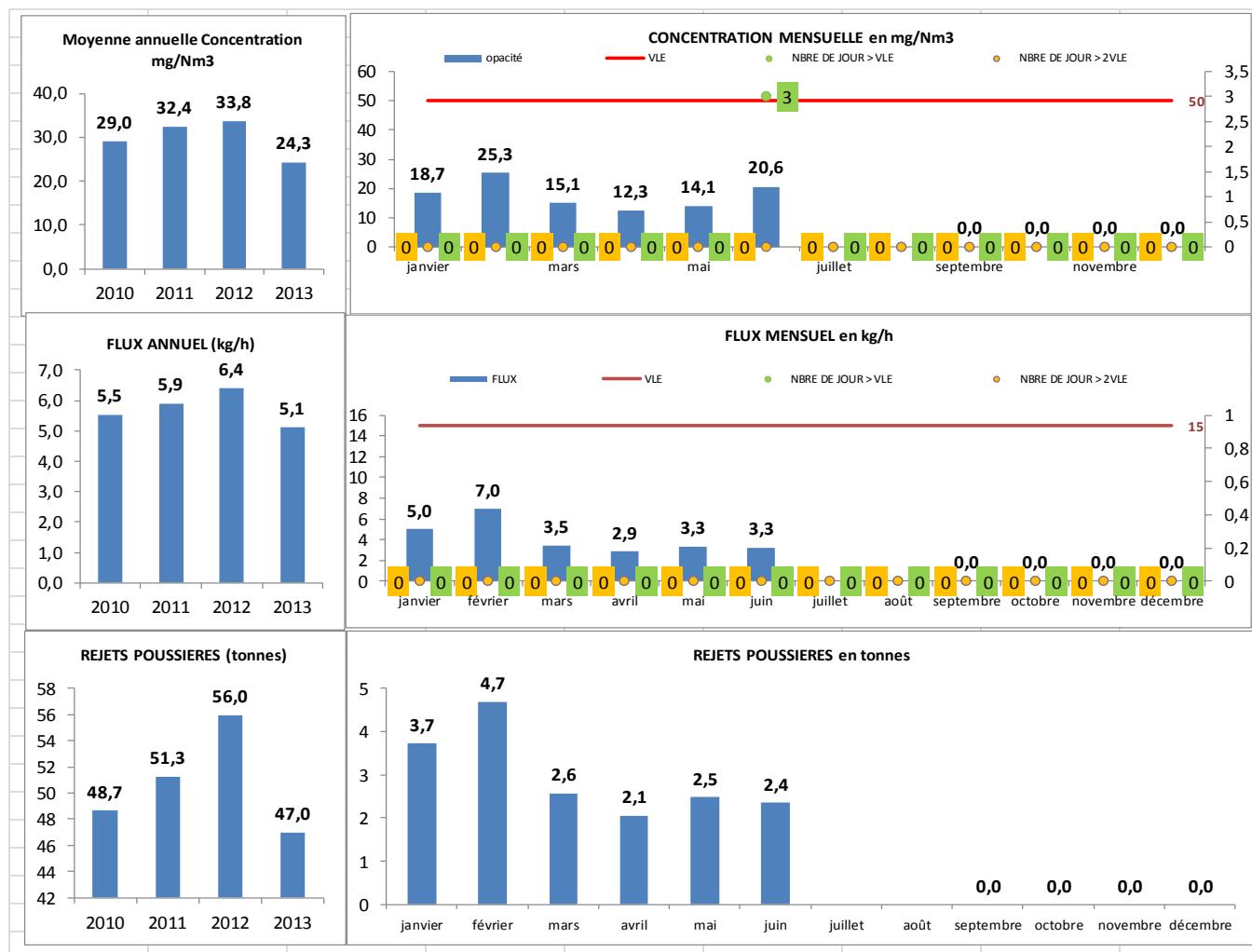
2.2.2.2.1 FOURS ROTATIFS

Rappel : Les concentrations sont calculées en sortie des deux cheminées communes FR7/8 et FR9/10 et de la cheminée du FR11.

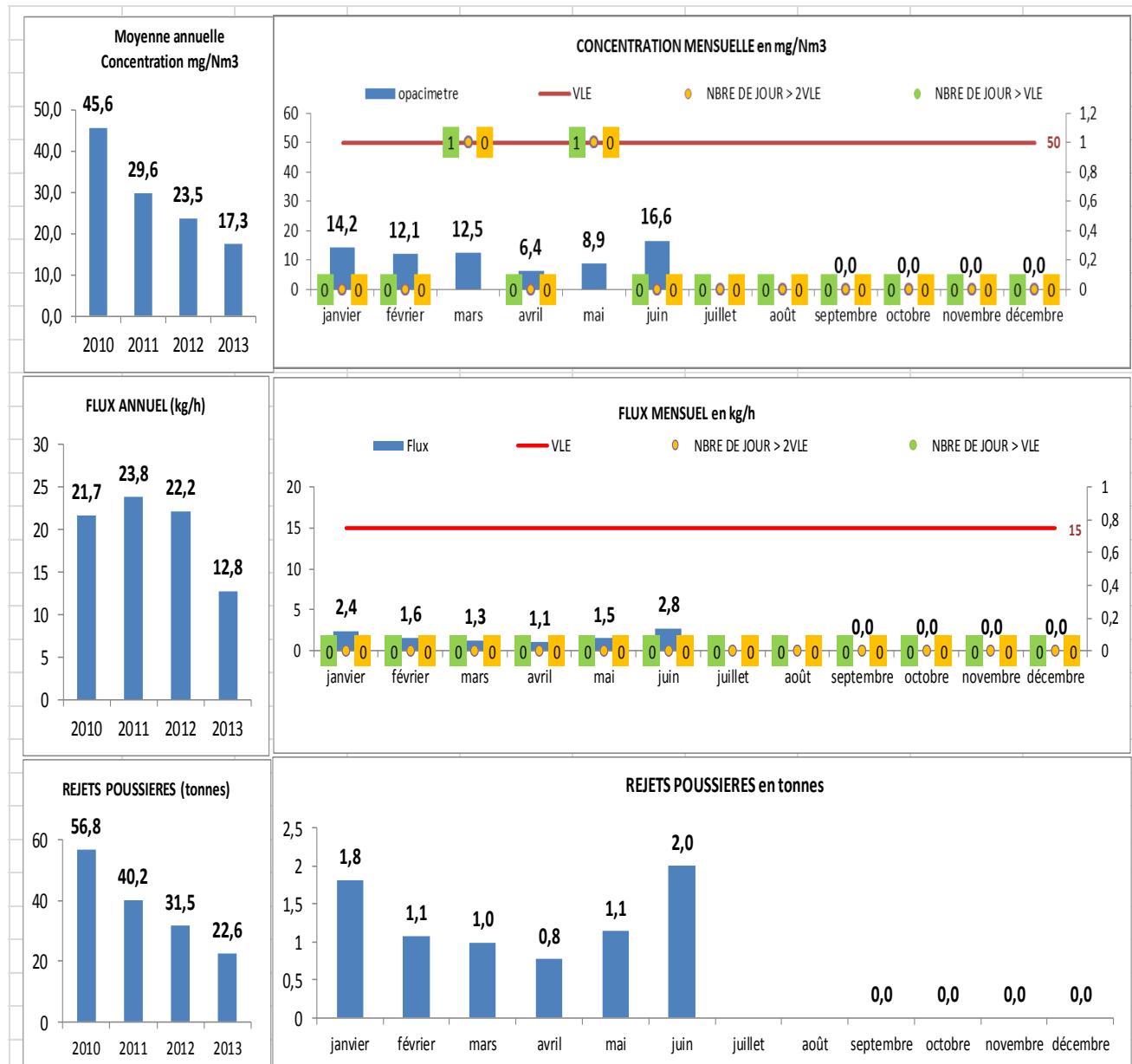
La limite s'applique sur les moyennes journalières (en mg/Nm³) suivant :

- Le nombre de jours où la concentration moyenne journalière est comprise entre 50 mg/Nm³ et 100 mg/Nm³ est limité à 3
- Aucune moyenne journalière ne peut dépasser 100 mg/Nm³
- Le flux horaire moyen journalier ne doit pas dépasser 7,5 kg/h pour le FR11 et 15 kg/h pour les FR7/8 et FR 9/10

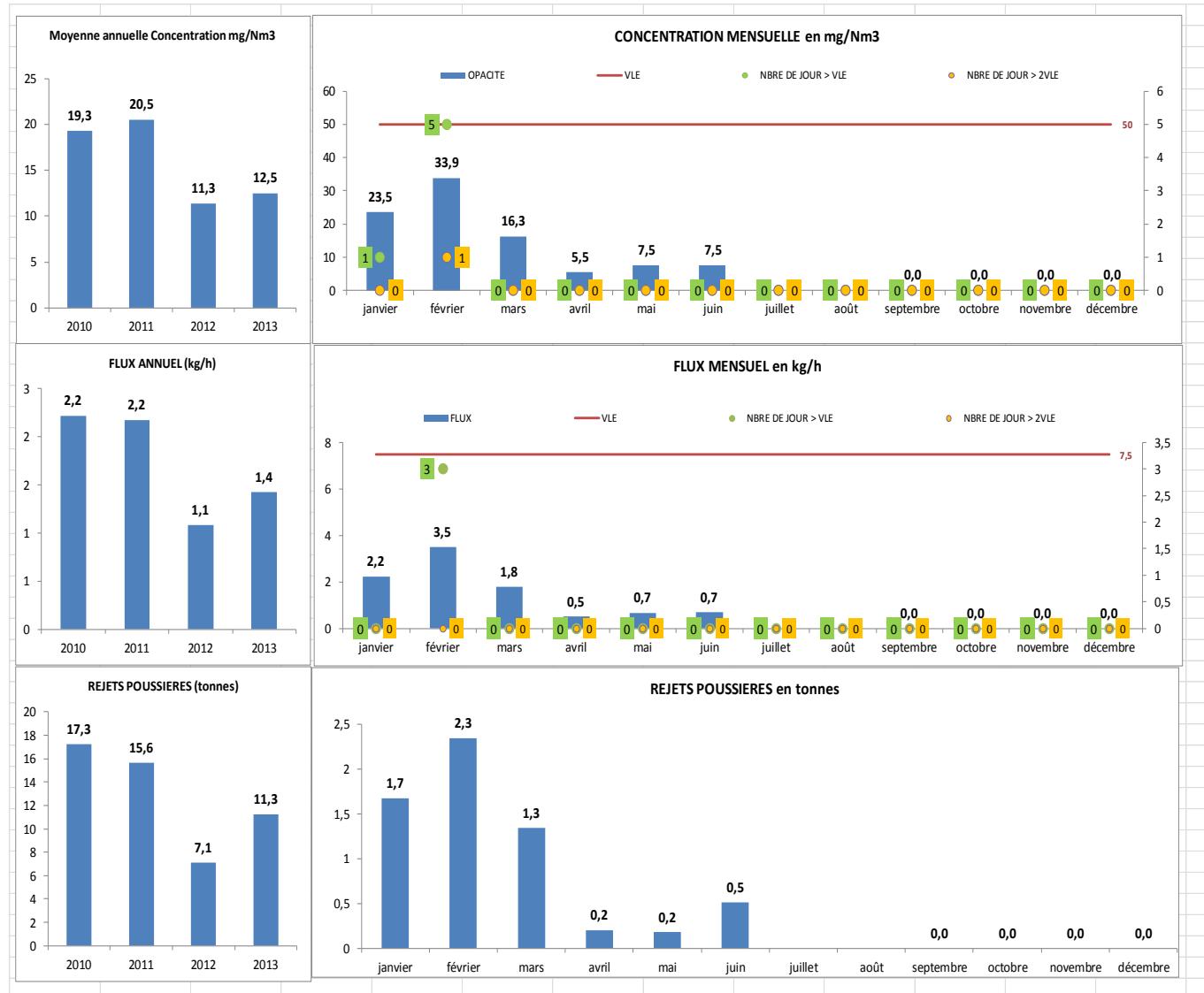
FR 7/8



FR 9/10



FR 11



Commentaires :

FR07/08 : aucun dysfonctionnement à signaler – rejets poussières en diminution par rapport à 2013.

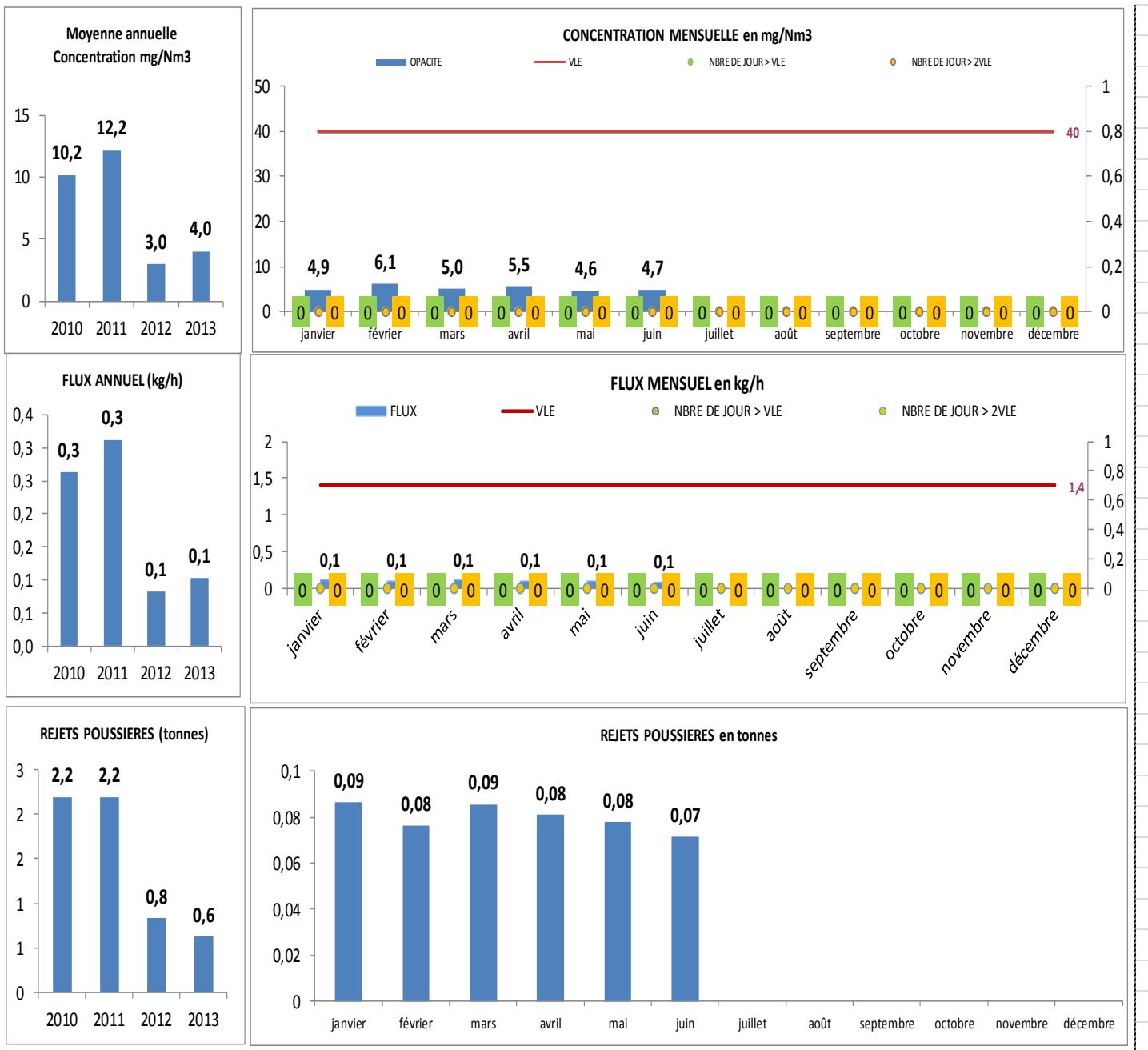
FR09/10 : aucun dysfonctionnement à signaler – rejets poussières en diminution par rapport à 2013.

FR11 : 1 journée supérieure au double de la valeur limite en février lié à l'arrêt d'un champ de l'électrofiltre suite à un retard d'évacuation des poussières collectées – rejets poussières en augmentation par rapport à 2013

Pour l'ensemble des fours rotatifs, le tonnage rejeté est en baisse de 21% par rapport au 1^{er} semestre 2013 (31,8 tonnes pour 40,5 tonnes en 2013).

2.2.2.2.2 ATELIER CHARBON

Rappel : La valeur limite de rejet de poussières est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 1.4 kg/h.



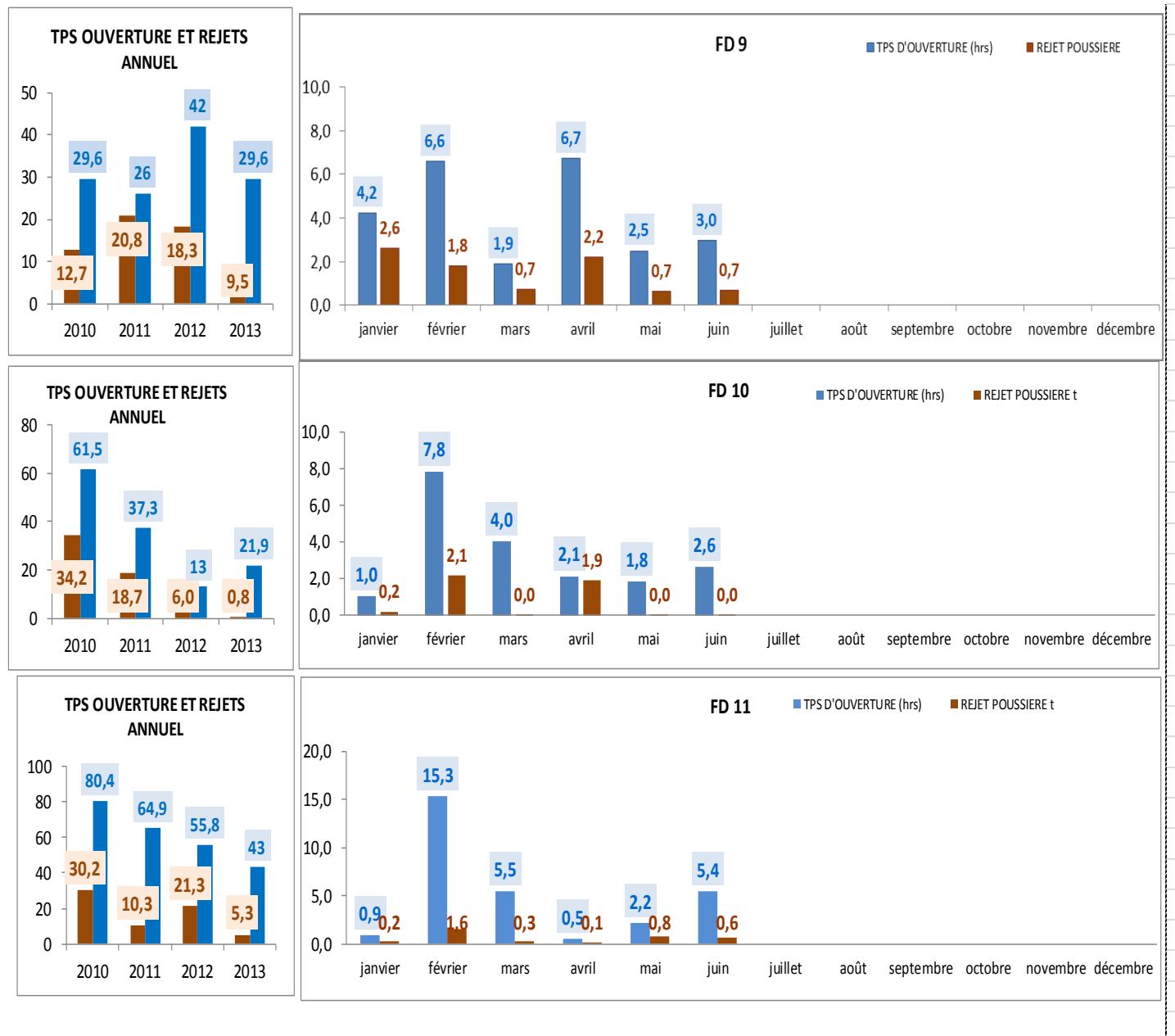
Commentaires :

Fonctionnement conforme de l'installation sur l'ensemble de la période avec des résultats en ligne avec ceux enregistrés en 2013.

2.2.2.3 FUSION

2.2.2.3.1 FOURS DEMAG

Rappel : Le nombre d'heures limite d'ouverture directe des fours Demag est de 100 heures par an et par four.



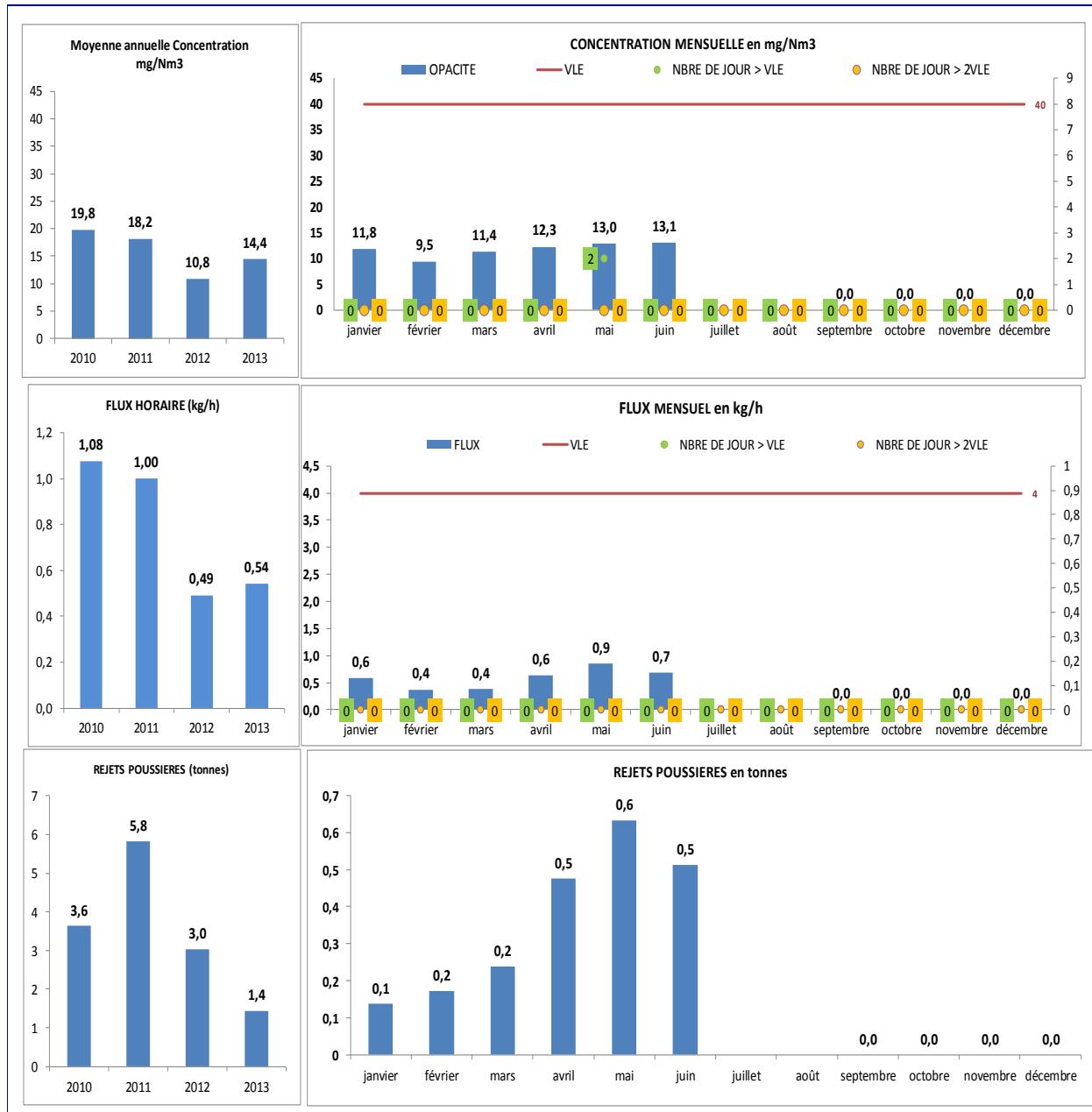
Commentaires :

Tonnage rejeté en dégradation par rapport au 1^{er} semestre 2013 principalement en raison d'une marche dégradé des consommateurs de chaleur sensible (AEP et chaudière principalement) au cours du mois de février qui représente à lui seul 37% des rejets du semestre.

Hormis cette période, fonctionnement en ligne avec les résultats enregistrés en 2013.

2.2.2.3.2 CHAUDIERE

Rappel : La valeur limite de rejet est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 4kg/h.



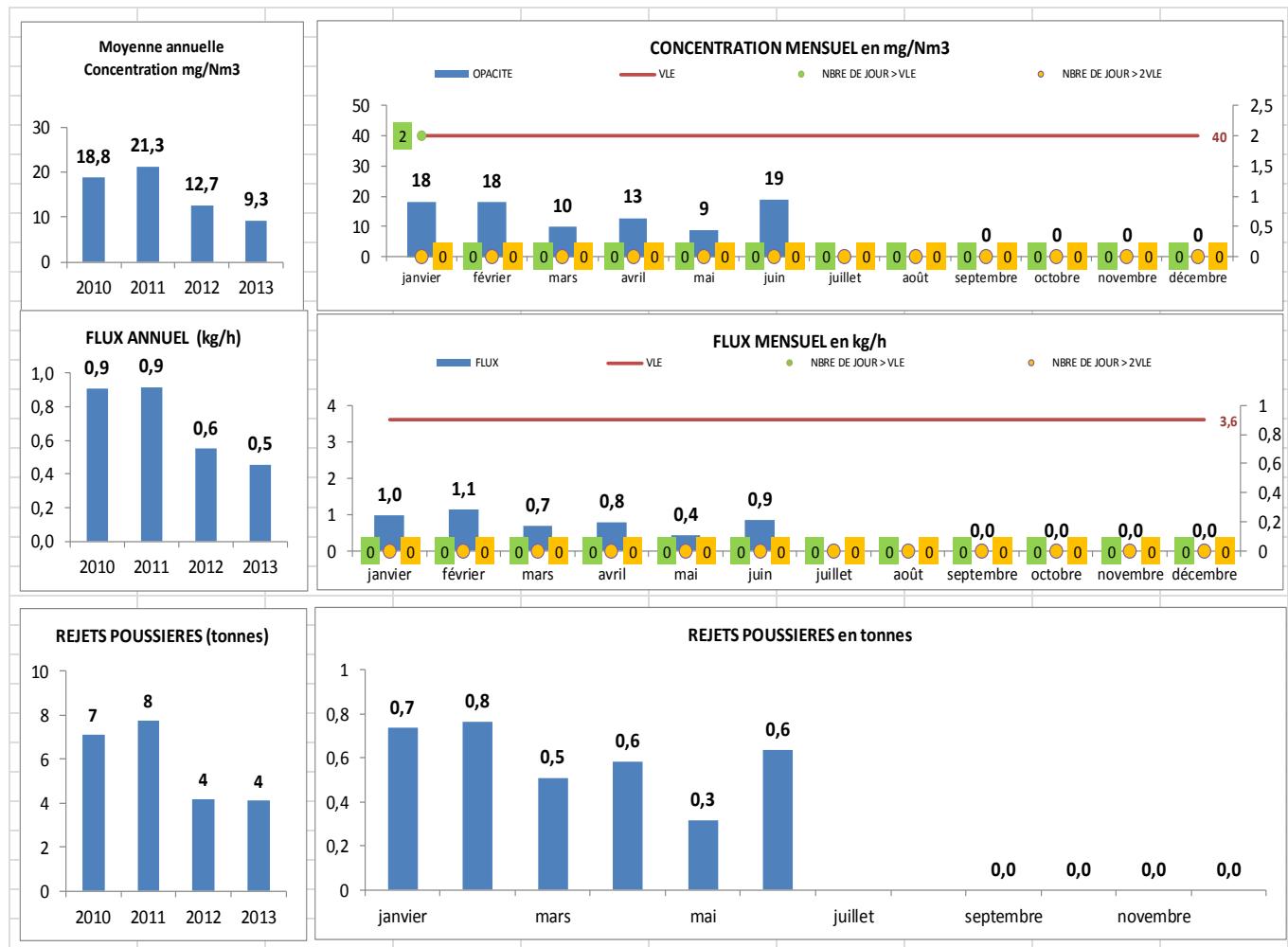
Commentaires :

Résultat en dégradation par rapport au 1^{er} semestre 2013 (2,1 tonnes rejetées pour 0,8 tonnes).

1 dépassement enregistré en mai ((VLE > 40 mg/Nm³ pendant 2 journées) en raison de manches percées.

2.2.2.3.3 CHEMINEE DE REGULATION DU CIRCUIT DE RECUPERATION DES FUMEES – DIT EXUTOIRE

Rappel : La valeur limite de rejet de poussières est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 3,6 kg/h.



Commentaires :

Résultat en dégradation par rapport au 1^{er} semestre 2013 (3,5 tonnes rejetées pour 1,3 tonnes).

1 dépassement enregistré en janvier en raison de manches percées.

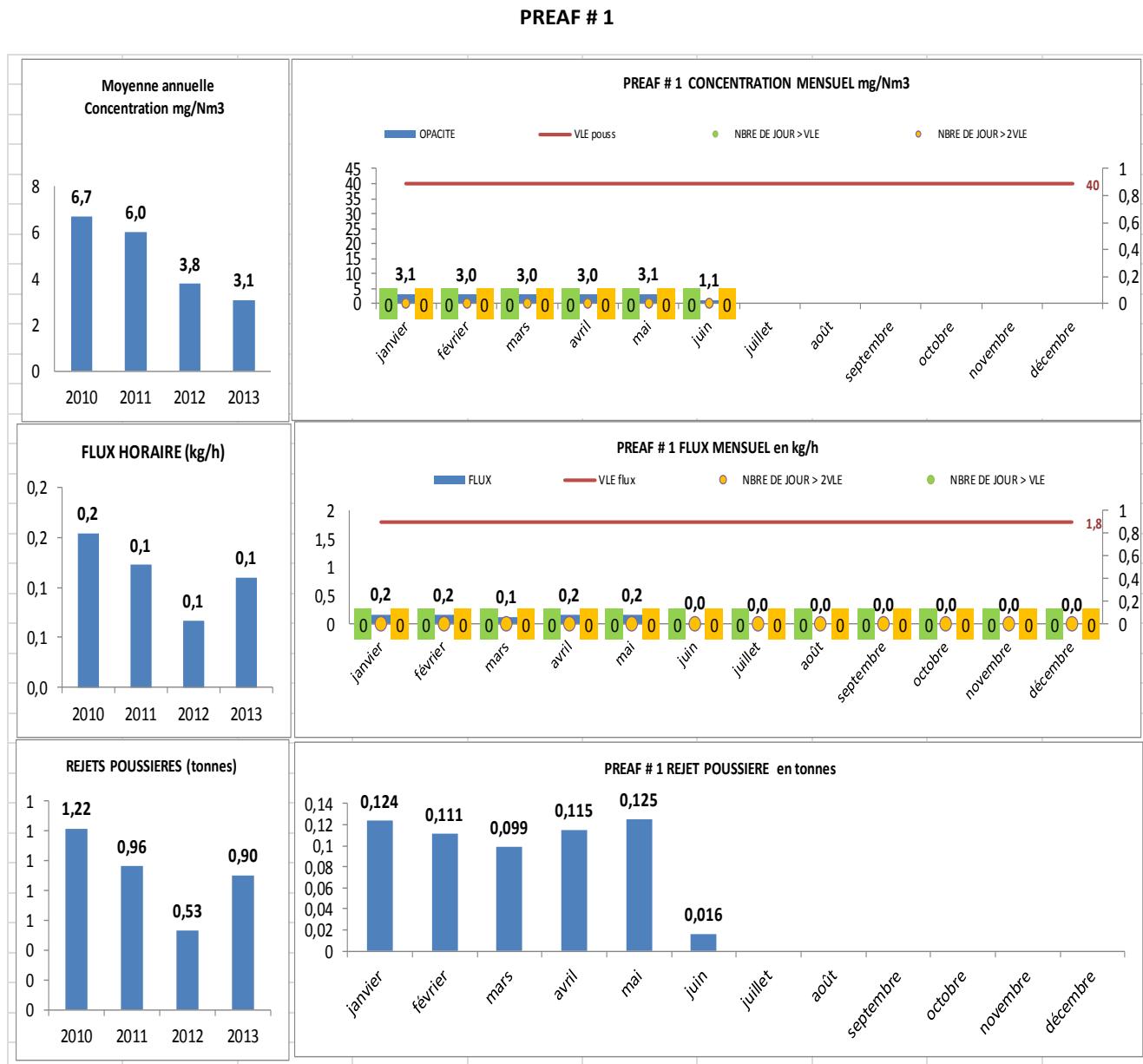
2.2.2.4 AFFINAGE

2.2.2.4.1 ATELIERS DE PREAF 1 / PREAF 3

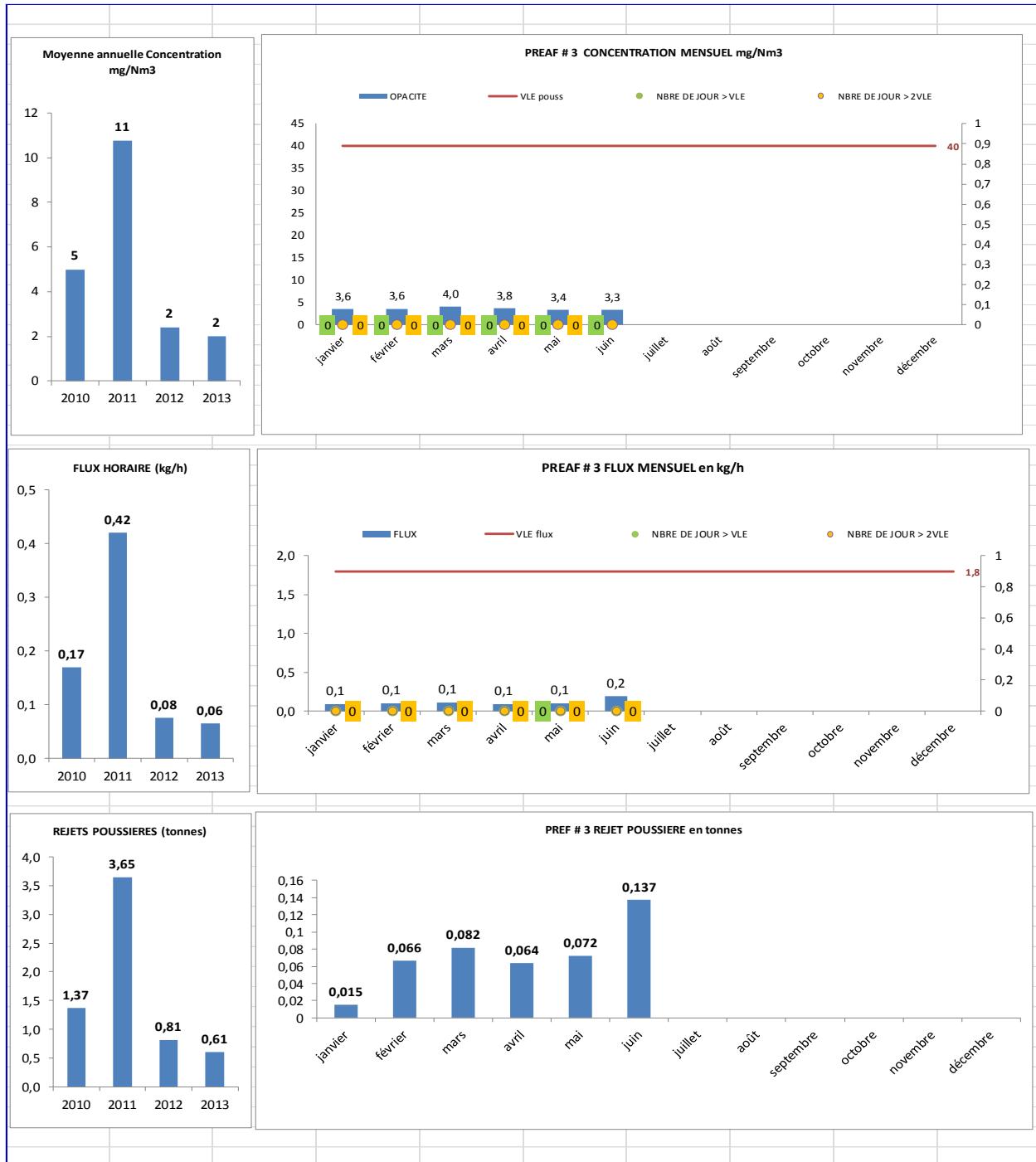
Rappel : La valeur limite de rejet est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 1,8 kg/h.

Commentaires :

Marches de ces installations conformes à la réglementation pour l'ensemble de la période.



PREAF # 3

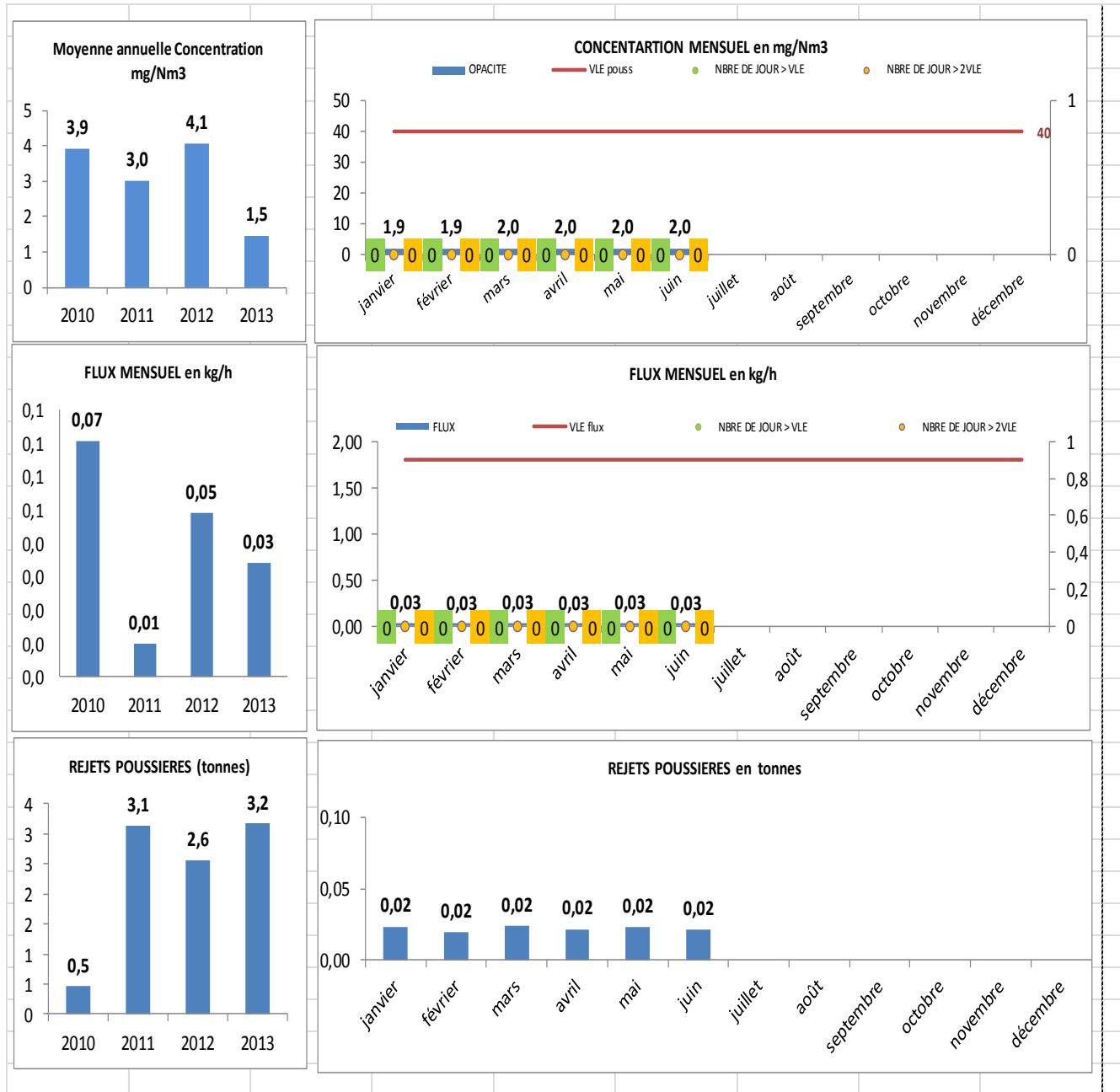


2.2.2.4.2 ATELIER DE DESULFUATION- DIT SHAKING

Rappel : La valeur limite de rejet est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 1.0 kg/h.

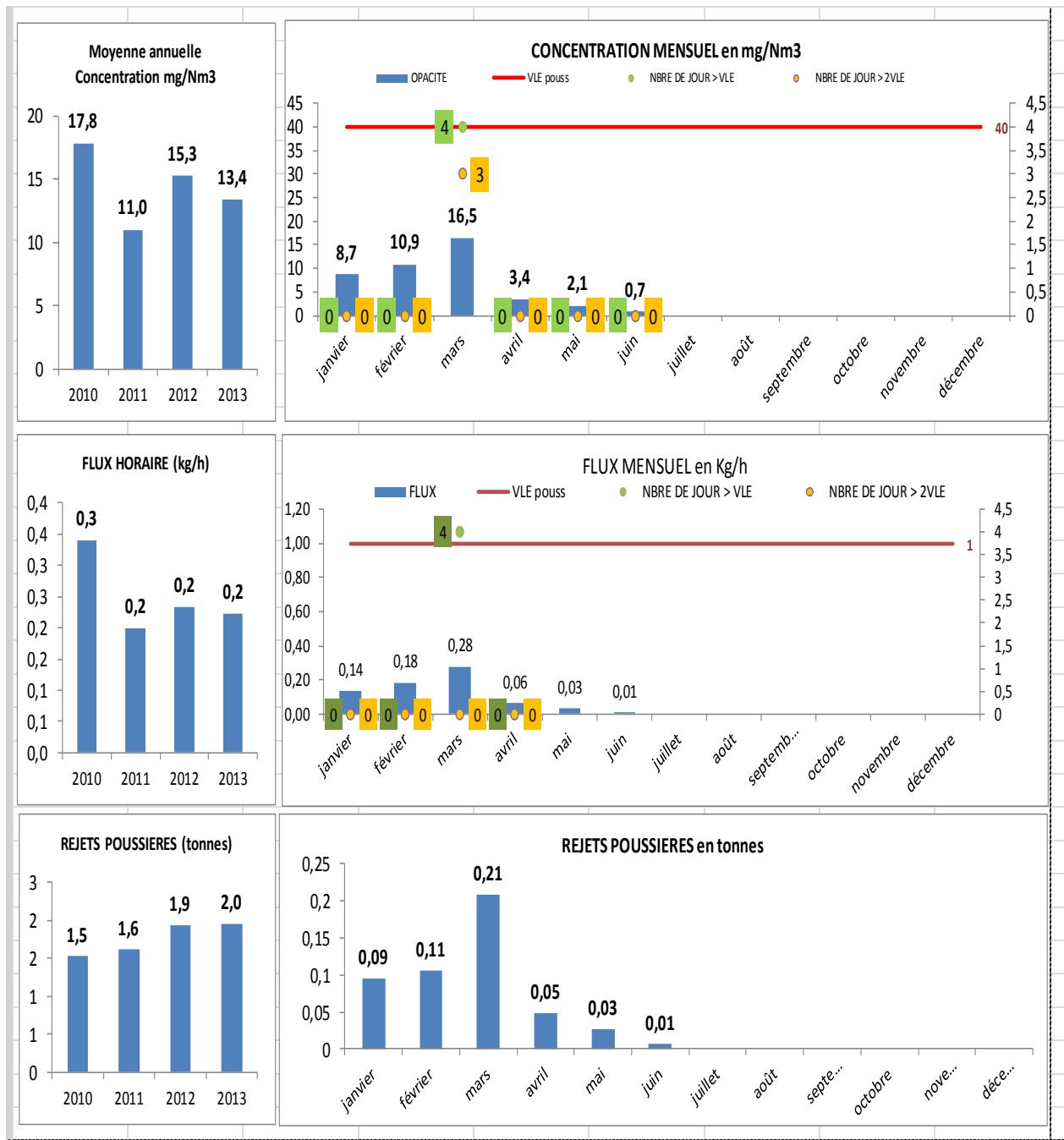
Commentaires :

Marches de ces installations conformes à la réglementation pour l'ensemble de la période.



2.2.2.4.3 GRENAILLAGE

Rappel : La valeur limite de rejet est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 1kg/h.



Commentaires :

1 dépassement enregistré en mars (manches dégradées sur une cellule).

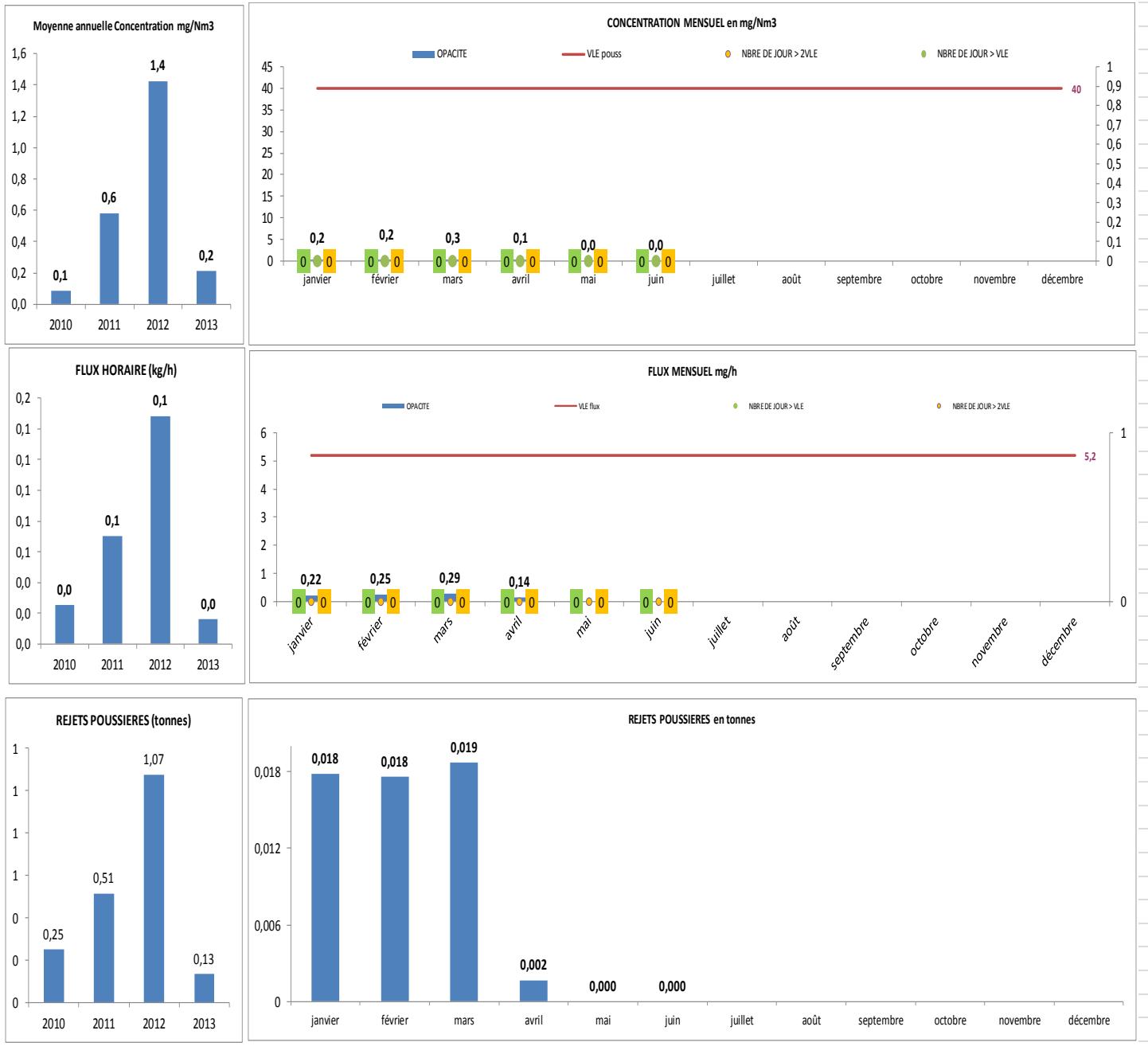
Résultat en ligne avec 2013.

2.2.2.4.4 BESSEMER

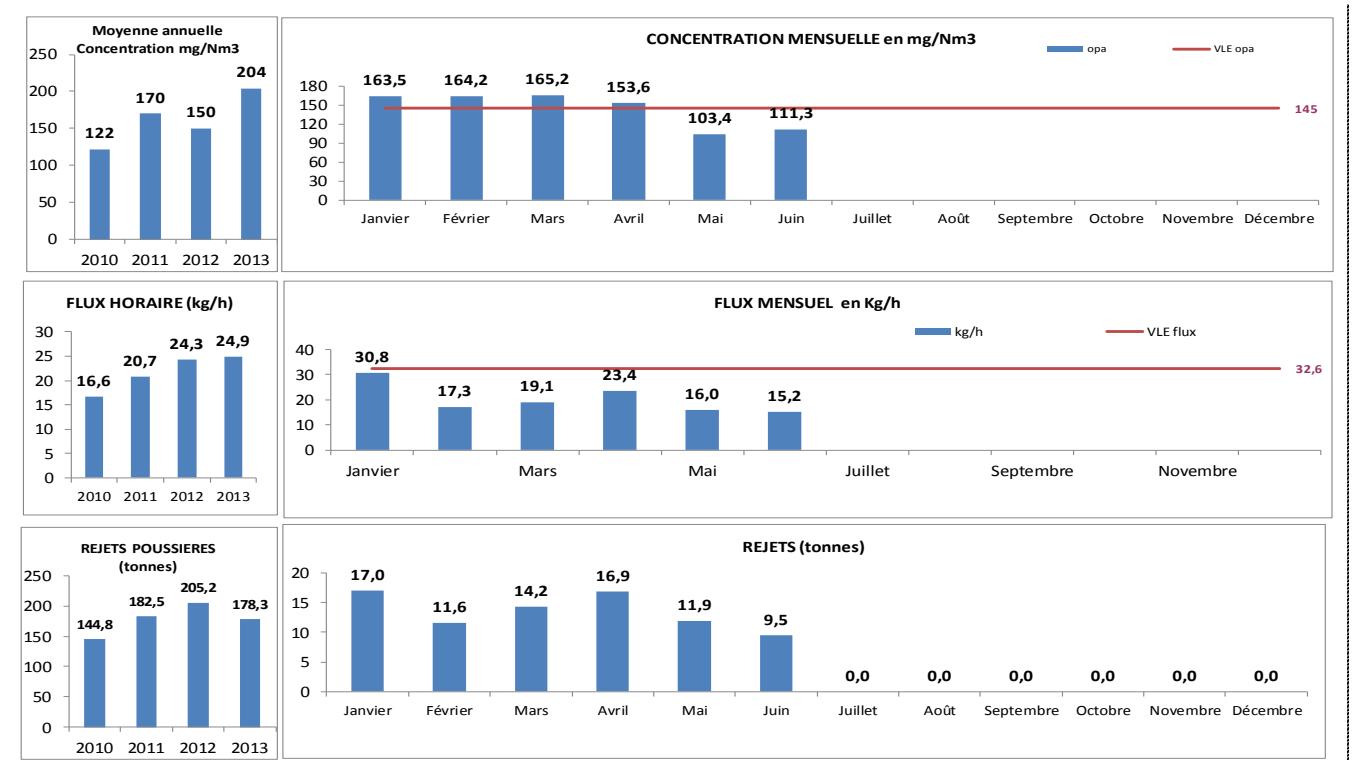
Rappel : La valeur limite de rejet est fixée à 40 mg/Nm³ et le flux à 5.2 kg/h.

Commentaires :

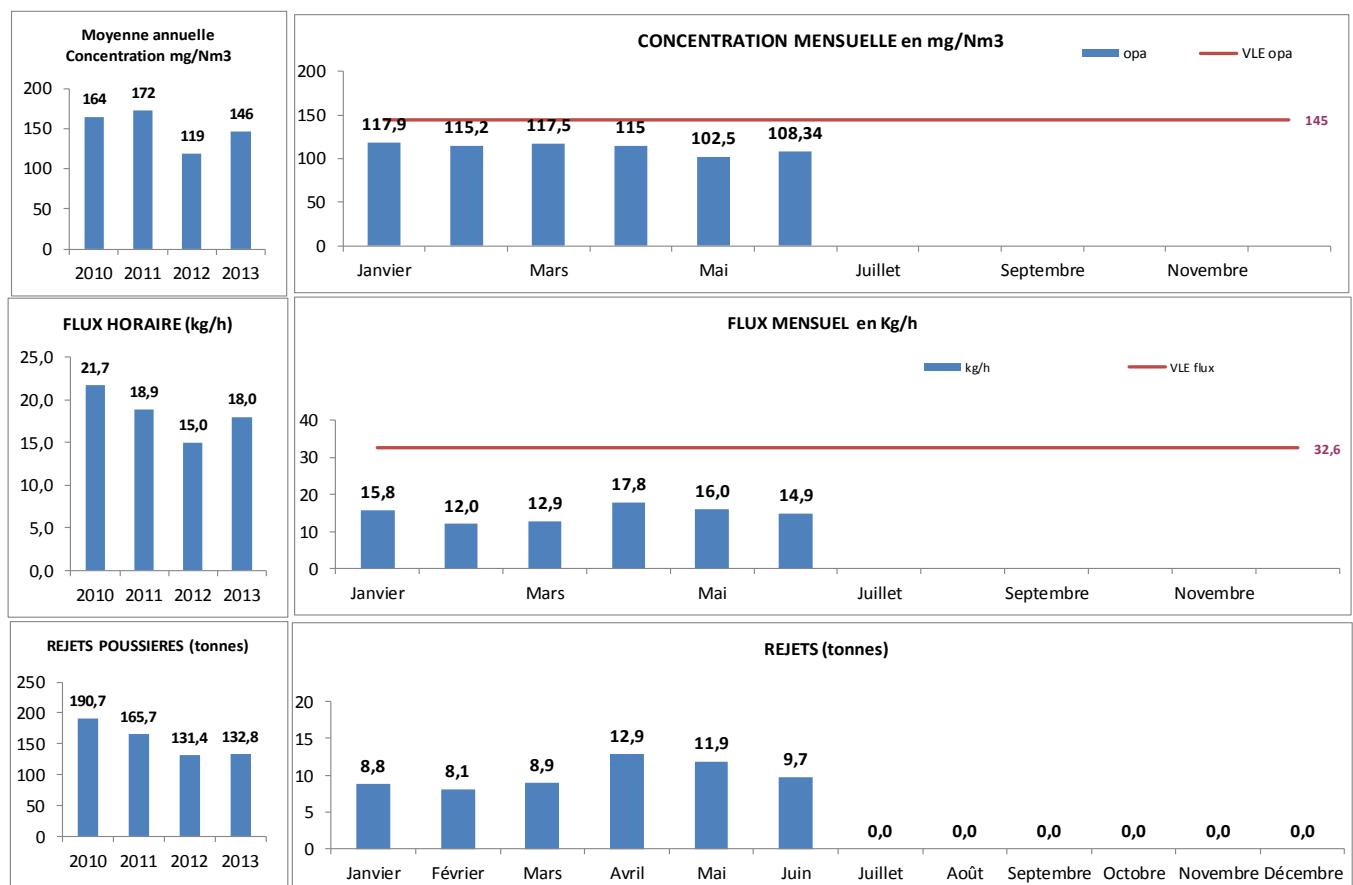
Marche de l'installation conforme à la réglementation pour l'ensemble de la période (installation à l'arrêt en mai et juin).



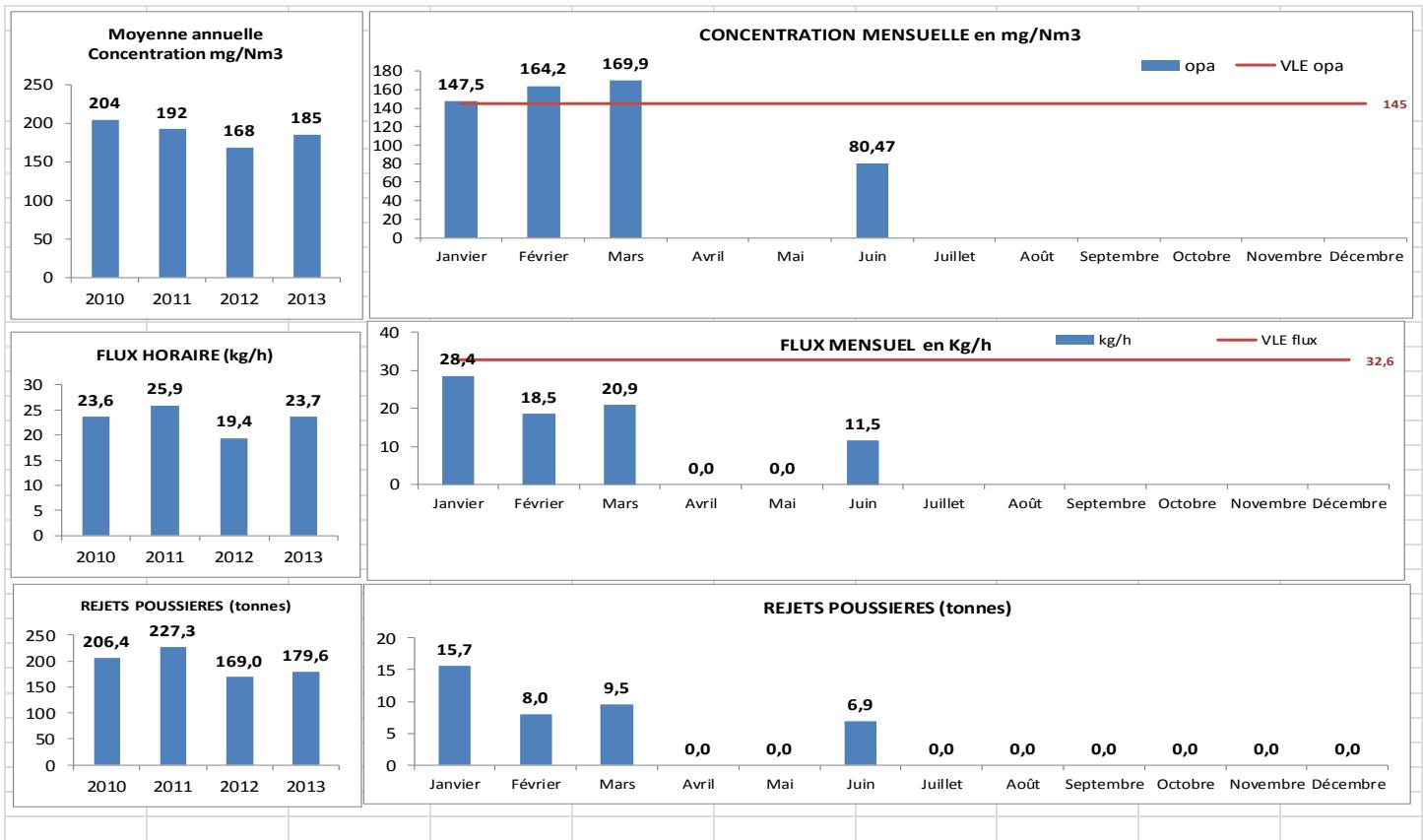
2.2.2.5 ENERCAL



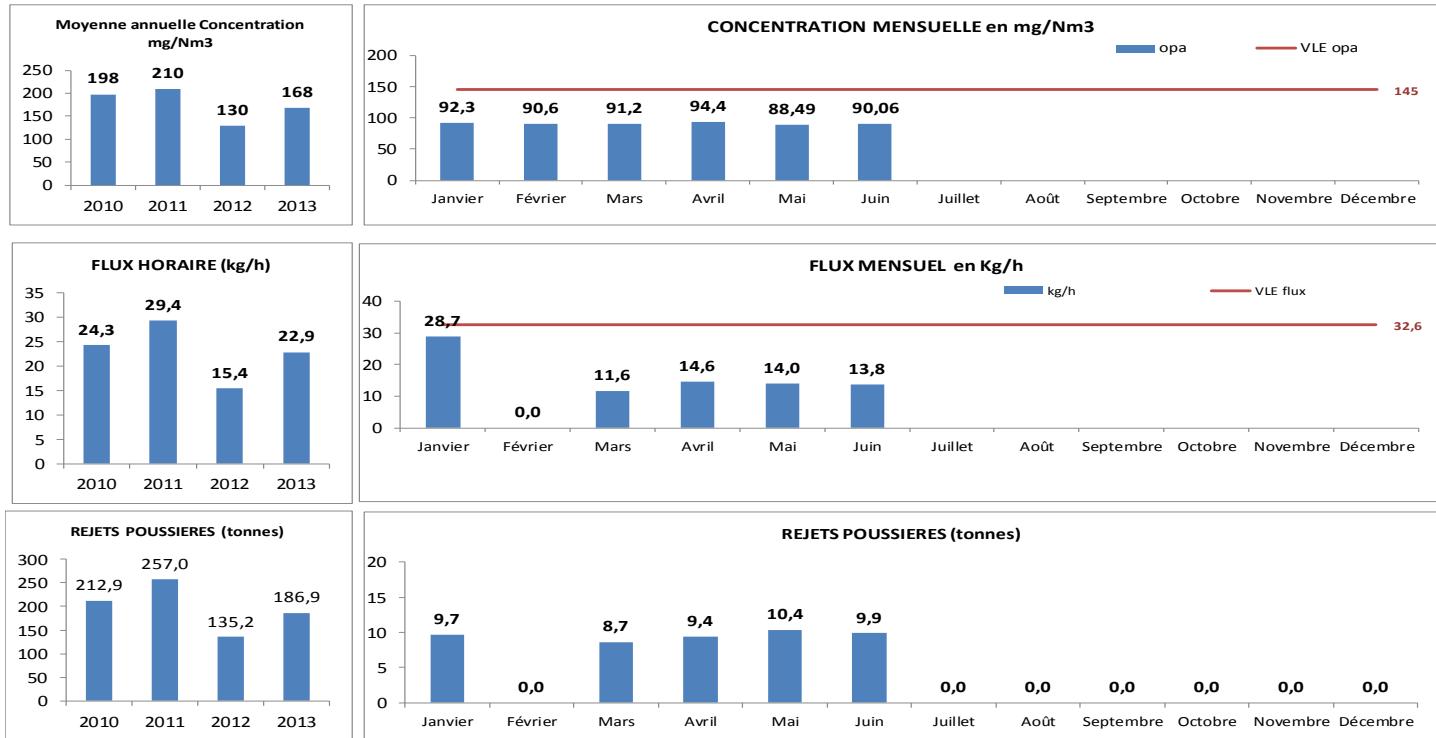
TRANCHE B1



TRANCHE B2



TRANCHE B3



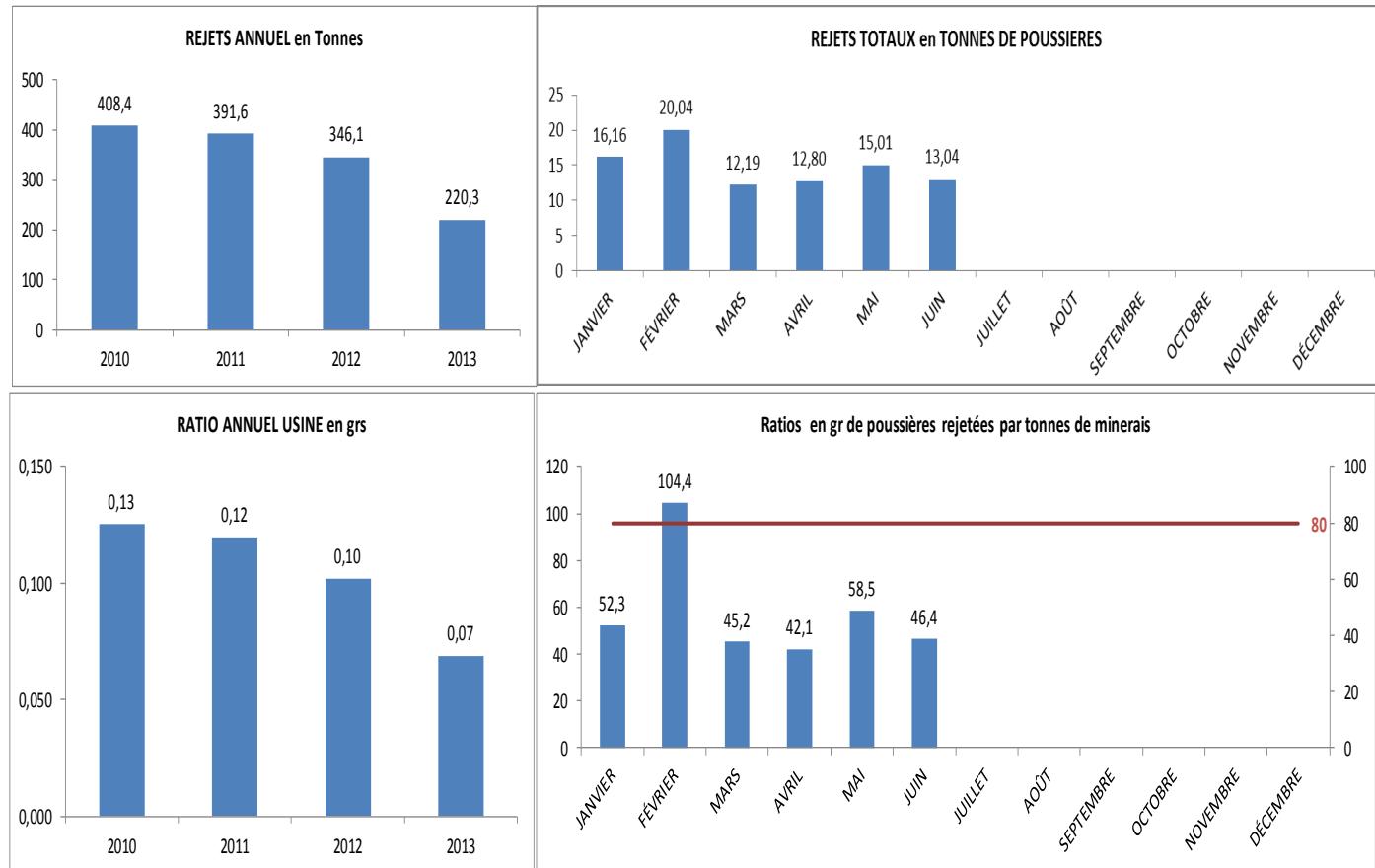
TRANCHE B4

2.2.2.6 TONNAGE DES POUSSIERES CANALISEES REJETEES ET RATIOS ASSOCIES

Commentaires :

Baisse des rejets poussières au 1^{er} semestre 2014 (89 tonnes contre 134 tonnes au 1^{er} semestre 2013) avec notamment la confirmation du bon fonctionnement de l'électrofiltre n°3 du préséchage.

Le ratio annuel, qui passe de 0,089 kg / tonne de minerai entrée FG à 0,055 kg / tonne, illustre la bonne marche d'ensemble des installations.



2.3 DECHETS (ART.5 – ART.9.4.3)

2.3.1 DECLARATION SEMESTRIELLE DE PRODUCTION DE DECHETS INDUSTRIELS

Le bilan du 1^{er} semestre est joint en annexe.

3 SURVEILLANCE DES MILIEUX RECEPTEURS

3.1 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR (ART.9.5.1)

3.1.1 RESULTATS / GRAPHIQUES

Les résultats complets seront fournis séparément dans le cadre des rapports trimestriels à la surveillance de la qualité de l'air (Art.9.5.1).

Au cours du 1^{er} semestre 2014, les faits marquants ont été :

- Dépassement du seuil d'information ou du seuil d'alerte

Paramètre	1 ^{er} trimestre 2014	2 ^{ème} trimestre 2014
SO2	1 dépassement du seuil d'information	1 dépassement du seuil d'information
PM10	1 dépassement du seuil d'information	RAS
NO2	RAS	RAS

- Moyennes PM10 et nombre de jours de dépassements

PM10		Moyenne PM10 de la période considérée calculée sur des moyennes journalières ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Dépassement de l'objectif de qualité (30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle)	Nb jour $\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$	Dépassement 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (limité à 35 jours/an)
Montravel	T1 2014	15	Non	0	Non
	T2 2014	17	Non	0	Non
Logicoop	T1 2014	16	Non	1	Non
	T2 2014	12	Non	0	Non
Faubourg Blanchot	T1 2014	14	Non	0	Non
	T2 2014	14	Non	0	Non

Au cours du 1^{er} semestre, un dépassement du seuil d'information et de recommandations a été enregistré à la station de Logicoop le 13 mars :

- Durée : 26 heures
- Moyenne maximale sur 24h glissantes : 64 µg/m³

Les conditions de vent étaient stables (vent orienté à 135° et <4m/s). Aucun évènement remarquable n'est à signaler sur le site industriel de Doniambo (pas d'incident, fonctionnement de la centrale électrique majoritairement à 3 tranches et alimenté en fuel TBTS).

Le rapport d'analyse est joint en annexe.

- Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements

SO ₂		Moyennes SO ₂ de la période considérée calculées sur des moyennes horaires (µg/m ³)	Dépassement Objectif qualité (50µg/m ³ en moyenne annuelle)	Nb jour ≥125µg/m ³	Nb heure ≥300µg/m ³	Nb heure ≥350µg/m ³	Nb de dépassement ≥500µg/m ³ (durant 3h consécutives)
Montravel	T1 2014	1	Non	0	0	0	0
	T2 2014	2	Non	0	1	1	0
Logicoop	T1 2014	11	Non	0	0	0	0
	T2 2014	5	Non	0	0	0	0
Griscelli	T1 2014	3	Non	0	0	0	0
	T2 2014	2	Non	0	0	0	0
Faubourg Blanchot	T1 2014	0	Non	0	0	0	0
	T2 2014	1	Non	0	0	0	0

La station de Montravel a enregistré le seul dépassement du seuil d'information et de recommandations au cours de ce 1^{er} semestre :

- Date : 11/04/2014.
- Durée : 1 heure
- Moyenne maximale sur 1h glissante : 351 µg/m³

Le dépassement s'est produit alors que les conditions météorologiques (direction et vitesse du vent) n'étaient pas réunies pour un basculement préventif en TBTS (vitesse moyenne du vent de l'ordre de 2 m/s soit inférieur au seuil de 3m/s). Le dépassement a pris fin avec le basculement en TBTS (sur seuil SO₂ > 200µg/m³) et l'orientation du vent de secteur ESE.

Le rapport d'analyse est joint en annexe.

3.2 SURVEILLANCE DES EAUX (ART.9.5.2)

3.2.1 SORTIE DU CANAL EST, ANSE UARE, ANSE UNDU ET GRANDE RADE (ART.9.5.2.1 – ANNEXE VII)

3.2.1.1 SURVEILLANCE DU MILIEU MARIN

Le rapport de la dernière campagne (juillet 2013 à juin 2014) sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

3.2.1.2 COURANTOLOGIE & BATHYMETRIE

Rappel. Extrait Ait.9.5.2.1 : L'exploitant met en place, en concertation avec l'inspection des installations classées, des mesures courantologiques annuelles à partir d'un état de référence, en suivant la même méthodologie et sous des conditions météorologiques similaires.

Sans contexte géographique défini dans la réglementation pour la réalisation de ces mesures courantologiques, en accord avec le bureau d'étude Soproner, il a été retenu la réalisation d'un suivi tous les 2 ans de la courantologie de l'Anse Uaré Ouest en y incluant une bathymétrie.

L'Anse Uaré Ouest, relativement étroite et de profondeur moyenne d'environ 1m, est le milieu récepteur des eaux de refroidissement et de process de l'usine métallurgique ; à plein régime, les eaux de refroidissement rejetées dans l'Anse Uaré Ouest peuvent atteindre un débit de 9 m³/s. L'Anse Uaré Ouest est réellement sous l'influence de la plateforme industrielle de Doniambo.

Ainsi, cette modélisation qui s'attache à définir les grands traits de la circulation à travers des cartes de temps de résidence, pour différentes combinaisons de forçage vent–marée et rejets industriels, et les suivis courantologiques annuels qui suivront, permettront d'établir les perturbations de l'industriel sur ce milieu en corrélation avec les données issues de la surveillance du milieu marin.

Récapitulatif :

Campagne 2014 : Etude bathymétrique et analyse d'eaux dans les Anses Ndu et Uaré

Le rapport de cette campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

3.2.2 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DU MILIEU AUTOUR DU STOCKAGE DES SCORIES - VERSE A SCORIE (ART.9.5.2.2)

3.2.2.1 SURVEILLANCE DES EAUX AUTOUR DE L'ANCIENNE DECHARGE INTERNE DE DECHETS INDUSTRIELS

Le rapport de la campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

3.2.2.2 SURVEILLANCE DES EAUX AUTOUR DU STOCK HISTORIQUE CONFINE DE SCORIES DE DESULFURATION

Le rapport de la campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

3.2.2.3 SURVEILLANCE DES EAUX AUTOUR DU STOCKAGE D'HYDROCARBURES (BACS TO3, TO4, R1 A R4)

Le rapport de la campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

3.2.2.4 SURVEILLANCE DES EAUX AUTOUR DU STOCKAGE SOUS ALVEOLES DES SCORIES DE DESULFURATION

Le rapport de la campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DES PLUIES

3.3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE (ART .9.5.3)

Rappel. L'exploitant réalise trimestriellement la surveillance de la qualité des pluies. Il est procédé à l'analyse des paramètres : pH, sulfates et nitrates. La surveillance de la qualité des eaux de pluie est réalisée au minimum sur les 2 stations de mesure suivantes :

- Point 1 (Montravel),
- Point 2 (Logicoop).

En tenant compte des contraintes suivantes :

- l'absence de cadre normatif dans la réglementation applicable au site de Doniambo (Code environnement, arrêté d'autorisation d'exploiter) ni dans la littérature technique nationale métropolitaine,
- et l'acquisition des stations de Montravel et Logicoop par l'association SCAL'Air en février 2007,

il a été admis de positionner l'échantillonnage sur le site de Doniambo à proximité des laboratoires d'analyses du Département Environnement de la SLN.

Le point E5 (7537403.646-648080.698) cité dans l'Annexe I de l'arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12.11.09, équipé d'un pluviomètre à auget (voir note **DEI/AT/2008-0013 « Projet d'arrêté codificatif » du 11.02.08** adressé à la DIMENC), facilitera l'ajustement de ce protocole en fonction des besoins de ce suivi.

3.3.2 SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE PLUIE

3.3.2.1 PARAMÈTRES DE SUIVI

Le tableau ci-dessous reprend les exigences de l'arrêté Art.9.5.3 en matière de suivi :

PARAMETRES	FREQUENCE	METHODES DE REFERENCE (ANNEXE I)
pH	trimestriel	NF T 90-008
Sulfate	trimestriel	Non précisées*
Nitrate	trimestriel	Non précisées*

* Proposition d'analyse selon la norme NF EN ISO 10304-1

Ainsi, afin de garantir la représentativité sur un mois et la pertinence des résultats, le suivi des paramètres ci-dessus est effectué selon les règles :

- Pour le pH : analyse sur chaque épisode pluvieux si supérieur à 0,5 mm (sur 24 h) (par le laboratoire d'analyses du Département Environnement Industriel de la SLN)
- Pour sulfate et nitrate : analyse sur premier épisode pluvieux mensuel si supérieur à 1,1 mm (sur 24 h) (par laboratoire extérieur)

3.3.2.2 RÉSULTATS

Dans le tableau ci-dessous, il a été fait le choix de faire un récapitulatif mensuel, en faisant la moyenne par mois des pH et pluviométrie. A noter que les analyses sulfate et nitrate correspondent à une analyse ponctuelle sur un échantillon récolté lors du premier épisode pluvieux de plus de 1,1 mm du mois.

Tableau 5. Suivi mensuel de la qualité de l'eau de pluie sur le site de Doniambo

QUALITE DES EAUX DE PLUIE	PLUVIOMETRIE* SLN		pH*	SULFATE [#]	NITRATE [#]
	Cumul Mois	Moyenne Mois			
	mm	mm	/	mg/L	mg/L
<i>Valeur moyenne pour l'eau de pluie ↗</i>			5,5 et 8	< 8	1,5
JANVIER 2014	104,20	3,36	6,41	3,40	0,30
FEVRIER 2014	125,40	4,48	5,83	2,10	0,20
MARS 2014	45,80	1,48	6,18	2,10	0,20
AVRIL 2014	9,40	0,31	6,82	<i>Pluie insuffisante</i>	
MAI 2014	99,98	3,23	7,30	5,60	0,30
JUIN 2014	14,40	0,48	6,86	1,50	0,30

* Il s'agit de mesures journalières moyennées sur le mois

Le premier échantillon de pluie du mois de plus de 50 mL est récolté et envoyé au laboratoire pour analyses SO42- et NO3-

↗ Analyses de qualité réalisées dans les laboratoires de l'université de Liège en Belgique (Fondation universitaire Luxembourg à Arlon) sous la direction du Professeur Paul Vander Borght.

3.4 ÉMISSIONS SONORES (ART.9.5.4)

Le dernier rapport a été transmis dans le bilan du 2nd semestre 2013. La prochaine campagne aura lieu en 2016.

4 CONSOMMATION ET ECONOMIE D'EAU (ART.3.2)

4.1 EAU POTABLE

Rappel. la consommation d'eau potable est limitée à une quantité maximale journalière (calculée sur une mesure mensuelle) de 624 m³/j

Tableau 6. Suivi de la consommation en eau potable

CONSOMMATION EAU POTABLE	CONSOMMATION MENSUELLE (m ³)	CONSOMMATION RAMENEE A 24H * (m ³ /j)	CONFORMITE
VALEUR LIMITE	/	624	/
JANVIER 2014	6 560	211,61	Conforme
FEVRIER 2014	5 409	193,18	
MARS 2014	6 385	205,97	
AVRIL 2014	6 216	207,20	
MAI 2014	6 626	213,74	
JUIN 2014	7 522	250,73	

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour 12 mois consécutifs

Si le résultat d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

4.2 EAU BRUTE

Rappel. La consommation spécifique maximale du procédé à la capacité de production nominale de l'usine est de 20m³/tonne de nickel produit.

La consommation d'eau brute est limitée à :

- quantité maximale instantanée : 333 m³/h
- quantité maximale journalière : 4 800 m³/j

Tableau 7. Suivi de la consommation en eau brute

CONSOMMATION EAU BRUTE	QUANTITE MAX. INSTANTANEE ~ (m ³ /h)	QUANTITE MAX. JOURNALIERE # (m ³ /j)	CONSOMMATION MENSUELLE (m ³)	MASSE TOTALE DES PRODUITS SLN A L'EXPORT EXPRIMEE EN TONNE DE NI	CONSOMMATION SPECIFIQUE MAX. DU PROCEDE A LA CAPACITE DE PRODUCTION NOMINALE DE L'USINE (m ³ EAU / t NI)	CONFORMITE
	VALEUR LIMITE	333	4 800	/	/	20,0
JANVIER 2014	275,10	3 772,3	97 654	4 900	19,9	
FEVRIER 2014	269,70	4 158,2	84 332	4 060	20,8	
MARS 2014	283,50	3 775,0	97 608	4 850	20,1	
AVRIL 2014	273,90	3 461,5	94 331	4 539	20,8	
MAI 2014	244,95	3 234,5	84 881	4 615	18,4	
JUIN 2014	249,75	3 347,5	79 173	4 113	19,2	

~ Consommation instantanée horaire maximale sur la période suivie

Consommation journalière autorisée sur la base d'une mesure journalière

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour 12 mois consécutifs

Si le résultat d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Non
Conforme

Commentaire :

Dépassement du seuil réglementaire pour 3 mois de l'année. L'identification et le traitement de fuites a permis d'enregistrer une baisse progressive des consommations depuis le mois de mars.

4.3 EAU RECYCLEE

CONSOMMATION EAU	CONSOMMATION EAU POTABLE (M ³)	CONSOMMATION EAU BRUTE (M ³)	CONSOMMATION EAU RECYCLEE (M ³)	POURCENTAGE EAU RECYCLEE (%)
JANVIER 2014	6 560	97 654	4 781 082	4 588
FEVRIER 2014	5 409	84 332	4 120 922	4 592
MARS 2014	6 385	97 608	4 778 091	4 595
AVRIL 2014	6 216	94 331	4 456 915	4 433
MAI 2014	6 626	84 881	4 668 170	5 101
JUIN 2014	7 522	79 173	4 466 868	5 152
CUMUL 2013	38 718	537 979	27 272 048	4 729

Le pourcentage d'eau recyclée est calculé selon la formule suivante :

$$\% \text{ ER} = \frac{\text{eau recyclée}}{(\text{eau potable} + \text{eau brute})} \times 100$$

5 INCIDENTS ENVIRONNEMENT (ART.9.1)

5.1 RECAPITULATIF DES INCIDENTS CATEGORIE 2

4 dépassements des valeurs limites de rejet atmosphérique (art. 4.4.5) ont été déclarés à la DIMENC au cours du 1^{er} semestre :

Date	Description	Secteur
1 et 09/01	Dépassement de la VLE > 40 mg/Nm ³ pendant plus de 2,4 heures au niveau du filtre à manches de l'exutoire (manches percés)	Fusion
22/02	Dépassement du double de la VLE à la cheminée du FR 11 (114 mg/Nm ³) conséquence d'un retard d'évacuation des poussières.	Calcination
08/03	Dépassement du double de la VLE (40 mg/Nm ³) au niveau du filtre à manches du grenaillage (manches percés)	Affinage
24-25/05	Dépassement à la chaudière (VLE > 40 mg/Nm ³ étalé sur 2 jours) : manches percées.	Fusion

6 BILANS ANNUELS

6.1 CAMPAGNES ANNUELLES DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EMISSIONS REALISEES PAR DES ORGANISMES EXTERNES (ART.9.2)

6.1.1 CAMPAGNE 2014 – REJETS LIQUIDES

Le rapport de la campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

6.2 MESURES DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS LES EAUX (ART.3.5.6)

Le rapport de la campagne 2014 sera fourni en annexe du bilan du 2^{ème} semestre 2014 (rendu le 15 février 2015).

6.3 DECLARATION ANNUELLE DES EMISSIONS POLLUANTES, EVALUATION DES REJETS DIFFUS ET PROTOCOLE DE MONTREAL (ART.10.1)

Réglementairement, ce bilan n'est pas à remettre dans le cadre du bilan semestriel et fera donc l'objet d'un envoi à la DIMENC séparément au 31.03.15, comme exigé dans l'arrêté « La transmission intervient avant le 1er avril de l'année n + 1 pour l'année n. »

6.4 SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIERES ET REJETS DIFFUS (ART.10.2)

6.4.1.1 REJETS DIFFUS

Les émissions diffuses sont quantifiées pour les fours DEMAG et de la calcination, sur la base de facteur d'émissions qui ont été déterminés suites à des mesures et études ponctuelles. La représentativité de la marche des installations n'est donc pas complètement couverte.

Ces résultats restent pertinents en relatif.

Les émissions diffuses au niveau des **Fours Demag (FD)** sont émises principalement par deux sources majoritaires :

- au moment des vidanges de bennes de minerais calcinés (représente entre 5 et 15% des émissions de poussières au plancher 20m, selon la production annuelle).
- les phénomènes de bonbonnes fumantes.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités de poussières émises par fours et par mois pour les seuls phénomènes de bonbonnes fumantes.

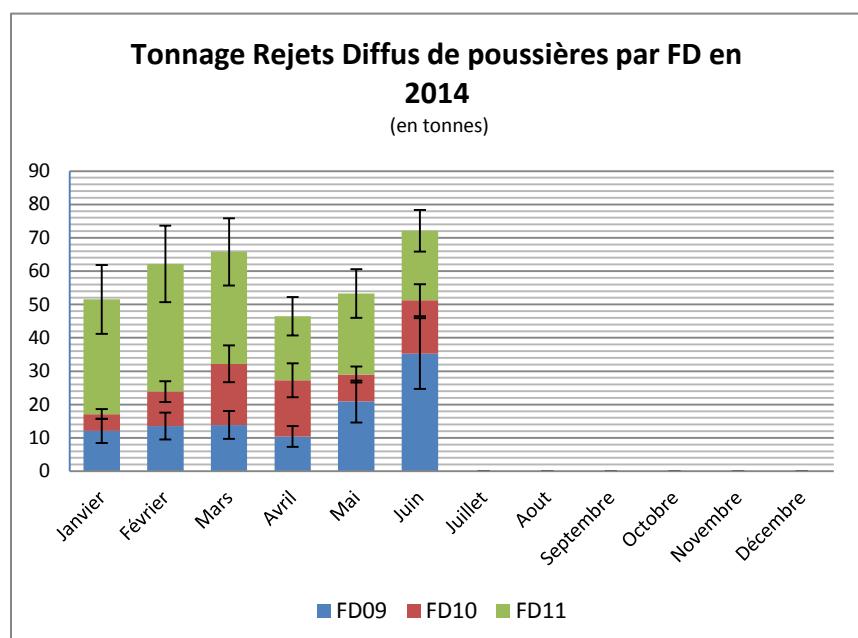
La quantité des rejets diffus aux fours Demag s'évalue visuellement en comptabilisant les périodes et le nombre de bonbonnes dites fumantes, associés à un facteur d'émission mesuré. Lorsqu'une bonbonne est vide ou peu alimentée en minerais calcinés, les rejets diffus s'accroient (tirage des gaz sous voute).

Quantités de poussières émises par phénomènes de bonbonnes fumantes
(en tonnes)

	FD09	FD10	FD11	Total	Total 2013
Janvier	12,09	5,04	34,41	51,54	21,58
Février	13,54	10,34	38,28	62,16	15,59
Mars	13,86	18,35	33,59	65,80	56,07
Avril	10,42	16,85	19,17	46,44	76,41
Mai	20,92	8,08	24,27	53,27	105,5
Juin	35,28	16,01	20,79	72,08	108,77
TOTAL	106.11	74.67	170.51	351.29	383.92

Commentaire :

Diminution des quantités de poussières émises de 9% par rapport au 1^{er} semestre 2013.

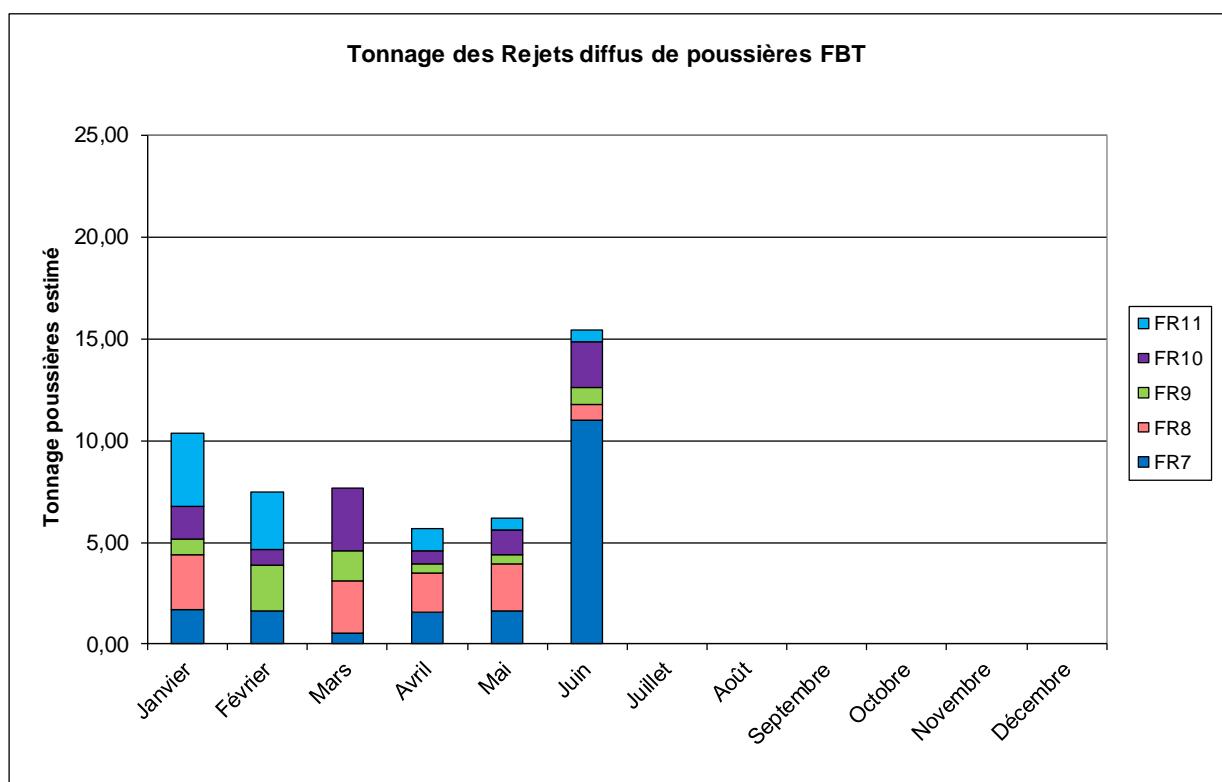


Les rejets diffus au niveau des Fours rotatifs (FR) :

Les rejets diffus aux fours rotatifs sont principalement liés aux conditions du process. Ceux identifiés à la source J, référencée dans « L'évaluation des rejets diffus de poussières du site de Doniambo » de 2010, sont émis en cas de refoulement des gaz sur les capots de chauffe (CDC). Ces refoulements sont irrémédiables lorsqu'il y a un phénomène de surpression au niveau des capots de chauffe, provoqué par une perte des consommateurs de chaleur sensible (exutoire ou chaudière) et/ou la mise en vase-clos de l'un des cinq tubes rotatifs.

Pour quantifier les rejets diffus de cette installation, on comptabilise les périodes de refoulement des CDC grâce aux capteurs de pression en place associé à un facteur d'émission mesuré.

Rejets Diffus FBT (en tonnes)						
	FR7	FR8	FR9	FR10	FR11	TOTAL
Janvier	1,70	2,68	0,81	1,57	3,62	10,375
Février	1,65	0,00	2,24	0,78	2,78	7,451
Mars	0,53	2,58	1,47	3,11	0,00	7,689
Avril	1,54	1,96	0,47	0,64	1,07	5,676
Mai	1,60	2,32	0,48	1,22	0,55	6,164
Juin	11,02	0,72	0,88	2,26	0,55	15,422
Juillet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000
Août	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000
Septembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000
Octobre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000
Novembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000
Décembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000
TOTAL	18,04	10,26	6,35	9,57	8,56	52,776



Commentaire :

Diminution des tonnages émis de 20% par rapport au 1^{er} semestre 2013.

Les rejets diffus au niveau du Pré-séchage (FG)

Ils sont estimés à partir de plusieurs sources d'émissions de poussières diffuses qui correspondent aux chutes de minerais et poussières d'électrofiltre sur les convoyeurs.

Les sources A B C D E et F ont été supprimées avec la mise en place fin 2012 des transporteurs à chaines capotées raccordés à des malaxeurs qui remplacent le circuit de secours voie sèche.

Les sources G, H et I étant estimées à partir du temps d'utilisation du circuit voie sèche, leur contribution ne peut plus être estimée.

7 PLAN DE VEGETALISATION (ART 12.10.8.2)

Au cours du 1^{er} semestre 2014, 6200 m² de talus ont été ensemencés par voie hydraulique au mois d'avril 2014. Les caractéristiques du mélange utilisé sont décrites dans les 2 tableaux ci-dessous :

Fournitures	Dosage demandé en kg / ha
Amendement minéral 17,17,17	200
Amendement minéral 0,32,16	150
Fertilisant organique (orgasol: MO nette)	1 010
Mulch (Hydromulch 1000)	500
Conditionneur de sol (alginates)	20

Semences	Dosage proposé gr./ m ²
Signal grass	3 500
Rhodes pionner	3 000
Bermuda grass	1 000
Carpet grass	1 000
Guinea grass	1 000
Tinaroo glycine (lég.)	500
TOTAL:	10 000

8 PLAN DE MAITRISE ET DE SUIVI DE L'INTRODUCTION D'ESPECES EXOGENES (ART.2.1)

Le rapport de suivi de l'introduction des espèces exogènes est placé en annexe.

9 ACTIONS DIVERSES

Au cours du 1^{er} semestre 2014, ont été transmis au service instructeur les dossiers suivants :

- Porté à connaissance relatif à la réalisation d'un essai de désulfuration au CaC2.
- Porté à connaissance relatif au réaménagement du stockage de soufre.
- Porté à connaissance relatif à l'implantation d'une aire de regroupement de déchets de métaux ferreux et non ferreux.

L'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter un parc de traitement de boues hydrocarburées s'est déroulée au 1^{er} semestre 2014 avec tenue d'une enquête publique du 10 au 24 mars 2014.

SLN-Doniambo Travaux REVEGETALISATION VERSE à scorie : période 1 ° semestre 2014.

- **6200 m² traités en ensemencement hydraulique**, dont les caractéristiques sont ci-dessous exposées :

Fournitures	Dosage demandé en kg / ha
Amendement minéral 17,17,17	200
Amendement minéral 0,32,16	150
Fertilisant organique (orgasol: MO nette)	1 010
Mulch (Hydromulch 1000)	500
Conditionneur de sol (alginates)	20

Semences	Dosage proposé gr./ m ²
Signal grass	3 500
Rhodes pionner	3 000
Bermuda grass	1 000
Carpet grass	1 000
Guinea grass	1 000
Tinaroo glycine (lég.)	500
TOTAL:	10 000

- Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Siras Pacifique, entre le 28 et le 30 avril 2014.





Surveillance des fourmis exogènes sur le site industriel de la SLN à Doniambo Nouméa

Suivi N°10

RAPPORT D'EXPERTISE

Réalisé pour la SLN

Drs. Fabien Ravary & Julien Le Breton

Cabinet BIODICAL

Mai 2014

Discussion

Au terme de cette campagne de surveillance sur les zones à risque du site industriel de la SLN à Doniambo, aucune nouvelle espèce de fourmi exogène envahissante n'a été détectée. La fourmi de feu *Solenopsis invicta* est donc toujours absente du site.

*Remarques concernant la possibilité d'installation de la fourmi de feu *Solenopsis invicta* au sein des installations industrielles de la SLN à Doniambo*

A l'instar des campagnes précédentes, la présence importante de *S. geminata* sur le site, en particulier dans les zones de pelouse, nous démontre que ce type de milieu est potentiellement favorable à une autre espèce très proche en termes de besoins écologiques : *Solenopsis invicta*. Bien qu'encore non-



détectée sur le territoire, la veille doit donc être continue, en particulier lors du débarquement de marchandises originaires de Brisbane (Australie), ville envahie par cette espèce. L'espèce a également envahi la Chine continentale et Taiwan où elle cause de graves problèmes écologiques et sanitaires. Ces pays étant de grands pourvoyeurs de marchandises vers la Nouvelle-Calédonie, la vigilance doit rester de mise.

vigilance accrue est nécessaire. En effet, lorsque des populations de cette espèce se développent en milieu urbain ou industriel, elles privilégient ces endroits pour construire leurs nids, provoquant éventuellement des courts-circuits qui peuvent engendrer à leur tour des incendies. Toutefois, traiter de façon systématique tous les containers qui arrivent sur le site (et qui repartent le jour-même pour certains) afin de se prémunir contre une inévitable introduction est une démarche qui semble irréaliste. A la place, nous proposons que les prochaines campagnes de biosécurité réalisées par l'équipe Biocial accentuent encore davantage l'effort d'échantillonnage au niveau des bâtiments situés sur la zone AFX, dans le but de pouvoir détecter de façon précoce l'installation de cette espèce et de pouvoir ainsi engager le plus rapidement les mesures de traitement.

Para illeurs, une sensibilisation des services liés à la gestion des systèmes électrique doit impérativement être réalisée afin de prévenir le moindre risque. **La vigilance reste de mise.**

Remarques concernant les populations de Solenopsis geminata et Pheidole megacephala au sein des installations industrielles de la SLN à Doniambo

Les populations de ces deux espèces sur le site semblent stabilisées (*S. geminata*), voire anéantie (*P. megacephala*), et un traitement général n'est donc pas à envisager pour le moment.

Remarques concernant la fourmi de Singapour Monomorium destructor sur la zone AFX

En mai 2009 une population de *M. destructor* fût détectée au sein d'un lot de barils d'huile usagés. Cette population a été traitée quelques semaines après cette découverte. Différentes campagnes spécifiques de détection ont été réalisées au sein de la zone traitée et la population détectée semble avoir été éradiquée.

En Novembre 2009, une seconde population de *M. destructor* a été détectée à quelques centaines de mètres de la première (littoral de la zone AFX). Cette population a également été traitée quelques semaines après cette découverte et n'a pas été retrouvée en juin 2010. Lors de la campagne de juin 2010 une troisième population a été détectée à la base d'un gros pylône de la zone AFX. Durant la campagne de Novembre 2010, la même population a encore été détectée. Entre Mai 2011 et Mai 2012, aucune autre population de *M. destructor* n'a été détectée sur l'ensemble des zones prospectées. En Novembre 2012, l'espèce a été de nouveau détectée en 2 points, à proximité de containers, et un traitement a pu être appliqué.

Lors de la précédente campagne (novembre 2013), l'espèce *M. destructor* a pu être de nouveau détectée en un point, situé à la base d'un container (zone AFX). Il s'agissait probablement d'une nouvelle arrivée, puisqu'aucune fourmi de cette espèce n'avait été détectée en mai 2013. Le container en question est malheureusement reparti sans qu'un traitement ait eu le temps d'être mis en place, emportant avec lui les *monomoriums*.

Au cours de la présente campagne, la fourmi de Singapour a de nouveau été détectée dans la même zone (AFX), c'est-à-dire sur la plateforme qui reçoit quotidiennement des containers depuis le Port Autonome de Nouméa (entre autres provenances). Le Port est lui-même envahi par cette espèce et les risques de l'importer sur le site de Doniambo sont donc très importants. Ainsi, dans le but de préserver les infrastructures du site, en particulier les installations électriques, une



RECAPITULATIF DE LA SURVEILLANCE DES ESPECES EXOGENES

Année	Date	Prestataire	Désignation	Résultats	Actions	Observations
2009	02/2009	BIODICAL	Formation « Sensibilisation aux dangers de l'introduction d'espèces exotiques en Nouvelle-Calédonie »			Formation à tout le personnel SLN concerné
	12/05/2009 au 15/05/2009	BIODICAL	ETAT INITIAL (juin 2009)	Découverte présence Fourmi de Singapour (monomorium destructor)	Désinsectisation par FORMULA 4D	Après désinsectisation, pas de trace de fourmi
	08/06/2009 au 09/06/2009	BIODICAL	Campagne de détection fourmis (monomorium destructor)	Aucune présence de fourmi dans les zones à risque		Après désinsectisation, pas de trace de fourmi
	08/2009	SLN / DEI	Elaboration : Procédure + Instruction + fiche inspection			Diffusion à tous les services SLN concernés
	16/11/2009 au 20/11/2009	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°1	Aucune nouvelle espèce de fourmi mais présence fourmi de Singapour dans zones AFX (bord de mer)	Désinsectisation par FORMULA 4D en janvier 2010	Après désinsectisation, pas de trace de fourmi
2010	03/03/2010 au 10/03/2010	BIODICAL	Campagne détection espèces exogènes dans le parc de SLN-DIME	Aucune présence de nouvelle espèce exogène		
	03/2010	SLN / DEI	Elaboration procédure de contrôle CONTAINER + élaboration affiches supports de sensibilisation			Diffusion à tous les services SLN concernés
	05/2010	BIODICAL	Formation « Sensibilisation aux dangers de l'introduction d'espèces exotiques en Nouvelle-Calédonie »			Formation à tout le personnel SLN concerné
	07/06/2010 au 10/06/2010	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°2	Aucune nouvelle espèce de fourmi mais présence fourmi de Singapour dans zones AFX (pylône éclairage)		BIODICAL constate et confirme que la fourmi de Singapour commence à être présente à NOUMEA
	15/11/2010 au 18/11/2010	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°3 (rapport décembre 2010)	Aucune nouvelle espèce de fourmi mais présence fourmi de Singapour dans zones AFX (pylône éclairage)	Désinsectisation par FORMULA 4D (avril 2011)	Après désinsectisation, pas de trace de fourmi (zone AFX) BIODICAL constate et confirme que la fourmi de Singapour commence à être présente à NOUMEA
2011	09/05/2011 au 13/05/2011	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°4	Aucune nouvelle espèce de fourmi et pas de présence de fourmi de Singapour		La fourmi de Singapour est présente en plusieurs zones de NOUMEA (en particulier au Port de Nouméa)
	Novembre 2011	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°5	Aucune nouvelle espèce de fourmi et pas de présence de fourmi de Singapour		La fourmi de Singapour est présente en plusieurs zones de NOUMEA (en particulier au Port de Nouméa)

2012	Mai 2012	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°6	Aucune nouvelle espèce de fourmi et pas de présence de fourmi de Singapour	La fourmi de Singapour est présente en plusieurs zones de NOUMEA (en particulier au Port de Nouméa)
2012	Novembre 2012	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°7	Aucune nouvelle espèce de fourmi. Présence de fourmi de Singapour, dans zone de AFX.	La fourmi de Singapour est présente en plusieurs zones de NOUMEA (en particulier au Port de Nouméa). <u>A surveiller. (sensibilisation Personnel + contrôles los campagnes 2013)</u>
2013	Mai 2013	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°8	Aucune nouvelle espèce de fourmi et pas de présence de fourmi de Singapour	<u>Rappel : Vigilance au Personnel SLN pour contrôles</u>
2013	Nov 2013	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°9	Aucune nouvelle espèce de fourmi et détection présence de fourmi de Singapour dans un contenant en provenance du port de NOUMEA dans zone SLN de FG-MA	Apres recontroles par BIODICAL , la colonie de fourmi à disparue. (repartie avec contenant du Port de NOUMEA)
2014	Mai 2014	BIODICAL	Surveillance fourmis exogènes site SLN-DONIAMBO Suivi n°10	Aucune nouvelle espèce de fourmi et détection présence de fourmi de Singapour dans un contenant en provenance du port de NOUMEA dans zone SLN de FG-MA	Apres contrôles par BIODICAL, la colonie de fourmi à disparue. (repartie avec contenant du Port de NOUMEA) <u>Rappel : Vigilance au Personnel SLN pour contrôles</u>

10.1 AUDIT VERSE A SCORIE

10.2 DETAIL DES RESULTATS D'ANALYSES REGLEMENTAIRES SUR LES SEPT POINTS DE REJETS
AQUEUX, REJETS DE A STATION DES HUILES USAGEES ET EAUX DE PLUIE

10.2.1 DETAILS DES ANALYSES DES EAUX : LABORATOIRES ET METHODES DE REFERENCE

LABO / REFERENCES	TYPES DE REJETS OU D'EAU CONTROLES SUR LE SITE DE DONIAMBO								
PARAMETRES	E1	E3A	E3B	E4	E5	E6	E8	REJET STATION DES HU	EAUX DE PLUIE
DEBIT	Estimation : 1 tranche = 8 000 m ³ /h	*	*	*	*	*	*		
TEMPERATURE	*	*	*	*	*	*	*	Institut Pasteur	
pH	*	*	*	*	*	*	*	Institut Pasteur NF T90-008 04/1953	SLN-DE †
MEST	CDE NF EN 872							Institut Pasteur NF EN 872	
COT	CDE Spectrom. D'abs. Molec.								
DCO				CDE ISO 15705 :2002					
DBO				CDE ISO 15705 :2002					
AZOTE GLOBAL	CDE Ganimede N			CDE Ganimede N					
PHOSPHORE TOTAL	CDE Ganimede P			CDE Ganimede P					
CRVI	CDE Spectrom. D'abs. Molec.			CDE Spectrom. D'abs. Molec.					
CR TOTAL	SLN-DETI ISO 11885			SLN-DETI / ISO 11885					
NI TOTAL									
MN TOTAL									
FE TOTAL									
AL TOTAL									
ZN TOTAL									
SN TOTAL									
CU TOTAL									
PB TOTAL									
FLUOR	CDE NF EN ISO 10304-2			CDE NF EN ISO 10304-2					

CN	CDE Spectrom. D'abs. Molec.			CDE Spectrom. D'abs. Molec.					
INDICE PHENOLS	CDE Spectrom. D'abs. Molec.			CDE Spectrom. D'abs. Molec.					
AOX	CDE / NF EN ISO 9562								
HYDROCARBURES TOTAUX	CDE / NF EN ISO 9377-2					Institut Pasteur ISO 9377-2			
SALINITE	CDE / NF EN 27888B								
SULFATES								CDE NF EN ISO 10304-1	
NITRATES								CDE NF EN ISO 10304-1	
	E1	E3A	E3B	E4	E5	E6	E8	REJET STATION DES HU	EAUX DE PLUIE

* Voir Note **DEI-AT/em-07/0105 du 03.10.07** envoyée à la DIMENC

10.2.2 POINT DE REJETS E1

Les eaux rejetées au point E1 sont issues de la centrale Enercal. Ces eaux, après pompage en mer, puis traitement, sont utilisées pour le refroidissement des chaudières de la centrale avant rejet dans le canal E1.

L'estimation du débit va donc être en fonction du fonctionnement des chaudières. On estime pour chaque chaudière une consommation de $8\ 000\ m^3/h$ d'eau de mer. Le débit de $8\ 000\ m^3/h$ par chaudière en service est fixe et correspond à un calcul simplifié avec 2 moto pompes de circulation eau de mer (MPC) qui fonctionnent en marche continue pour chaque chaudière en service à un débit régulier de $3\ 750\ m^3/h$, indépendant de la puissance de fonctionnement de la centrale mais dépendant du nombre de chaudières en service (2 pompes par chaudière en service) et 1 moto pompe de réfrigération eau de mer (MPREM) en marche continue pour l'ensemble de la centrale (indépendamment du nombre de chaudière en service) à un débit régulier de $1\ 900\ m^3/h$.

Ainsi, à 4 chaudière (8 pompes MPC en service + 1 MPREM) le débit total est de $8 \times 3750 + 1900 = 31900\ m^3/h$ (arrondi à $32\ 000\ m^3/h$ avec le calcul simplifié $4 \times 8000\ m^3/h$)

Pour exemple, une chaudière est arrêté pendant 6h00 dans la journée pour de la maintenance, on aura un débit à E1 de :

$$\begin{aligned} & \bullet \quad 3 \text{ chaudières} \times 24h \times 8\ 000\ m^3/h \\ & \bullet \quad 1 \text{ chaudière} \times 18h \times 8\ 000\ m^3/h \end{aligned} \quad \left. \right\} = 724\ 000\ m^3 \text{ pour } 24h \text{ soit } 30\ 000\ m^3/h$$

Le débit total de la station de pompage (eau de mer alimentée par siphonage depuis la station de dégrillage SLN), correspond au débit total évacué au canal de rejet. L'eau de mer nécessaire aux bassins de coulée scorie est pompée puis rejetée au canal, n'influence donc pas le débit total.

Rejet E1 : Température & pH

Mois	Date	Température		pH
		°C	entre 5,5 & 8,5	
Valeurs limites				
	01/01/2014	38	entre 5,5 & 8,5	
JANVIER	01/01/2014	34,6	7,6	
	02/01/2014	34,6	7,6	
	03/01/2014	35,7	7,8	
	04/01/2014	36,3	8,0	
	05/01/2014	36,6	8,0	
	06/01/2014	35,7	7,9	
	07/01/2014	35,7	8,0	
	08/01/2014	34,5	8,0	
	09/01/2014	36,7	8,0	
	10/01/2014	37,6	8,0	
	11/01/2014	38,0	8,0	
	12/01/2014	38,1	8,0	
	13/01/2014	37,6	8,0	
	14/01/2014	37,3	8,0	
	15/01/2014	35,7	8,0	
	16/01/2014	36,6	8,0	
	17/01/2014	36,6	8,0	
	18/01/2014	36,1	8,0	
	19/01/2014	36,3	8,0	
	20/01/2014	37,2	8,0	
	21/01/2014	37,1	8,0	
	22/01/2014	33,7	8,1	
	23/01/2014	36,3	8,0	
	24/01/2014	35,6	8,0	
	25/01/2014	34,7	8,1	
	26/01/2014	35,4	8,1	
	27/01/2014	35,5	8,0	
	28/01/2014	35,7	8,0	
	29/01/2014	35,5	8,0	
	30/01/2014	35,9	8,0	
	31/01/2014	34,7	8,0	
FEVRIER	01/02/2014	35,6	8,0	
	02/02/2014	33,9	8,0	
	03/02/2014	34,5	8,0	
	04/02/2014	33,4	8,0	
	05/02/2014	34,0	8,0	
	06/02/2014	34,4	7,9	
	07/02/2014	34,7	7,8	
	08/02/2014	34,0	7,4	
	09/02/2014	33,3	8,0	
	10/02/2014	34,5	8,0	
	11/02/2014	33,8	8,0	
	12/02/2014	33,0	8,0	
	13/02/2014	32,6	7,4	
	14/02/2014	31,8	8,1	
	15/02/2014	32,7	8,1	
	16/02/2014	32,1	8,1	
	17/02/2014	32,8	8,0	
	18/02/2014	32,3	8,0	
	19/02/2014	31,9	8,0	
	20/02/2014	33,2	8,0	
	21/02/2014	34,2	8,0	
	22/02/2014	35,2	7,9	
	23/02/2014	36,2	7,9	
	24/02/2014	34,8	7,9	
	25/02/2014	35,2	7,9	
	26/02/2014	35,1	7,9	
	27/02/2014	34,7	8,0	
	28/02/2014	34,6	8,0	
MARS	01/03/2014	35,4	7,9	
	02/03/2014	35,8	7,9	
	03/03/2014	35,3	7,9	
	04/03/2014	34,5	7,9	
	05/03/2014	33,4	8,0	
	06/03/2014	34,5	7,9	
	07/03/2014	35,5	7,9	
	08/03/2014	34,5	7,9	
	09/03/2014	34,9	7,9	
	10/03/2014	34,0	7,9	
	11/03/2014	34,1	7,9	
	12/03/2014	32,1	7,9	
	13/03/2014	33,9	7,9	
	14/03/2014	32,5	7,7	
	15/03/2014	33,5	7,8	
	16/03/2014	33,0	7,8	
	17/03/2014	32,9	7,9	
	18/03/2014	33,8	7,6	
	19/03/2014	31,8	7,9	
	20/03/2014	34,2	7,8	
	21/03/2014	33,7	7,9	
	22/03/2014	32,0	7,9	
	23/03/2014	34,5	7,8	
	24/03/2014	36,6	7,8	
	25/03/2014	36,7	7,7	
	26/03/2014	34,7	7,8	
	27/03/2014	36,1	7,7	
	28/03/2014	36,2	7,7	
	29/03/2014	35,9	7,8	
	30/03/2014	36,3	7,7	
	31/03/2014	35,0	7,8	

Conformité	Conforme	Conforme
------------	----------	----------

Rejet E1 : Température & pH

Mois	Date	Température		pH
		°C	entre 5,5 & 8,5	
Valeurs limites				
	01/04/2014	38	entre 5,5 & 8,5	
AVRIL	01/04/2014	36,5	7,7	
	02/04/2014	36,2	7,7	
	03/04/2014	35,3	7,9	
	04/04/2014	36,5	7,9	
	05/04/2014	37,1	7,8	
	06/04/2014	37,1	7,8	
	07/04/2014	37,2	7,8	
	08/04/2014	37,4	7,9	
	09/04/2014	36,4	7,7	
	10/04/2014	35,5	7,8	
	11/04/2014	35,8	7,7	
	12/04/2014	36,0	7,8	
	13/04/2014	38,1	7,8	
	14/04/2014	38,3	7,8	
	15/04/2014	39,1	7,7	
	16/04/2014	39,0	7,8	
	17/04/2014	35,4	7,8	
	18/04/2014	37,5	7,8	
	19/04/2014	38,6	7,7	
	20/04/2014	37,7	7,7	
	21/04/2014	38,0	7,7	
	22/04/2014	35,6	8,1	
	23/04/2014	33,8	7,9	
	24/04/2014	33,8	7,9	
	25/04/2014	35,8	7,9	
	26/04/2014	37,2	7,8	
	27/04/2014	37,1	7,8	
	28/04/2014	38,4	7,8	
	29/04/2014	36,1	7,8	
	30/04/2014	37,3	7,8	
MAI	01/05/2014	37,0	7,7	
	02/05/2014	37,5	7,9	
	03/05/2014	37,2	7,9	
	04/05/2014	37,3	8,0	
	05/05/2014	37,3	8,0	
	06/05/2014	35,8	8,0	
	07/05/2014	36	8,0	
	08/05/2014	37,3	7,9	
	09/05/2014	36,3	7,8	
	10/05/2014	36,2	7,8	
	11/05/2014	36,2	7,9	
	12/05/2014	35,2	7,9	
	13/05/2014	34	7,9	
	14/05/2014	35,3	7,8	
	15/05/2014	34,8	7,9	
	16/05/2014	34,2	7,9	
	17/05/2014	34,2	7,9	
	18/05/2014	33,7	7,9	
	19/05/2014	33,7	8,0	
	20/05/2014	31,2	8,0	
	21/05/2014	33,4	8,0	
	22/05/2014	34,2	8,0	
	23/05/2014	33,9	7,9	
	24/05/2014	34,4	7,9	
	25/05/2014	35,0	7,9	
	26/05/2014	35,3	7,9	
	27/05/2014	33,2		

Rejet E1 : Chrome VI

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,1	768 000	20
SEM 01	02/01/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 02	09/01/2014	0,005	691 200	3,46
SEM 03	16/01/2014	0,005	768 000	3,84
SEM 04	23/01/2014	0,005	768 000	3,84
SEM 05	30/01/2014	0,007	768 000	5,38
SEM 06	06/02/2014	0,006	768 000	4,61
SEM 07	13/02/2014	0,005	712 104	3,56
SEM 08	20/02/2014	0,008	576 000	4,61
SEM 09	27/02/2014	0,005	768 000	3,84
SEM 10	06/03/2014	0,005	768 000	3,84
SEM 11	13/03/2014	0,005	768 000	3,84
SEM 12	20/03/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 13	27/03/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 14	03/04/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 15	10/04/2014	0,008	384 000	3,07
SEM 16	17/04/2014	0,005	538 872	2,69
SEM 17	24/04/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 18	01/05/2014	0,012	576 000	6,91
SEM 19	08/05/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 20	15/05/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 21	22/05/2014	0,007	576 000	4,03
SEM 22	29/05/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 23	05/06/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 24	12/06/2014	0,005	742 968	3,71
SEM 25	19/06/2014	0,005	768 000	3,84
SEM 26	26/06/2014	0,005	768 000	3,84
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Rejet E1 : COT

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		300	768 000	5 000
SEM 01	30/12/2013	16,400	576 000	9 446,40
SEM 02	07/01/2014	17,100	576 000	9 849,60
SEM 03	14/01/2014	16,100	768 000	12 364,80
SEM 04	21/01/2014	16,100	768 000	12 364,80
SEM 05	28/01/2014	16,200	768 000	12 441,60
SEM 06	04/02/2014	16,600	768 000	12 748,80
SEM 07	11/02/2014	16,600	576 000	9 561,60
SEM 08	18/02/2014	16,600	576 000	9 561,60
SEM 09	25/02/2014	15,800	768 000	12 134,40
SEM 10	04/03/2014	15,800	768 000	12 134,40
SEM 11	11/03/2014	15,800	768 000	12 134,40
SEM 12	18/03/2014	16,100	734 088	11 818,82
SEM 13	25/03/2014	15,400	576 000	8 870,40
SEM 14	01/04/2014	15,400	576 000	8 870,40
SEM 15	08/04/2014	15,500	576 000	8 928,00
SEM 16	15/04/2014	15,500	576 000	8 928,00
SEM 17	22/04/2014	14,600	564 960	8 248,42
SEM 18	29/04/2014	15,400	576 000	8 870,40
SEM 19	06/05/2014	16,600	576 000	9 561,60
SEM 20	13/05/2014	16,600	572 160	9 497,86
SEM 21	20/05/2014	16,200	576 000	9 331,20
SEM 22	27/05/2014	16,200	576 000	9 331,20
SEM 23	03/06/2014	16,400	575 832	9 443,64
SEM 24	10/06/2014	16,300	768 000	12 518,40
SEM 25	17/06/2014	16,300	768 000	12 518,40
SEM 26	24/06/2014	16,300	576 000	9 388,80
Conformité		Conforme	Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Rejet E1 : AOX

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		1	768 000	768
SEM 01	30/12/2013	0,034	576000	19,58
SEM 02	07/01/2014	0,039	576 000	22,46
SEM 03	14/01/2014	0,045	768 000	34,56
SEM 04	21/01/2014		768 000	0,00
SEM 05	28/01/2014	0,040	768 000	30,72
SEM 06	04/02/2014	0,870	768 000	668,16
SEM 07	11/02/2014	0,041	576 000	23,62
SEM 08	18/02/2014	0,046	576 000	26,50
SEM 09	25/02/2014	0,036	768 000	27,65
SEM 10	04/03/2014	0,042	768 000	32,26
SEM 11	11/03/2014	0,031	768 000	23,81
SEM 12	18/03/2014	0,043	734 088	31,57
SEM 13	25/03/2014	0,033	576 000	19,01
SEM 14	01/04/2014	0,039	576 000	22,46
SEM 15	08/04/2014	0,036	576 000	20,74
SEM 16	15/04/2014	1,230	576 000	708,48
SEM 17	22/04/2014	0,064	564 960	36,16
SEM 18	29/04/2014	0,060	576 000	34,56
SEM 19	06/05/2014	0,043	576 000	24,77
SEM 20	13/05/2014	0,052	572 160	29,75
SEM 21	20/05/2014	0,022	576 000	12,67
SEM 22	27/05/2014	0,068	576 000	39,17
SEM 23	03/06/2014	0,040	575 832	23,03
SEM 24	10/06/2014	0,040	768 000	30,72
SEM 25	17/06/2014	0,087	768 000	66,82
SEM 26	24/06/2014	0,031	576 000	17,86
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme



Bouteille cassée lors du transport pour analyse en Métropole

Rejet E1 : Chrome

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites	0,5	768 000	100	
SEM 01	30/12/2013	0,015	576 000	8,81
SEM 02	07/01/2014	0,076	576 000	43,55
SEM 03	14/01/2014	0,003	768 000	2,30
SEM 04	21/01/2014	0,081	768 000	62,28
SEM 05	28/01/2014	0,096	768 000	74,04
SEM 06	04/02/2014	0,081	768 000	62,05
SEM 07	11/02/2014	0,017	576 000	9,85
SEM 08	18/02/2014	0,074	576 000	42,62
SEM 09	25/02/2014	0,025	768 000	19,28
SEM 10	04/03/2014	0,033	768 000	24,96
SEM 11	11/03/2014	0,019	768 000	14,21
SEM 12	18/03/2014	0,019	734 088	14,02
SEM 13	25/03/2014	0,028	576 000	16,19
SEM 14	01/04/2014	0,030	576 000	17,45
SEM 15	08/04/2014	0,145	576 000	83,52
SEM 16	15/04/2014	0,016	576 000	9,22
SEM 17	22/04/2014	0,037	564 960	20,90
SEM 18	29/04/2014	0,012	576 000	6,91
SEM 19	06/05/2014	0,022	576 000	12,67
SEM 20	13/05/2014	0,021	572 160	12,02
SEM 21	20/05/2014	0,026	576 000	14,92
SEM 22	27/05/2014	0,005	576 000	2,65
SEM 23	03/06/2014	0,011	575 832	6,28
SEM 24	10/06/2014	0,009	768 000	6,84
SEM 25	17/06/2014	0,021	768 000	16,13
SEM 26	24/06/2014	0,026	576 000	14,98
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Rejet E1 : Nickel

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites	2	768 000	300	
SEM 01	30/12/2013	0,005	576 000	2,88
SEM 02	07/01/2014	0,005	576 000	2,88
SEM 03	14/01/2014	0,011	768 000	8,45
SEM 04	21/01/2014	0,023	768 000	17,43
SEM 05	28/01/2014	0,028	768 000	21,66
SEM 06	04/02/2014	0,487	768 000	373,79
SEM 07	11/02/2014	0,016	576 000	9,27
SEM 08	18/02/2014	0,044	576 000	25,34
SEM 09	25/02/2014	0,023	768 000	17,74
SEM 10	04/03/2014	0,018	768 000	14,05
SEM 11	11/03/2014	0,016	768 000	11,98
SEM 12	18/03/2014	0,018	734 088	13,36
SEM 13	25/03/2014	0,023	576 000	13,31
SEM 14	01/04/2014	0,019	576 000	10,83
SEM 15	08/04/2014	0,021	576 000	12,10
SEM 16	15/04/2014	0,008	576 000	4,61
SEM 17	22/04/2014	0,017	564 960	9,60
SEM 18	29/04/2014	0,010	576 000	5,76
SEM 19	06/05/2014	0,027	576 000	15,55
SEM 20	13/05/2014	0,024	572 160	13,73
SEM 21	20/05/2014	0,011	576 000	6,11
SEM 22	27/05/2014	0,009	576 000	5,01
SEM 23	03/06/2014	0,015	575 832	8,81
SEM 24	10/06/2014	0,006	768 000	4,45
SEM 25	17/06/2014	0,014	768 000	10,75
SEM 26	24/06/2014	0,021	576 000	12,10
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E1 : Manganèse

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites	1	768 000	200	
SEM 01	30/12/2013	0,001	576 000	0,58
SEM 02	07/01/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 03	14/01/2014	0,001	768 000	0,77
SEM 04	21/01/2014	0,002	768 000	1,31
SEM 05	28/01/2014	0,009	768 000	6,91
SEM 06	04/02/2014	0,047	768 000	36,10
SEM 07	11/02/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 08	18/02/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 09	25/02/2014	0,001	768 000	0,77
SEM 10	04/03/2014	0,001	768 000	0,77
SEM 11	11/03/2014	0,001	768 000	0,77
SEM 12	18/03/2014	0,001	734 088	0,73
SEM 13	25/03/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 14	01/04/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 15	08/04/2014	0,034	576 000	19,58
SEM 16	15/04/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 17	22/04/2014	0,001	564 960	0,56
SEM 18	29/04/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 19	06/05/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 20	13/05/2014	0,001	572 160	0,57
SEM 21	20/05/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 22	27/05/2014	0,001	576 000	0,58
SEM 23	03/06/2014	0,001	575 832	0,58
SEM 24	10/06/2014	0,001	768 000	0,77
SEM 25	17/06/2014	0,001	768 000	0,77
SEM 26	24/06/2014	0,001	576 000	0,58
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E1 : Fer + Alu

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		5	768 000	1 000
SEM 01	30/12/2013	2,760	576 000	1 589,99
SEM 02	07/01/2014	3,382	576 000	1 948,03
SEM 03	14/01/2014	0,262	768 000	201,52
SEM 04	21/01/2014	1,288	768 000	989,11
SEM 05	28/01/2014	1,448	768 000	1 111,76
SEM 06	04/02/2014	3,240	768 000	2 488,55
SEM 07	11/02/2014	0,552	576 000	318,07
SEM 08	18/02/2014	1,348	576 000	776,28
SEM 09	25/02/2014	0,605	768 000	464,41
SEM 10	04/03/2014	0,678	768 000	520,47
SEM 11	11/03/2014	0,487	768 000	373,71
SEM 12	18/03/2014	0,696	734 088	510,85
SEM 13	25/03/2014	0,642	576 000	369,73
SEM 14	01/04/2014	0,731	576 000	420,88
SEM 15	08/04/2014	1,921	576 000	1 106,50
SEM 16	15/04/2014	0,469	576 000	270,14
SEM 17	22/04/2014	0,793	564 960	448,01
SEM 18	29/04/2014	0,427	576 000	245,95
SEM 19	06/05/2014	0,435	576 000	250,56
SEM 20	13/05/2014	0,499	572 160	285,51
SEM 21	20/05/2014	0,742	576 000	427,56
SEM 22	27/05/2014	0,487	576 000	280,57
SEM 23	03/06/2014	0,379	575 832	218,36
SEM 24	10/06/2014	0,615	768 000	472,32
SEM 25	17/06/2014	0,430	768 000	330,24
SEM 26	24/06/2014	0,491	576 000	282,82
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	1 Trim. / 2

Rejet E1 : Zinc

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		2	768 000	1 536
SEM 01	30/12/2013	0,002	576 000	1,15
SEM 02	07/01/2014	0,013	576 000	7,66
SEM 03	14/01/2014	0,017	768 000	13,06
SEM 04	21/01/2014	0,013	768 000	10,14
SEM 05	28/01/2014	0,030	768 000	23,12
SEM 06	04/02/2014	0,055	768 000	42,16
SEM 07	11/02/2014	0,202	576 000	116,29
SEM 08	18/02/2014	0,066	576 000	37,79
SEM 09	25/02/2014	0,117	768 000	90,09
SEM 10	04/03/2014	0,178	768 000	136,63
SEM 11	11/03/2014	0,142	768 000	109,36
SEM 12	18/03/2014	0,093	734 088	67,90
SEM 13	25/03/2014	0,147	576 000	84,56
SEM 14	01/04/2014	0,106	576 000	61,29
SEM 15	08/04/2014	0,029	576 000	16,70
SEM 16	15/04/2014	0,027	576 000	15,55
SEM 17	22/04/2014	0,003	564 960	1,69
SEM 18	29/04/2014	0,003	576 000	1,73
SEM 19	06/05/2014	0,012	576 000	6,91
SEM 20	13/05/2014	0,010	572 160	5,72
SEM 21	20/05/2014	0,030	576 000	17,45
SEM 22	27/05/2014	0,006	576 000	3,23
SEM 23	03/06/2014	0,009	575 832	5,07
SEM 24	10/06/2014	0,003	768 000	2,38
SEM 25	17/06/2014	0,002	768 000	1,54
SEM 26	24/06/2014	0,002	576 000	1,15
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Rejet E1 : Etain

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		2	768 000	1 536
SEM 01	30/12/2013	0,190	576 000	109,44
SEM 02	07/01/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 03	14/01/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 04	21/01/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 05	28/01/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 06	04/02/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 07	11/02/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 08	18/02/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 09	25/02/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 10	04/03/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 11	11/03/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 12	18/03/2014	0,190	734 088	139,48
SEM 13	25/03/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 14	01/04/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 15	08/04/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 16	15/04/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 17	22/04/2014	0,190	564 960	107,34
SEM 18	29/04/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 19	06/05/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 20	13/05/2014	0,190	572 160	108,71
SEM 21	20/05/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 22	27/05/2014	0,190	576 000	109,44
SEM 23	03/06/2014	0,190	575 832	109,41
SEM 24	10/06/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 25	17/06/2014	0,190	768 000	145,92
SEM 26	24/06/2014	0,190	576 000	109,44
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E1 : Cuivre

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	0,5	768 000
SEM 01	30/12/2013	0,002	576 000	1,152
SEM 02	07/01/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 03	14/01/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 04	21/01/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 05	28/01/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 06	04/02/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 07	11/02/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 08	18/02/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 09	25/02/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 10	04/03/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 11	11/03/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 12	18/03/2014	0,002	734 088	1,468
SEM 13	25/03/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 14	01/04/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 15	08/04/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 16	15/04/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 17	22/04/2014	0,002	564 960	1,130
SEM 18	29/04/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 19	06/05/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 20	13/05/2014	0,002	572 160	1,144
SEM 21	20/05/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 22	27/05/2014	0,002	576 000	1,152
SEM 23	03/06/2014	0,002	575 832	1,152
SEM 24	10/06/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 25	17/06/2014	0,002	768 000	1,536
SEM 26	24/06/2014	0,002	576 000	1,152
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Rejet E1 : Plomb

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	0,5	768 000
SEM 01	30/12/2013	0,029	576 000	16,704
SEM 02	07/01/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 03	14/01/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 04	21/01/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 05	28/01/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 06	04/02/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 07	11/02/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 08	18/02/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 09	25/02/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 10	04/03/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 11	11/03/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 12	18/03/2014	0,029	734 088	21,289
SEM 13	25/03/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 14	01/04/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 15	08/04/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 16	15/04/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 17	22/04/2014	0,029	564 960	16,384
SEM 18	29/04/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 19	06/05/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 20	13/05/2014	0,029	572 160	16,593
SEM 21	20/05/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 22	27/05/2014	0,029	576 000	16,704
SEM 23	03/06/2014	0,029	575 832	16,699
SEM 24	10/06/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 25	17/06/2014	0,029	768 000	22,272
SEM 26	24/06/2014	0,029	576 000	16,704
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E1 : Azote

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		30	768 000	4 500
JANVIER	09/01/2014	2,10	691 200	1 451,52
FEVRIER	06/02/2014	2,10	768 000	1 612,80
MARS	06/03/2014	2,30	768 000	1 766,40
AVRIL	10/04/2014	2,30	384 000	883,20
MAI	08/05/2014	2,40	576 000	1 382,40
JUIN	05/06/2014	2,30	576 000	1 324,80
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E1 : Phosphore

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	768 000	200
JANVIER	09/01/2014	0,100	691 200	69,12
FEVRIER	06/02/2014	0,100	768 000	76,80
MARS	06/03/2014	0,100	768 000	76,80
AVRIL	10/04/2014	0,100	384 000	38,40
MAI	08/05/2014	0,100	576 000	57,60
JUIN	05/06/2014	0,100	576 000	57,60
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E1 : Fluor

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		15	768 000	1 000
JANVIER	09/01/2014	1,10	691 200	760,32
FEVRIER	06/02/2014	0,80	768 000	614,40
MARS	06/03/2014	1,57	768 000	1 205,76
AVRIL	10/04/2014	1,57	384 000	602,88
MAI	08/05/2014	1,93	576 000	1 111,68
JUIN	05/06/2014	0,83	576 000	478,08
Conformité	Conforme	Conforme	Non Conforme	

Rejet E1 : Cyanure

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,1	768 000	10
JANVIER	07/01/2014	0,0050	576 000	2,88
FEVRIER	04/02/2014	0,0050	768 000	3,84
MARS	04/03/2014	0,0050	768 000	3,84
AVRIL	08/04/2014	0,0050	576 000	2,88
MAI	06/05/2014	0,0050	576 000	2,88
JUIN	03/06/2014	0,0050	575832	2,88
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E1 : Indice Phénol

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,3	768 000	50
JANVIER	07/01/2014	0,0050	576 000	2,88
FEVRIER	04/02/2014	0,0050	768 000	3,84
MARS	04/03/2014	0,0050	768 000	3,84
AVRIL	08/04/2014	0,0080	576 000	4,61
MAI	06/05/2014	0,0080	576 000	4,61
JUIN	03/06/2014	0,0140	575832	8,06
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E1 : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux mensuel (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	768 000	1 000
JANVIER	07/01/2014	0,100	576 000	57,60
FEVRIER	04/02/2014	0,100	768 000	76,80
MARS	04/03/2014	0,100	768 000	76,80
AVRIL	08/04/2014	0,100	576 000	57,60
MAI	06/05/2014	0,100	576 000	57,60
JUIN	03/06/2014	0,100	575832	57,58
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E3A : Température & pH

Mois	Date de prélèvement	Température		pH
		°C		
Valeurs limites		30	5,5 < - < 8,5	
JANVIER	Moyenne mensuelle (hors intempérie)	27,1	7,6	
FEVRIER		26,2	7,4	
MARS		25,1	7,8	
AVRIL		24,4	7,7	
MAI		22,4	8,1	
JUIN		21,7	7,9	
Conformité		Conforme	Conforme	

Rejet E3A : MEST

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				mg/l
Valeurs limites		100	40	4
JANVIER	07/01/2014	3	1,15	0,003
FEVRIER	04/02/2014	56	20,42	1,144
MARS	04/03/2014	184	4,44	0,817
AVRIL	08/04/2014	12	0,05	0,001
MAI	15/05/2014	154	9,29	1,430
JUIN	03/06/2014	59	3,05	0,180
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Rejet E3A : AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				mg/l
Valeurs limites		1	40	0,040
JANVIER	07/01/2014	0,0330	1,15	0,0000
FEVRIER	04/02/2014	0,0100	20,42	0,0002
MARS	04/03/2014	0,2500	4,44	0,0011
AVRIL	08/04/2014	0,0270	0,05	0,0000
MAI	15/05/2014	<i>Echantillon perdu par le laboratoire (bouteille cassée)</i>		
JUIN	03/06/2014	0,1530	3,05	0,0005
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Rejet E3A : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
				mg/l
Valeurs limites		10	40	0,40
JANVIER	07/01/2014	0,1000	1,15	0,0001
FEVRIER	04/02/2014	0,1000	20,42	0,0020
MARS	04/03/2014	5,3000	4,44	0,0235
AVRIL	08/04/2014	0,1000	0,05	0,0000
MAI	15/05/2014	0,1000	9,29	0,0009
JUIN	03/06/2014	0,3000	3,05	0,0009
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non

Rejet E3B : Température & pH

Mois	Date de prélèvement	Température	pH
		°C	
Valeurs limites	30	<i>entre 5,5 & 8,5</i>	
JANVIER	Moyenne mensuelle (hors intempérie)	25,2	8,9
FEVRIER		24,2	9,1
MARS		23,7	8,4
AVRIL		23,6	8,0
MAI		21,1	8,4
JUIN		20,3	7,9
Conformité	Conforme	Non Conforme	

Rejet E3B : MEST

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		100	10	1
JANVIER	14/01/2014	5	0,192	0,0010
FEVRIER	11/02/2014	2	1,200	0,0024
MARS	11/03/2014	3	0,072	0,0002
AVRIL	15/04/2014	3	0,480	0,0014
MAI	20/05/2014	3	0,120	0,0004
JUIN	10/06/2014	3	0,024	0,0001
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E3B : AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		1	10	0,010
JANVIER	14/01/2014	0,0130	0,192	0,0000
FEVRIER	11/02/2014	0,0100	1,200	0,0000
MARS	11/03/2014	0,0170	0,072	0,0000
AVRIL	15/04/2014	0,0140	0,480	0,0000
MAI	20/05/2014	0,0120	0,120	0,0000
JUIN	10/06/2014	0,0220	0,024	0,0000
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E3B : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		100	10	0,100
JANVIER	14/01/2014	0,1000	0,192	0,0000
FEVRIER	11/02/2014	0,1000	1,200	0,0001
MARS	11/03/2014	0,1000	0,072	0,0000
AVRIL	15/04/2014	0,1000	0,480	0,0000
MAI	20/05/2014	0,1000	0,120	0,0000
JUIN	10/06/2014	0,1000	0,024	0,0000
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

10.2.5 POINT DE REJETS E4

Rejet E4 : Température & pH

Mois	Date	Température		pH	
		°C	°C		
Valeurs limites					
		30	entre 5,5 & 8,5		
01/01/2014	28,5	6,4			
02/01/2014	29,0	6,7			
03/01/2014	30,2	7,0			
04/01/2014	31,6	6,8			
05/01/2014	31,0	6,9			
06/01/2014	30,2	7,3			
07/01/2014	29,9	7,5			
08/01/2014	29,6	7,6			
09/01/2014	28,4	7,6			
10/01/2014	26,4	7,7			
11/01/2014	27,1	7,8			
12/01/2014	27,8	8,1			
13/01/2014	28,6	8,4			
14/01/2014	28,9	8,7			
15/01/2014	28,1	8,8			
16/01/2014	26,8	8,5			
17/01/2014	25,4	8,7			
18/01/2014	25,5	8,0			
19/01/2014	28,7	8,4			
20/01/2014	30,7	8,6			
21/01/2014	30,4	8,7			
22/01/2014	30,5	8,7			
23/01/2014	29,4	8,9			
24/01/2014	28,7	8,8			
25/01/2014	30,0	8,3			
26/01/2014	31,2	8,0			
27/01/2014	29,1	7,8			
28/01/2014	28,4	8,3			
29/01/2014	27,6	7,8			
30/01/2014	27,6	7,7			
31/01/2014	28,0	7,1			
01/02/2014	27,1	7,1			
02/02/2014	27,8	7,5			
03/02/2014	26,1	7,3			
04/02/2014	24,7	7,9			
05/02/2014	26,8	8,3			
06/02/2014	28,7	8,7			
07/02/2014	29,4	8,6			
08/02/2014	29,7	8,1			
09/02/2014	29,2	8,0			
10/02/2014	28,3	7,8			
11/02/2014	27,8	7,7			
12/02/2014	27,7	7,6			
13/02/2014	28,1	7,1			
14/02/2014	27,8	7,0			
15/02/2014	27,4	6,7			
16/02/2014	28,0	6,7			
17/02/2014	28,2	6,8			
18/02/2014	29,1	7,1			
19/02/2014	29,6	7,2			
20/02/2014	30,7	7,4			
21/02/2014	31,2	7,8			
22/02/2014	30,3	7,9			
23/02/2014	30,2	8,1			
24/02/2014	29,4	8,2			
25/02/2014	28,4	7,5			
26/02/2014	28,7	6,9			
27/02/2014	29,2	6,6			
28/02/2014	28,8	6,6			
01/03/2014	27,7	6,6			
02/03/2014	26,9	6,6			
03/03/2014	27,3	6,6			
04/03/2014	26,8	6,4			
05/03/2014	27,3	6,2			
06/03/2014	26,9	6,4			
07/03/2014	27,0	6,4			
08/03/2014	27,8	6,5			
09/03/2014	27,6	6,6			
10/03/2014	27,8	6,4			
11/03/2014	27,9	6,3			
12/03/2014	27,3	6,4			
13/03/2014	27,3	6,3			
14/03/2014	27,5	6,2			
15/03/2014	28,1	5,7			
16/03/2014	26,6	5,4			
17/03/2014	26,3	5,5			
18/03/2014	28,3	5,3			
19/03/2014	28,9	5,9			
20/03/2014	28,3	6,3			
21/03/2014	27,5	6,3			
22/03/2014	27,8	6,3			
23/03/2014	27,9	6,5			
24/03/2014	27,9	6,4			
25/03/2014	27,9	6,2			
27/03/2014	26,6	6,5			
28/03/2014	26,9	7,2			
29/03/2014	27,3	7,2			
30/03/2014	27,6	6,4			
31/03/2014	27,9	6,4			

Conformité	Conforme 1 mois / 3	Conforme 2 mois / 3

Conformité	Conforme	Non Conforme

Flux :
Police bleu : valeur supérieure à la limite réglementaire
Police rouge : valeur 2x supérieure à la limite réglementaire
Analyse journalière --> 3 dépassements autorisé pour le mois
Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Arrêt des Bessermers

Rejet E4 : MEST

Mois	Date	Concentration	Débit	Flux journalier	Pluvio E5		
		mg/l	m3/j	kg/j	mm		
Valeurs limites							
		35	630	22			
01/04/2014	31	3 220,4	99,83	0,4			
02/04/2014	26	4 543,1	118,12	2,2			
03/04/2014	18	2 424,3	43,64				
04/04/2014	26	656,6	17,07				
05/04/2014	18	306,3	5,51				
06/04/2014	21	137,4	2,89				
07/04/2014	14	73,5	1,03				
08/04/2014	16	108,9	1,74				
09/04/2014	14	62,7	0,88	1,0			
10/04/2014	10	82,8	0,63				
11/04/2014	13	130,9	1,70				
12/04/2014	16	66,2	1,06				
13/04/2014	20	354,5	7,09				
14/04/2014	19	154,4	2,93				
15/04/2014	24	47,0	1,13	0,2			
16/04/2014	29	25,1	0,73	0,2			
17/04/2014	63	564,2	35,55	15,2			
18/04/2014	277	5 844,3	1618,87	54,4			
19/04/2014	36	787,6	28,35				
20/04/2014	20	256,5	5,13	1,2			
21/04/2014	18	242,7	4,37	0,2			
22/04/2014	12	159,9	1,92	0,2			
23/04/2014	14	320,2	4,48	7,4			
24/04/2014	12	820,6	9,85	0,6			
25/04/2014	21	118,1	2,48				
26/04/2014	22	261,5	5,75	1,4			
27/04/2014	18	743,8	13,39	13,8			
28/04/2014	15	125,3	1,88	2,8			
29/04/2014	12	475,6	5				

Rejet E4 : DCO

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	125	630
SEM 01	02/01/2014	190,0	4 543,1	863,19
SEM 02	09/01/2014	48,0	62,7	3,01
SEM 03	16/01/2014	33,0	25,1	0,83
SEM 04	23/01/2014	21,0	320,2	6,72
SEM 05	30/01/2014	46,0	445,0	20,47
SEM 06	06/02/2014	216,0	409,4	88,43
SEM 07	13/02/2014	133,0	244,1	32,47
SEM 08	20/02/2014	22,0	930,7	20,48
SEM 09	27/02/2014	165,0	4 699,9	775,49
SEM 10	06/03/2014	131,0	6 190,7	810,98
SEM 11	13/03/2014	150,0	4 850,4	727,55
SEM 12	20/03/2014	147,0	251,5	36,97
SEM 13	27/03/2014	223,0	186,1	41,51
SEM 14	03/04/2014	256,0	292,0	74,75
SEM 15	10/04/2014	126,0	2 170,0	273,41
SEM 16	17/04/2014	15,0	2 698,1	40,47
SEM 17	24/04/2014	19,0	203,8	3,87
SEM 18	29/04/2014	20,0	151,0	3,02
SEM 19	07/05/2014	10,0	451,6	4,52
SEM 20	15/05/2014	15,0	2 412,1	36,18
SEM 21	22/05/2014	49,0	88,3	4,33
SEM 22	27/05/2014	26,0	97,2	2,53
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
	Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Arrêt des Bessemers

Rejet E4 : DBO5

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		Valeurs limites	30	630
SEM 01	02/01/2014	85,0	4 543,1	386,17
SEM 02	09/01/2014	4,0	62,7	0,25
SEM 03	16/01/2014	8,0	25,1	0,20
SEM 04	23/01/2014	2,0	320,2	0,64
SEM 05	30/01/2014	14,0	445,0	6,23
SEM 06	06/02/2014	28,0	409,4	11,46
SEM 07	13/02/2014	22,0	244,1	5,37
SEM 08	20/02/2014	3,0	930,7	2,79
SEM 09	27/02/2014	34,0	4 699,9	159,80
SEM 10	06/03/2014	22,0	6 190,7	136,19
SEM 11	13/03/2014	61,0	4 850,4	295,87
SEM 12	20/03/2014	42,0	251,5	10,56
SEM 13	27/03/2014	98,0	186,1	18,24
SEM 14	03/04/2014	72,0	292,0	21,02
SEM 15	10/04/2014	74,0	2 170,0	160,58
SEM 16	17/04/2014	5,0	2 698,1	13,49
SEM 17	24/04/2014	3,0	203,8	0,61
SEM 18	29/04/2014	7,0	151,0	1,06
SEM 19	07/05/2014	5,0	451,6	2,26
SEM 20	15/05/2014	1,0	2 412,1	2,41
SEM 21	22/05/2014	9,0	88,3	0,80
SEM 22	27/05/2014	8,0	97,2	0,78
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
	Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Chrome

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites				
		0,5	630	0,315
SEM 01	30/12/2013	0,025	1 648,2	0,042
SEM 02	07/01/2014	0,020	73,5	0,001
SEM 03	14/01/2014	0,052	154,4	0,008
SEM 04	21/01/2014	0,089	242,7	0,021
SEM 05	28/01/2014	0,081	125,3	0,010
SEM 06	04/02/2014	3,973	14 678,4	58,315
SEM 07	11/02/2014	0,074	161,0	0,012
SEM 08	18/02/2014	0,036	754,1	0,027
SEM 09	25/02/2014	0,131	3 687,3	0,483
SEM 10	04/03/2014	0,047	3 638,8	0,172
SEM 11	11/03/2014	0,056	10 535,7	0,588
SEM 12	18/03/2014	0,057	260,3	0,015
SEM 13	25/03/2014	0,048	218,4	0,010
SEM 14	01/04/2014	0,084	250,1	0,02
SEM 15	08/04/2014	0,064	587,9	0,04
SEM 16	15/04/2014	0,141	1 164,0	0,16
SEM 17	22/04/2014	0,110	808,0	0,09
SEM 18	29/04/2014	0,187	151,0	0,03
SEM 19	06/05/2014	0,204	159,6	0,03
SEM 20	13/05/2014	0,133	957,6	0,13
SEM 21	20/05/2014	0,067	80,6	0,01
SEM 22	27/05/2014	0,104	97,2	0,01
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
SEM 26	Débit nul			
Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Nickel

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites				
		2	630	1,26
SEM 01	30/12/2013	0,744	1 648,2	1,226
SEM 02	07/01/2014	0,247	73,5	0,018
SEM 03	14/01/2014	0,530	154,4	0,082
SEM 04	21/01/2014	0,425	242,7	0,103
SEM 05	28/01/2014	0,454	125,3	0,057
SEM 06	04/02/2014	40,570	14 678,4	595,497
SEM 07	11/02/2014	1,055	161,0	0,170
SEM 08	18/02/2014	0,522	754,1	0,394
SEM 09	25/02/2014	0,474	3 687,3	1,746
SEM 10	04/03/2014	0,875	3 638,8	3,183
SEM 11	11/03/2014	0,678	10 535,7	7,138
SEM 12	18/03/2014	1,272	260,3	0,331
SEM 13	25/03/2014	0,945	218,4	0,206
SEM 14	01/04/2014	0,987	250,1	0,25
SEM 15	08/04/2014	0,694	587,9	0,41
SEM 16	15/04/2014	0,248	1 164,0	0,29
SEM 17	22/04/2014	0,118	808,0	0,10
SEM 18	29/04/2014	0,109	151,0	0,02
SEM 19	06/05/2014	0,119	159,6	0,02
SEM 20	13/05/2014	0,175	957,6	0,17
SEM 21	20/05/2014	0,217	80,6	0,02
SEM 22	27/05/2014	0,179	97,2	0,02
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
SEM 26	Débit nul			
Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Manganèse

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites				
		1	630	0,63
SEM 01	30/12/2013	1,112	1 648,2	1,832
SEM 02	07/01/2014	0,932	73,5	0,068
SEM 03	14/01/2014	0,333	154,4	0,051
SEM 04	21/01/2014	0,065	242,7	0,016
SEM 05	28/01/2014	0,044	125,3	0,006
SEM 06	04/02/2014	3,529	14 678,4	51,794
SEM 07	11/02/2014	0,576	161,0	0,093
SEM 08	18/02/2014	0,412	754,1	0,311
SEM 09	25/02/2014	0,122	3 687,3	0,449
SEM 10	04/03/2014	0,872	3 638,8	3,172
SEM 11	11/03/2014	0,505	10 535,7	5,318
SEM 12	18/03/2014	1,464	260,3	0,381
SEM 13	25/03/2014	1,179	218,4	0,258
SEM 14	01/04/2014	0,848	250,1	0,21
SEM 15	08/04/2014	0,225	587,9	0,13
SEM 16	15/04/2014	0,101	1 164,0	0,12
SEM 17	22/04/2014	0,048	808,0	0,04
SEM 18	29/04/2014	0,043	151,0	0,01
SEM 19	06/05/2014	0,016	159,6	0,00
SEM 20	13/05/2014	0,022	957,6	0,02
SEM 21	20/05/2014	0,033	80,6	0,00
SEM 22	27/05/2014	0,031	97,2	0,00
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
SEM 26	Débit nul			
Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Fer + Alu

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		5	630	3,15
Valeurs limites		5	630	3,15
SEM 01	30/12/2013	6,240	1 648,2	10,284
SEM 02	07/01/2014	2,546	73,5	0,187
SEM 03	14/01/2014	2,141	154,4	0,331
SEM 04	21/01/2014	1,546	242,7	0,375
SEM 05	28/01/2014	1,481	125,3	0,186
SEM 06	04/02/2014	276,552	14 678,4	4059,356
SEM 07	11/02/2014	2,713	161,0	0,437
SEM 08	18/02/2014	1,087	754,1	0,819
SEM 09	25/02/2014	0,850	3 687,3	3,135
SEM 10	04/03/2014	2,813	3 638,8	10,235
SEM 11	11/03/2014	1,407	10 535,7	14,825
SEM 12	18/03/2014	4,338	260,3	1,129
SEM 13	25/03/2014	4,550	218,4	0,994
SEM 14	01/04/2014	4,982	250,1	1,25
SEM 15	08/04/2014	3,278	587,9	1,93
SEM 16	15/04/2014	1,331	1 164,0	1,55
SEM 17	22/04/2014	0,436	808,0	0,35
SEM 18	29/04/2014	0,383	151,0	0,06
SEM 19	06/05/2014	0,276	159,6	0,04
SEM 20	13/05/2014	0,292	957,6	0,28
SEM 21	20/05/2014	0,323	80,6	0,03
SEM 22	27/05/2014	0,439	97,2	0,04
SEM 23				
SEM 24				
SEM 25				
SEM 26				
Conformité	Conforme 1 Trim. / 2	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
 Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
 Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Zinc

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		2	630	1,26
Valeurs limites		2	630	1,26
SEM 01	30/12/2013	0,187	1 648,2	0,309
SEM 02	07/01/2014	0,071	73,5	0,005
SEM 03	14/01/2014	0,127	154,4	0,020
SEM 04	21/01/2014	0,022	242,7	0,005
SEM 05	28/01/2014	0,029	125,3	0,004
SEM 06	04/02/2014	0,750	14 678,4	11,015
SEM 07	11/02/2014	0,240	161,0	0,039
SEM 08	18/02/2014	0,172	754,1	0,130
SEM 09	25/02/2014	0,064	3 687,3	0,234
SEM 10	04/03/2014	0,122	3 638,8	0,444
SEM 11	11/03/2014	0,111	10 535,7	1,174
SEM 12	18/03/2014	0,219	260,3	0,057
SEM 13	25/03/2014	0,089	218,4	0,020
SEM 14	01/04/2014	0,288	250,1	0,07
SEM 15	08/04/2014	0,295	587,9	0,17
SEM 16	15/04/2014	0,156	1 164,0	0,18
SEM 17	22/04/2014	0,020	808,0	0,02
SEM 18	29/04/2014	0,030	151,0	0,00
SEM 19	06/05/2014	0,013	159,6	0,00
SEM 20	13/05/2014	0,018	957,6	0,02
SEM 21	20/05/2014	0,024	80,6	0,00
SEM 22	27/05/2014	0,019	97,2	0,00
SEM 23				
SEM 24				
SEM 25				
SEM 26				
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
 Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
 Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Etain

Semaine	Date de prélevement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
		2	630	1,26
Valeurs limites		2	630	1,26
SEM 01	30/12/2013	0,190	1 648,2	0,313
SEM 02	07/01/2014	0,190	73,5	0,014
SEM 03	14/01/2014	0,190	154,4	0,029
SEM 04	21/01/2014	0,190	242,7	0,046
SEM 05	28/01/2014	0,190	125,3	0,024
SEM 06	04/02/2014	0,190	14 678,4	2,789
SEM 07	11/02/2014	0,190	161,0	0,031
SEM 08	18/02/2014	0,190	754,1	0,143
SEM 09	25/02/2014	0,190	3 687,3	0,701
SEM 10	04/03/2014	0,190	3 638,8	0,691
SEM 11	11/03/2014	0,190	10 535,7	2,002
SEM 12	18/03/2014	0,190	260,3	0,049
SEM 13	25/03/2014	0,190	218,4	0,041
SEM 14	01/04/2014	0,190	250,1	0,05
SEM 15	08/04/2014	0,190	587,9	0,11
SEM 16	15/04/2014	0,190	1 164,0	0,22
SEM 17	22/04/2014	0,190	808,0	0,15
SEM 18	29/04/2014	0,190	151,0	0,03
SEM 19	06/05/2014	0,190	159,6	0,03
SEM 20	13/05/2014	0,190	957,6	0,18
SEM 21	20/05/2014	0,190	80,6	0,02
SEM 22	27/05/2014	0,190	97,2	0,02
SEM 23				
SEM 24				
SEM 25				
SEM 26				
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire
 Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.
 Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Cuivre

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,5	630	0,315
SEM 01	30/12/2013	0,007	1 648,2	0,0109
SEM 02	07/01/2014	0,006	73,5	0,0004
SEM 03	14/01/2014	0,002	154,4	0,0003
SEM 04	21/01/2014	0,002	242,7	0,0005
SEM 05	28/01/2014	0,002	125,3	0,0003
SEM 06	04/02/2014	0,024	14 678,4	0,3582
SEM 07	11/02/2014	0,003	161,0	0,0005
SEM 08	18/02/2014	0,003	754,1	0,0022
SEM 09	25/02/2014	0,002	3 687,3	0,0077
SEM 10	04/03/2014	0,003	3 638,8	0,0102
SEM 11	11/03/2014	0,002	10 535,7	0,0242
SEM 12	18/03/2014	0,003	260,3	0,0007
SEM 13	25/03/2014	0,002	218,4	0,0004
SEM 14	01/04/2014	0,002	250,1	0,0005
SEM 15	08/04/2014	0,002	587,9	0,0012
SEM 16	15/04/2014	0,002	1 164,0	0,0023
SEM 17	22/04/2014	0,002	808,0	0,0016
SEM 18	29/04/2014	0,002	151,0	0,0003
SEM 19	06/05/2014	0,002	159,6	0,0003
SEM 20	13/05/2014	0,002	957,6	0,0019
SEM 21	20/05/2014	0,002	80,6	0,0002
SEM 22	27/05/2014	0,002	97,2	0,0002
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
SEM 26	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Plomb

Semaine	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,5	630	0,315
SEM 01	30/12/2013	0,029	1 648,2	0,0478
SEM 02	07/01/2014	0,029	73,5	0,0021
SEM 03	14/01/2014	0,029	154,4	0,0045
SEM 04	21/01/2014	0,029	242,7	0,0070
SEM 05	28/01/2014	0,029	125,3	0,0036
SEM 06	04/02/2014	0,071	14 678,4	1,0451
SEM 07	11/02/2014	0,029	161,0	0,0047
SEM 08	18/02/2014	0,029	754,1	0,0219
SEM 09	25/02/2014	0,029	3 687,3	0,1069
SEM 10	04/03/2014	0,029	3 638,8	0,1055
SEM 11	11/03/2014	0,029	10 535,7	0,3055
SEM 12	18/03/2014	0,029	260,3	0,0075
SEM 13	25/03/2014	0,029	218,4	0,0063
SEM 14	01/04/2014	0,029	250,1	0,0073
SEM 15	08/04/2014	0,029	587,9	0,0170
SEM 16	15/04/2014	0,029	1 164,0	0,0338
SEM 17	22/04/2014	0,029	808,0	0,0234
SEM 18	29/04/2014	0,029	151,0	0,0044
SEM 19	06/05/2014	0,029	159,6	0,0046
SEM 20	13/05/2014	0,029	957,6	0,0278
SEM 21	20/05/2014	0,029	80,6	0,0023
SEM 22	27/05/2014	0,029	97,2	0,0028
SEM 23	Débit nul			
SEM 24	Débit nul			
SEM 25	Débit nul			
SEM 26	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme 1 Trim. / 2	

Arrêt des Bessemers

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Conformité :

Analyse hebdomadaire --> un dépassement autorisé pour 3 mois consécutifs.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E4 : Azote

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		30	630	18,90
JANVIER	09/01/2014	2,00	62,7	0,125
FEVRIER	06/02/2014	0,90	409,4	0,368
MARS	06/03/2014	1,30	6 190,7	8,048
AVRIL	10/04/2014	1,70	2 170,0	3,689
MAI	07/05/2014	0,60	451,6	0,271
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme	

Rejet E4 : Phosphore

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	630	6,30
JANVIER	09/01/2014	0,100	62,7	0,006
FEVRIER	06/02/2014	0,400	409,4	0,164
MARS	06/03/2014	0,100	6 190,7	0,619
AVRIL	10/04/2014	0,100	2 170,0	0,217
MAI	07/05/2014	0,100	451,6	0,045
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme	

Rejet E4 : Fluor

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		15	630	9,45
JANVIER	09/01/2014	0,060	62,7	0,004
FEVRIER	06/02/2014	0,050	409,4	0,020
MARS	06/03/2014	0,020	6 190,7	0,124
AVRIL	10/04/2014	0,080	2 170,0	0,174
MAI	07/05/2014	0,050	451,6	0,023
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme	

Rejet E4 : Chrome VI

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,1	630	0,063
JANVIER	09/01/2014	0,005	62,7	0,0003
FEVRIER	06/02/2014	0,042	409,4	0,0172
MARS	06/03/2014	0,013	6 190,7	0,0805
AVRIL	10/04/2014	0,087	2 170,0	0,1888
MAI	07/05/2014	0,199	451,6	0,0899
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Non Conforme	

Rejet E4 : Cyanure

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,1	630	0,063
JANVIER	07/01/2014	0,005	73,5	0,0004
FEVRIER	04/02/2014	0,005	14 678,4	0,0734
MARS	04/03/2014	0,005	3 638,8	0,0182
AVRIL	08/04/2014	0,005	587,9	0,0029
MAI	06/05/2014	0,005	159,6	0,0008
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme	

Rejet E4 : AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		1	630	0,630
JANVIER	07/01/2014		73,5	0,0000
FEVRIER	04/02/2014	0,110	14 678,4	1,6146
MARS	04/03/2014	0,100	3 638,8	0,3639
AVRIL	08/04/2014	0,050	587,9	0,0294
MAI	06/05/2014	0,025	159,6	0,0040
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Non Conforme	

Rejet E4 : Indice Phénol

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,3	630	0,189
JANVIER	07/01/2014	0,102	73,5	0,0075
FEVRIER	04/02/2014	0,005	14 678,4	0,0734
MARS	04/03/2014	0,755	3 638,8	2,7473
AVRIL	08/04/2014	0,006	587,9	0,0035
MAI	06/05/2014	0,011	159,6	0,0018
JUIN	Débit nul			
Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	

Rejet E4 : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	630	6,300
JANVIER	07/01/2014	0,100	73,5	0,007
FEVRIER	04/02/2014	4,900	14 678,4	71,924
MARS	04/03/2014	0,100	3 638,8	0,364
AVRIL	08/04/2014	0,100	587,9	0,059
MAI	06/05/2014	0,100	159,6	0,016
JUIN	Débit nul			
Conformité	Conforme	Non Conforme	Non Conforme	

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Arrêt des Bessemers

Bouteille cassée lors du transport pour analyse en Métropole

Rejet E5 : Température & pH

Mois	Date de prélèvement	Température	pH
		°C	
Valeurs limites		30	entre 5,5 & 8,5
JANVIER	Moyenne mensuelle (hors intempérie)	26,3	7,3
FEVRIER		25,8	7,4
MARS		25,0	7,3
AVRIL		24,7	7,3
MAI		22,3	7,3
JUIN		21,6	7,1
Conformité	Conforme	Conforme	

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Rejet E5 : MEST

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		100	40	4,00
JANVIER	07/01/2014	6	39,576	0,2375
	09/01/2014	6	54,672	0,3280
FEVRIER	04/02/2014	697	202,080	140,8498
	06/02/2014	32	32,376	1,0360
MARS	04/03/2014	66	45,336	2,9922
	06/03/2014	132	70,248	9,2727
AVRIL	08/04/2014	16	25,632	0,4101
	10/04/2014	14	23,280	0,3259
MAI	14/05/2014	32	85,104	2,7233
	15/05/2014	202	129,576	26,1744
JUIN	03/06/2014	5	20,424	0,1021
	05/06/2014	0	24,696	0,0000
Conformité		Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme

Rejet E5 : Azote

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		30	40	1,20
JANVIER	09/01/2014	7,30	54,672	0,3991
FEVRIER	06/02/2014	1,10	32,376	0,0356
MARS	06/03/2014	2,50	70,248	0,1756
AVRIL	10/04/2014	10,40	23,280	0,2421
MAI	15/05/2014	1,80	129,576	0,2332
JUIN	05/06/2014	11,50	24,696	0,2840
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : DCO

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		300	40	12,00
JANVIER	09/01/2014	17	54,672	0,9294
FEVRIER	06/02/2014	5	32,376	0,1619
MARS	06/03/2014	145	70,248	10,1860
AVRIL	10/04/2014	29	23,280	0,6751
MAI	15/05/2014	40	129,576	5,1830
JUIN	05/06/2014	19	24,696	0,4692
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : DBO5

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		100	40	4,00
JANVIER	09/01/2014	4	54,672	0,2187
FEVRIER	06/02/2014	4	32,376	0,1295
MARS	06/03/2014	6	70,248	0,4215
AVRIL	10/04/2014	14	23,280	0,3259
MAI	15/05/2014	1	129,576	0,1296
JUIN	05/06/2014	4	24,696	0,0988
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : Phosphore

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	40	0,40
JANVIER	09/01/2014	0,50	54,672	0,0273
FEVRIER	06/02/2014	0,60	32,376	0,0194
MARS	06/03/2014	0,60	70,248	0,0421
AVRIL	10/04/2014	0,10	23,280	0,0023
MAI	15/05/2014	0,10	129,576	0,0130
JUIN	05/06/2014	1,20	24,696	0,0296
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : Fluor

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		15	40	0,60
JANVIER	09/01/2014	0,0800	54,672	0,0044
FEVRIER	06/02/2014	0,0600	32,376	0,0019
MARS	06/03/2014	0,0600	70,248	0,0042
AVRIL	10/04/2014	0,0600	23,280	0,0014
MAI	15/05/2014	0,0400	129,576	0,0052
JUIN	05/06/2014	0,0500	24,696	0,0012
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : Indice Phénol

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,3	40	0,012
JANVIER	07/01/2014	0,0050	39,576	0,0002
FEVRIER	04/02/2014	0,0050	202,080	0,0010
MARS	04/03/2014	0,0050	45,336	0,0002
AVRIL	08/04/2014	0,0050	25,632	0,0001
MAI	14/05/2014	0,0050	85,104	0,0004
JUIN	03/06/2014	0,0220	20,424	0,0004
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		1	40	0,040
JANVIER	07/01/2014	0,0120	39,576	0,0005
FEVRIER	04/02/2014	0,1960	202,080	0,0396
MARS	04/03/2014	0,0220	45,336	0,0010
AVRIL	08/04/2014	0,0110	25,632	0,0003
MAI	14/05/2014	0,0230	85,104	0,0020
JUIN	03/06/2014	0,0350	20,424	0,0007
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	40	0,400
JANVIER	07/01/2014	0,1000	39,576	0,0040
FEVRIER	04/02/2014	0,1000	202,080	0,0202
MARS	04/03/2014	0,1000	45,336	0,0045
AVRIL	08/04/2014	0,1000	25,632	0,0026
MAI	14/05/2014	0,1000	85,104	0,0085
JUIN	03/06/2014	0,1000	20,424	0,0020
Conformité		Conforme	Non Conforme	Conforme

Rejet E5 : Cyanure

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		0,1	40	0,004
JANVIER	07/01/2014	0,0050	39,576	0,0002
FEVRIER	04/02/2014	0,0090	202,080	0,0018

Rejet E5 : Chrome VI

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	0,1	40	0,004
JANVIER	09/01/2014	0,0050	54,672	0,0003	
FEVRIER	06/02/2014	0,0050	32,376	0,0002	
MARS	06/03/2014	0,0050	70,248	0,0004	
AVRIL	10/04/2014	0,0090	23,280	0,0002	
MAI	15/05/2014	0,0050	129,576	0,0006	
JUIN	05/06/2014	0,0050	24,696	0,0001	
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme		

Rejet E5 : Chrome

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	0,5	40	0,020
JANVIER	07/01/2014	0,0089	39,576	0,0004	
FEVRIER	04/02/2014	1,3474	202,080	0,2723	
MARS	04/03/2014	0,0564	45,336	0,0026	
AVRIL	08/04/2014	0,0220	25,632	0,0006	
MAI	14/05/2014	0,0160	85,104	0,0014	
JUIN	03/06/2014	0,0040	20,424	0,0001	
Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme		

Rejet E5 : Nickel

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	2	40	0,080
JANVIER	07/01/2014	0,1268	39,576	0,0050	
FEVRIER	04/02/2014	15,4445	202,080	3,1210	
MARS	04/03/2014	0,9116	45,336	0,0413	
AVRIL	08/04/2014	0,4090	25,632	0,0105	
MAI	14/05/2014	0,4970	85,104	0,0423	
JUIN	03/06/2014	0,3810	20,424	0,0078	
Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme		

Rejet E5 : Manganèse

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	1	40	0,040
JANVIER	07/01/2014	0,0360	39,576	0,0014	
FEVRIER	04/02/2014	1,1908	202,080	0,2406	
MARS	04/03/2014	0,1068	45,336	0,0048	
AVRIL	08/04/2014	0,0560	25,632	0,0014	
MAI	14/05/2014	0,0600	85,104	0,0051	
JUIN	03/06/2014	0,0520	20,424	0,0011	
Conformité	Conforme	Non Conforme	Non Conforme		

Rejet E5 : Fer + Alu

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	5	40	0,200
JANVIER	07/01/2014	0,3898	39,576	0,0154	
FEVRIER	04/02/2014	87,9257	202,080	17,7680	
MARS	04/03/2014	3,6208	45,336	0,1642	
AVRIL	08/04/2014	0,6620	25,632	0,0170	
MAI	14/05/2014	1,0730	85,104	0,0913	
JUIN	03/06/2014	0,2760	20,424	0,0056	
Conformité	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme		

Rejet E5 : Zinc

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	2	40	0,080
JANVIER	07/01/2014	0,0867	39,576	0,0034	
FEVRIER	04/02/2014	0,5974	202,080	0,1207	
MARS	04/03/2014	0,3187	45,336	0,0144	
AVRIL	08/04/2014	0,0620	25,632	0,0016	
MAI	14/05/2014	0,1110	85,104	0,0094	
JUIN	03/06/2014	0,0400	20,424	0,0008	
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme		

Rejet E5 : Etain

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	2	40	0,080
JANVIER	07/01/2014	0,1900	39,576	0,0075	
FEVRIER	04/02/2014	0,1900	202,080	0,0384	
MARS	04/03/2014	0,1900	45,336	0,0086	
AVRIL	08/04/2014	0,1900	25,632	0,0049	
MAI	14/05/2014	0,1900	85,104	0,0162	
JUIN	03/06/2014	0,1900	20,424	0,0039	
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme		

Rejet E5 : Cuivre

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)	
		mg/l	m3/j	kg/j	
		Valeurs limites	0,5	40	0,020
JANVIER	07/01/2014	0,0059	39,576	0,0002	
FEVRIER	04/02/2014	0,0234	202,080	0,0047	
MARS	04/03/2014	0,0055	45,336	0,0002	
AVRIL	08/04/2014	0,0020	25,632	0,0001	
MAI	14/05/2014	0,0060	85,104	0,0005	
JUIN	03/06/2014	0,0040	20,424	0,0001	
Conformité	Conforme	Non Conforme	Conforme		

Rejet E5 : Plomb

Rejet E6 : Température & pH

Mois	Date de prélèvement	Température	pH
		°C	
Valeurs limites	30	entre 5,5 & 8,5	
JANVIER	Moyenne mensuelle (hors intempérie)	28,8	7,5
FEVRIER		28,4	7,4
MARS		28,1	7,5
AVRIL		27,9	7,6
MAI		25,3	7,5
JUIN		24,8	7,5
Conformité	Conforme	Conforme	

Rejet E6 : MEST

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites	100		67,4	6,740
JANVIER	14/01/2014	20	24,94	0,4987
FEVRIER	11/02/2014	19	27,10	0,5148
MARS	11/03/2014	27	47,71	1,2882
AVRIL	15/04/2014	16	36,50	0,5841
MAI	06/05/2014	16	51,00	0,8160
JUIN	10/06/2014	22	27,46	0,6040
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Rejet E6 : AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites	1	67,4	0,067	
JANVIER	14/01/2014	0,1070	24,94	0,0027
FEVRIER	11/02/2014	0,0410	27,10	0,0011
MARS	11/03/2014	0,0770	47,71	0,0037
AVRIL	15/04/2014	0,0440	36,50	0,0016
MAI	06/05/2014	0,0380	51,00	0,0019
JUIN	10/06/2014	0,0440	27,46	0,0012
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire

Rejet E6 : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites	10	67,4	0,674	
JANVIER	14/01/2014	0,1000	24,94	0,0025
FEVRIER	11/02/2014	0,1000	27,10	0,0027
MARS	11/03/2014	0,1000	47,71	0,0048
AVRIL	15/04/2014	0,1000	36,50	0,0037
MAI	06/05/2014	0,1000	51,00	0,0051
JUIN	10/06/2014	0,1000	27,46	0,0027
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

Rejet E8 : Température & pH

Mois	Date de prélèvement	Température	pH
		°C	
Valeurs limites	30	<i>entre 5,5 & 8,5</i>	
JANVIER	Moyenne mensuelle (hors intempérie)	28,5	7,5
FEVRIER		28,0	7,5
MARS		27,1	7,5
AVRIL		26,6	8,0
MAI		23,7	7,8
JUIN		22,6	7,7
Conformité		Conforme	Non Conforme

Rejet E8 : MEST

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		100	40,0	4,000
JANVIER	21/01/2014	13	10,37	0,1348
FEVRIER	18/02/2014	188	13,39	2,5177
MARS	18/03/2014	7	0,096	0,0007
AVRIL	22/04/2014	51	4,27	0,2179
MAI	13/05/2014	23	11,02	0,2534
JUIN	17/06/2014	25	6,00	0,1500
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Rejet E8 : AOX

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		1	40,0	0,040
JANVIER	21/01/2014	10,37	0,0000	
FEVRIER	18/02/2014	0,0400	13,39	0,0005
MARS	18/03/2014	0,0330	0,096	0,0000
AVRIL	22/04/2014	0,0400	4,27	0,0002
MAI	13/05/2014	0,0200	11,02	0,0002
JUIN	17/06/2014	0,0400	6,00	0,0002
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Flux :

Police bleu : valeur supérieur à la limite réglementaire

Police rouge : valeur 2x supérieur à la limite réglementaire



Bouteille cassée lors du transport pour analyse en Métropole

Rejet E8 : Hydrocarbures

Mois	Date de prélèvement	Concentration	Débit	Flux Hebdo (Hyp. 1)
		mg/l	m3/j	kg/j
Valeurs limites		10	40,0	0,400
JANVIER	21/01/2014	0,1000	10,37	0,0010
FEVRIER	18/02/2014	2,4000	13,39	0,0321
MARS	18/03/2014	0,1000	0,096	0,0000
AVRIL	22/04/2014	2,6000	4,27	0,0111
MAI	13/05/2014	0,1000	11,02	0,0011
JUIN	17/06/2014	0,7000	6,00	0,0042
Conformité		Conforme	Conforme	Conforme

Conformité :

Analyse mensuelle --> un dépassement autorisé pour l'année.

Si le résultats d'analyse est le double de la valeur limite --> Non conforme

10.2.9 CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX DE PLUIE

Paramètres	Pluviométrie	Pluviométrie	pH	Sulfate	Nitrate
Labo	Météo-France	DEI	DEI	EXT	EXT
Périodicité	J	J	J	M	M
Unités	mm	mm		mg/L	mg/L
01/01/2013	17,30	13,21	6,38		
02/01/2013	93,60	97,79	6,01	10	0,1
03/01/2013	6,00	16,03	6,13		
04/01/2013	0,20	1,78			
05/01/2013	0,80	3,56			
06/01/2013	0,20	1,27	7,37		
07/01/2013	0,00	0,25			
08/01/2013	0,00	0,00			
09/01/2013	0,00	0,00			
10/01/2013	0,00	0,00			
11/01/2013	0,00	0,00			
12/01/2013	0,00	0,00			
13/01/2013	0,20	0,00			
14/01/2013	0,00	0,00			
15/01/2013	4,20	3,05	7,43		
16/01/2013	0,00	0,00			
17/01/2013	6,30	0,76	6,86		
18/01/2013	2,00	1,80			
19/01/2013	0,00	0,00			
20/01/2013	0,00	0,00			
21/01/2013	0,00	0,00			
22/01/2013	0,00	0,00			
23/01/2013	0,60	0,25			
24/01/2013	0,00	0,00			
25/01/2013	0,00	0,00			
26/01/2013	0,40	0,25			
27/01/2013	0,20	0,00			
28/01/2013	2,60	1,27	6,93		
29/01/2013	6,30	1,02	7,06		
30/01/2013	4,40	20,32	6,74		
31/01/2013	2,00	0,76			
01/02/2013	0,00	0,00			
02/02/2013	0,00	0,00			
03/02/2013	0,00	0,00			
04/02/2013	0,00	0,00			
05/02/2013	0,00	0,03			
06/02/2013	0,00	0,00			
07/02/2013	0,60	1,02	7,64		
08/02/2013	0,00	0,25			
09/02/2013	3,20	3,05			
10/02/2013	0,00	0,51	7,41		
11/02/2013	0,00	0,00			
12/02/2013	0,00	0,00			
13/02/2013	0,00	0,00			
14/02/2013	0,00	0,00			
15/02/2013	7,20	0,00			
16/02/2013	2,40	6,10			
17/02/2013	Mq	15,49	6,88		
18/02/2013	3,00	4,83	7,23		
19/02/2013	0,00	0,00			
20/02/2013	0,00	0,00			
21/02/2013	0,00	0,25			
22/02/2013	0,00	0,00			
23/02/2013	0,00	0,00			
24/02/2013	0,00	0,25			
25/02/2013	1,80	1,78			
26/02/2013	0,00	0,25			
27/02/2013	0,00	0,00			
28/02/2013	0,00	0,00			
01/03/2013	0,00	0,00			
02/03/2013	0,00	0,00			
03/03/2013	0,00	0,00			
04/03/2013	8,20	7,87	6,46	3,9	0,2
05/03/2013	14,90	14,22	6,73		
06/03/2013	0,80	0,00			
07/03/2013	0,20	0,51			
08/03/2013	0,00	0,00			
09/03/2013	0,20	0,00			
10/03/2013	0,00	0,00			
11/03/2013	0,80	0,51			
12/03/2013	0,40	0,00			
13/03/2013	0,40	0,25			
14/03/2013	0,00	0,00			
15/03/2013	0,00	0,51			
16/03/2013	0,00	0,00			
17/03/2013	0,00	0,00			
18/03/2013	78,20	35,56	4,61		
19/03/2013	0,80	0,00			
20/03/2013	0,40	0,00			
21/03/2013	0,80	0,25			
22/03/2013	29,80	39,62			
23/03/2013	1,00	1,52	6,09		
24/03/2013	4,00	1,27			
25/03/2013	0,00	0,00			
26/03/2013	0,00	0,00			
27/03/2013	0,00	0,00			
28/03/2013	5,90	3,05	7,35		
29/03/2013	0,00	0,00			
30/03/2013	0,00	0,00			
31/03/2013	0,00	0,00			

Paramètres	Pluviométrie	Pluviométrie	pH	Sulfate	Nitrate
Labo	Météo-France	DEI	DEI	EXT	EXT
Périodicité	J	J	J	M	M
Unités	mm	mm		mg/L	mg/L
01/04/2013	0,80	0,00			
02/04/2013	12,30	5,08	5,23	5,1	0,2
03/04/2013	0,60	10,41	5,51		
04/04/2013	33,20	35,56	5,22		
05/04/2013	1,80	2,03			
06/04/2013	0,20	0,25	6,8		
07/04/2013	1,20	2,03			
08/04/2013	7,70	1,27	6,18		
09/04/2013	0,00	2,29			
10/04/2013	0,00	0,00			
11/04/2013	0,00	0,00			
12/04/2013	2,60	0,76			
13/04/2013	7,80	0,00			
14/04/2013	7,10	8,64	5,36		
15/04/2013	0,00	0,00			
16/04/2013	0,00	0,00			
17/04/2013	44,50	8,38	5,7		
18/04/2013	5,40	40,89	5,24		
19/04/2013	1,40	2,03			
20/04/2013	0,40	0,00			
21/04/2013	10,20	12,45	5,13		
22/04/2013	5,60	7,87	4,29		
23/04/2013	0,40	0,00			
24/04/2013	0,00	0,25			
25/04/2013	0,00	0,00			
26/04/2013	0,80	2,03			
27/04/2013	2,80	1,52	6,6		
28/04/2013	72,70	80,52			
29/04/2013	4,90	0,76	6,58		
30/04/2013	0,80	2,29	7,05		
01/05/2013	0,80	1,02			
02/05/2013	0,00	0,00			
03/05/2013	0,00	2,03			
04/05/2013	1,00	2,54	6,54		
05/05/2013	0,00	0,00			
06/05/2013	4,20	4,32	5,71	5,3	0,2
07/05/2013	0,00	4,32			
08/05/2013	2,20	4,57			
09/05/2013	1,20	0,25	6,85		
10/05/2013	2,00	3,05			
11/05/2013	5,20	2,03	6,54		
12/05/2013					

10.3 QUANTIFICATION DE REJETS EN SO₂ DE LA CENTRALE ELECTRIQUE

Date	BTS (m3)	TBTS (m3)	% S fuel BTS	% S fuel TBTS	SO2 BTS (t)	SO2 TBTS (t)	Cumul SO2 (t)
01/01/2014	418	325	1,92	0,92	15,87	5,91	21,79
02/01/2014	722	17	1,92	0,92	27,42	0,31	27,73
03/01/2014	432	321	1,92	0,92	16,41	5,84	22,25
04/01/2014	672	116	1,92	0,92	25,52	2,11	27,63
05/01/2014	398	386	1,92	0,92	15,12	7,02	22,14
06/01/2014	492	272	1,92	0,92	18,68	4,95	23,63
07/01/2014	336	397	1,92	0,92	12,76	7,22	19,98
08/01/2014	200	424	1,92	0,92	7,60	7,72	15,31
09/01/2014	255	627	1,92	0,92	9,68	11,41	21,09
10/01/2014	441	620	1,92	0,92	16,75	11,28	28,03
11/01/2014	857	193	1,92	0,92	32,55	3,51	36,06
12/01/2014	541	472	1,92	0,92	20,55	8,59	29,14
13/01/2014	599	403	1,92	0,92	22,75	7,33	30,08
14/01/2014	568	446	1,92	0,92	21,57	8,12	29,69
15/01/2014	897	0	1,92	0,92	34,07	-	34,07
16/01/2014	1017	0	1,92	0,92	38,62	-	38,62
17/01/2014	1017	0	1,92	0,92	38,62	-	38,62
18/01/2014	954	70	1,92	0,92	36,23	1,27	37,50
19/01/2014	5	963	1,92	0,92	0,19	17,52	17,71
20/01/2014	355	669	1,92	0,92	13,48	12,17	25,66
21/01/2014	1060	0	1,92	0,91	40,26	-	40,26
22/01/2014	742	71	1,92	0,91	28,18	1,28	29,46
23/01/2014	955	82	1,92	0,91	36,27	1,48	37,74
24/01/2014	924	0	1,92	0,91	35,09	-	35,09
25/01/2014	840	0	1,92	0,91	31,90	-	31,90
26/01/2014	844	53	1,92	0,91	32,05	0,95	33,01
27/01/2014	856	0	1,92	0,91	32,51	-	32,51
28/01/2014	780	61	1,92	0,91	29,62	1,10	30,72
29/01/2014	726	136	1,92	0,91	27,57	2,45	30,02
30/01/2014	403	418	1,92	0,91	15,30	7,52	22,83
31/01/2014	168	688	1,92	0,91	6,38	12,38	18,76
01/02/2014	753	125	1,84	0,91	27,41	2,25	29,66
02/02/2014	589	151	1,84	0,91	21,44	2,72	24,15
03/02/2014	797	10	1,84	0,91	29,01	0,18	29,19
04/02/2014	755	0	1,84	0,91	27,48	-	27,48
05/02/2014	688	0	1,84	0,91	25,04	-	25,04
06/02/2014	421	364	1,84	0,91	15,32	6,55	21,87
07/02/2014	575	223	1,84	0,91	20,93	4,01	24,94
08/02/2014	722	0	1,84	0,91	26,28	-	26,28
09/02/2014	538	120	1,84	0,91	19,58	2,16	21,74
10/02/2014	496	260	1,84	0,91	18,05	4,68	22,73
11/02/2014	271	402	1,84	0,91	9,86	7,24	17,10
12/02/2014	467	170	1,84	0,91	17,00	3,06	20,06
13/02/2014	679	0	1,84	0,91	24,71	-	24,71
14/02/2014	526	50	1,84	0,91	19,14	0,90	20,04
15/02/2014	618	0	1,84	0,91	22,49	-	22,49
16/02/2014	609	0	1,84	0,91	22,16	-	22,16
17/02/2014	497	80	1,84	0,95	18,09	1,50	19,59
18/02/2014	438	122	1,84	0,95	15,94	2,29	18,23
19/02/2014	469	59	1,84	0,95	17,07	1,11	18,18
20/02/2014	483	70	1,84	0,95	17,58	1,32	18,89
21/02/2014	621	0	1,84	0,95	22,60	-	22,60
22/02/2014	223	401	1,84	0,95	8,12	7,54	15,65
23/02/2014	483	206	1,84	0,95	17,58	3,87	21,45
24/02/2014	306	364	1,84	0,95	11,14	6,84	17,98
25/02/2014	171	583	1,84	0,95	6,22	10,96	17,18

Date	BTS (m3)	TBTS (m3)	% S fuel BTS	% S fuel TBTS	SO2 BTS (t)	SO2 TBTS (t)	Cumul SO2 (t)
26/02/2014	145	603	1,84	0,95	5,28	11,33	16,61
27/02/2014	322	401	1,84	0,95	11,72	7,54	19,25
28/02/2014	72	674	1,84	0,95	2,62	12,67	15,29
01/03/2014	514	273	1,84	0,95	18,71	5,13	23,84
02/03/2014	469	210	1,84	0,95	17,07	3,95	21,02
03/03/2014	265	655	1,84	0,95	9,64	12,31	21,95
04/03/2014	186	471	1,84	0,95	6,77	8,85	15,62
05/03/2014	710	68	1,84	0,95	25,84	1,28	27,12
06/03/2014	769	0	1,84	0,95	27,99	-	27,99
07/03/2014	761	100	1,84	0,95	27,70	1,88	29,58
08/03/2014	556	188	1,84	0,95	20,24	3,53	23,77
09/03/2014	403	393	1,84	0,95	14,67	7,38	22,05
10/03/2014	390	370	1,84	0,95	14,19	6,95	21,15
11/03/2014	617	170	1,84	0,95	22,46	3,19	25,65
12/03/2014	564	120	1,84	0,95	20,53	2,25	22,78
13/03/2014	0	771	1,84	0,95	-	14,49	14,49
14/03/2014	0	674	1,84	0,95	-	12,67	12,67
15/03/2014	436	271	1,84	0,95	15,87	5,09	20,96
16/03/2014	641	105	1,84	0,95	23,33	1,97	25,30
17/03/2014	694	0	1,84	0,95	25,26	-	25,26
18/03/2014	399	359	1,84	0,95	14,52	6,75	21,27
19/03/2014	417	137	1,84	0,95	15,18	2,57	17,75
20/03/2014	605	144	1,84	0,95	22,02	2,71	24,73
21/03/2014	742	10	1,84	0,95	27,01	0,19	27,19
22/03/2014	473	132	1,84	0,95	17,21	2,48	19,70
23/03/2014	701	10	1,84	0,95	25,51	0,19	25,70
24/03/2014	493	210	1,84	0,95	17,94	3,95	21,89
25/03/2014	724	3	1,84	0,95	26,35	0,06	26,41
26/03/2014	526	95	1,84	0,95	19,14	1,79	20,93
27/03/2014	749	2	1,84	0,95	27,26	0,04	27,30
28/03/2014	763	0	1,84	0,95	27,77	-	27,77
29/03/2014	801	0	1,84	0,95	29,15	-	29,15
30/03/2014	812	0	1,84	0,95	29,55	-	29,55
31/03/2014	752	0	1,84	0,95	27,37	-	27,37
01/04/2014	824	0	1,84	0,95	29,99	-	29,99
02/04/2014	778	0	1,84	0,95	28,32	-	28,32
03/04/2014	760	0	1,84	0,95	27,66	-	27,66
04/04/2014	702	92	1,84	0,95	25,55	1,73	27,28
05/04/2014	735	70	1,84	0,95	26,75	1,32	28,07
06/04/2014	725	81	1,84	0,95	26,39	1,52	27,91
07/04/2014	533	314	1,84	0,95	19,40	5,90	25,30
08/04/2014	460	289	1,84	0,95	16,74	5,43	22,17
09/04/2014	516	149	1,84	0,95	18,78	2,80	21,58
10/04/2014	344	173	1,84	0,95	12,52	3,25	15,77
11/04/2014	389	136	1,84	0,95	14,16	2,56	16,71
12/04/2014	522	0	1,84	0,95	19,00	-	19,00
13/04/2014	626	141	1,84	0,95	22,78	2,65	25,43
14/04/2014	568	219	1,84	0,95	20,67	4,12	24,79
15/04/2014	743	68	1,84	0,95	27,04	1,28	28,32
16/04/2014	274	518	1,84	0,95	9,97	9,73	19,71
17/04/2014	116	584	1,84	0,95	4,22	10,97	15,20
18/04/2014	371	423	1,84	0,95	13,50	7,95	21,45
19/04/2014	509	287	1,84	0,95	18,53	5,39	23,92
20/04/2014	636	142	1,84	0,95	23,15	2,67	25,82
21/04/2014	768	2	1,84	0,95	27,95	0,04	27,99
22/04/2014	697	60	1,84	0,95	25,37	1,13	26,49

Date	BTS (m3)	TBTS (m3)	% S fuel BTS	% S fuel TBTS	SO2 BTS (t)	SO2 TBTS (t)	Cumul SO2 (t)
23/04/2014	428	449	1,84	0,95	15,58	8,44	24,01
24/04/2014	2	666	1,84	0,95	0,07	12,51	12,59
25/04/2014	0	826	1,84	0,95	-	15,52	15,52
26/04/2014	0	749	1,84	0,95	-	14,07	14,07
27/04/2014	0	764	1,84	0,95	-	14,36	14,36
28/04/2014	0	787	1,84	0,95	-	14,79	14,79
29/04/2014	0	741	1,84	0,95	-	13,92	13,92
30/04/2014	0	778	1,84	0,95	-	14,62	14,62
01/05/2014	0	794	1,84	0,95	-	14,92	14,92
02/05/2014	0	782	1,84	0,95	-	14,69	14,69
03/05/2014	0	788	1,84	0,95	-	14,81	14,81
04/05/2014	0	814	1,84	0,95	-	15,30	15,30
05/05/2014	0	793	1,84	0,95	-	14,90	14,90
06/05/2014	0	737	1,84	0,95	-	13,85	13,85
07/05/2014	0	766	1,84	0,95	-	14,39	14,39
08/05/2014	0	807	1,84	0,95	-	15,16	15,16
09/05/2014	0	778	1,84	0,95	-	14,62	14,62
10/05/2014	0	793	1,84	0,95	-	14,90	14,90
11/05/2014	0	774	1,84	0,95	-	14,54	14,54
12/05/2014	0	772	1,84	0,95	-	14,51	14,51
13/05/2014	0	699	1,84	0,95	-	13,13	13,13
14/05/2014	0	844	1,91	0,95	-	15,86	15,86
15/05/2014	0	771	1,91	0,95	-	14,49	14,49
16/05/2014	255	546	1,91	0,95	9,63	10,26	19,89
17/05/2014	378	412	1,91	0,95	14,28	7,74	22,02
18/05/2014	129	657	1,91	0,95	4,87	12,35	17,22
19/05/2014	0	776	1,91	0,95	-	14,58	14,58
20/05/2014	6	700	1,91	0,95	0,23	13,15	13,38
21/05/2014	0	752	1,91	0,95	-	14,13	14,13
22/05/2014	213	581	1,91	0,95	8,05	10,92	18,96
23/05/2014	726	75	1,91	0,95	27,43	1,41	28,84
24/05/2014	686	117	1,91	0,95	25,92	2,20	28,12
25/05/2014	644	188	1,91	0,95	24,33	3,53	27,86
26/05/2014	690	100	1,91	0,95	26,07	1,88	27,95
27/05/2014	597	206	1,91	0,95	22,55	3,87	26,43
28/05/2014	820	0	1,91	0,95	30,98	-	30,98
29/05/2014	809	0	1,91	0,95	30,56	-	30,56
30/05/2014	552	262	1,91	0,95	20,85	4,92	25,78
31/05/2014	702	117	1,91	0,95	26,52	2,20	28,72
01/06/2014	811	30	1,91	0,95	30,64	0,56	31,20
02/06/2014	762	0	1,91	0,95	28,79	-	28,79
03/06/2014	791	0	1,91	0,95	29,88	-	29,88
04/06/2014	431	0	1,91	0,95	16,28	-	16,28
05/06/2014	532	143	1,91	0,95	20,10	2,69	22,79
06/06/2014	672	202	1,91	0,95	25,39	3,80	29,18
07/06/2014	1007	0	1,91	0,95	38,04	-	38,04
08/06/2014	893	179	1,91	0,95	33,74	3,36	37,10
09/06/2014	762	289	1,91	0,95	28,79	5,43	34,22
10/06/2014	909	137	1,91	0,95	34,34	2,57	36,92
11/06/2014	1040	0	1,91	0,95	39,29	-	39,29
12/06/2014	922	0	1,91	0,95	34,83	-	34,83
13/06/2014	878	100	1,91	0,95	33,17	1,88	35,05
14/06/2014	941	98	1,91	0,95	35,55	1,84	37,39
15/06/2014	902	20	1,91	0,95	34,08	0,38	34,45
16/06/2014	783	134	1,91	0,95	29,58	2,52	32,10
17/06/2014	659	318	1,91	0,95	24,90	5,98	30,87

Date	BTS (m3)	TBTS (m3)	% S fuel BTS	% S fuel TBTS	SO2 BTS (t)	SO2 TBTS (t)	Cumul SO2 (t)
18/06/2014	545	461	1,91	0,95	20,59	8,66	29,25
19/06/2014	190	566	1,91	0,95	7,18	10,64	17,81
20/06/2014	563	295	1,91	0,95	21,27	5,54	26,81
21/06/2014	797	0	1,91	0,95	30,11	-	30,11
22/06/2014	793	0	1,91	0,95	29,96	-	29,96
23/06/2014	253	528	1,91	0,95	9,56	9,92	19,48
24/06/2014	2	806	1,91	0,95	0,08	15,15	15,22
25/06/2014	1	892	1,91	0,95	0,04	16,76	16,80
26/06/2014	0	990	1,91	0,95	-	18,60	18,60
27/06/2014	0	723	1,91	0,95	-	13,59	13,59
28/06/2014	0	813	1,91	0,95	-	15,28	15,28
29/06/2014	0	778	1,91	0,95	-	14,62	14,62
30/06/2014	0	748	1,91	0,95	-	14,06	14,06

10.4 INVENTAIRE DES APPAREILS PCB EN SERVICE ET SOURCES RADIOACTIVES

TOTAL INVENTAIRE des APPAREILS PCB

POSTE	Libellé	Constructeur	Référence	SECTEUR	MASSE TOTALE	MASSE DIELECTRIQUE liquide	MASSE METAL VIDE	déposé
						Kg	Kg	
62	SOUS STATION JF - Antenne 2 - BT2 - 1500 kVA 15000/400V	ACEM	30572	NRJ	5200	1600	3600	5 200
68	BAT. SOUFFLANTES / POSTE P6 - Air BP Sofrair 2 - 3450 kVA 5500/4140V	ALSTHOM	3450	NRJ	1480	280	1200	1 480
22	POSTE P14 - Antenne 1 - T1 - 315 kVA 5500/400V	SFEME	60434	NRJ	1450	420	1030	1 450
23	POSTE P14 - Antenne 2 - T2 - 315 kVA 5500/400V	ALSTHOM	1759059	NRJ	1720	600	1120	1 720
24	POSTE P16 - Antenne - 500 kVA 5500/400V	ACEM	1759881	NRJ	2750	950	1800	2 750
28	POSTE P9 - Antenne 1 - P9/1 - 800 kVA 5500/400V	ALSTHOM	1933086	NRJ-SM	3970	1440	2530	3 970
29	POSTE P9 - Antenne 2 - P9/2 - 800 kVA 5500/400V	ALSTHOM	1879254	NRJ-SM	3970	1440	2530	3 970
36	POSTE P17 - Ateliers - 315 kVA 5500/400V	CELDUC	A19090	NRJ-IEU	1490	490	1000	1 490
37	POSTE P2bis - Déchargement - 800 kVA 5500/400V	MERLIN GERIN	61073	NRJ-FG/MA	3810	1235	2575	3 810
38	POSTE P2bis - Eclairage - 125 kVA 5500/400V	MERLIN GERIN	61074	NRJ-FG/MA	820	280	540	820
68 A	Transformateur auxiliaire Sofrair 25 kVA			NRJ	281	91	190	281
68 B	Lot 47 fut huile polluée PCB (opération vidange + rincage 1 transformateur)			Atelier NRJ	10340	9400	940	10 340
68 C	Lot 60 fut huile polluée PCB (opération vidange + rincage transformateur)	estimation		Atelier NRJ	13200	12000	1200	13 200
68 D	Appareil - outillage vidange + traitement PCB	MAXEI		Atelier NRJ	1500	0	1500	1 500
68 E	Appareil - outillage vidange + traitement PCB	MAXEI		Atelier NRJ	1500	0	1500	1 500
68 ENL	Appareil - outillage vidange + traitement PCB (récupération ENERCAL DONIAMBO)	MAXEI		Atelier NRJ	4000	0	4000	4 000
68 G	Appareil - outillage vidange + traitement HUILE + PCB	MAXEI		Atelier NRJ	1000		1000	1 000
68 F	Lot de 12 fut PCB (appoint + entretien)	estimation		Atelier NRJ	2640	2400	240	2 640
						61 121	32 626	28 495
						61,12	tonne	61 121
Totaux "estimation" (poids théorique + 5 tonne Déchets divers)						66	tonne	

INVENTAIRE du STOCKAGE des SOURCES SCELLEES sur DONIAMBO

repère	repère de stockage	NUMERO APPAREIL	NUMERO SOURCE	Utilisation	MISE en SERVICE			Stockage	Radio-élément		Activité	CUMUL par GROUPE			SITUATION ICPE		
					Date	Autorisation DT/CIREA	Etat		Nature	Gr		MBQ	Gr 1	Gr 2	Gr 3	Référence	Date
25	T4	Z2760	LP 174	Analyseur portable Texas nuclair	juin-76	703572.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
24	T5	B243	LP 0011	Analyseur portable Texas nuclair	juin-77	703573.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
27	T6	B248	LP 0029	Analyseur portable Texas nuclair	juin-77	703574.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
28	T7	B249	LP 0039	Analyseur portable Texas nuclair	juin-77	703578.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
32	T8	B250	LP 0043	Analyseur portable Texas nuclair	juin-77	703577.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
26	T9	B251	LP 0089	Analyseur portable Texas nuclair	juin-77	703576.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
29	T10	B252	LP 0088	Analyseur portable Texas nuclair	juin-77	703575.77	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
30	T11	B300	LP 0104	Analyseur portable Texas nuclair	mars-78	801337.78	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
31	T12	B3001	LP 0105	Analyseur portable Texas nuclair	mars-78	801337.78	Dépôt	1990	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***	RdD	2473/BAG	21/05/1996
		AM 818/775	1771LP/759	Analyseur portable AMDEL	déc-90	DT 223.19.06.03	Dépôt	2006	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***			
		AM 818/776	1772LP/758	Analyseur portable AMDEL	déc-90	DT 223.19.06.03	Dépôt	2006	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***			
		AM 818/777	1773LP/757	Analyseur portable AMDEL	déc-90	DT 223.19.06.03	Dépôt	2006	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***			
		AM 818/782	1774LP/760	Analyseur portable AMDEL	déc-90	DT 223.19.06.03	Dépôt	2006	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***			
		AM 818/784	1701LP/762	Analyseur portable AMDEL	déc-90	DT 223.19.06.03	Dépôt	2006	Pu 238	1	1 110	1 110	***	***			
	BERTHOLD		FS 182	Indicateur de niveau FR 11	déc-97	DT 001.98.008	Dépôt	2010	Cs 137		74 000						
	BERTHOLD		FS 181	Indicateur de niveau FR 11	déc-97	DT 001.98.006	Dépôt	2010	Cs 137		74 000						
	BERTHOLD		FS 180	Indicateur de niveau FR 11	déc-97	DT 001.98.005	Dépôt	2010	Cs 137		74 000						
	BERTHOLD		599	Indicateur de niveau FR 11	déc-97	DT 001.98.004	Dépôt	2010	Cs 137		37 000						
57		57	F0 267	Détection bourrage	déc-97	DT 001.98.007	Dépôt	2005	Cs 137	3	550	***	***	550	RdD	2835/BAG	04/05/1998
45	BERTHOLD	0045	0045	Pesage produit -Atl CHARBON	jan -94	DT 033085	Dépôt	2008	Co 60		185						
352	BERTHOLD	352	0352	Mesure humidité - Atl CHARBON	1999	DT 00199009	Dépôt	2008	Cs 137								
Doniambo			597	Mesure densité - Atelier THF-TBI			Dépôt	2012	Cs 137	3	5 550					DT001.96.001	
Doniambo			598	Mesure densité - Atelier THF-TBI			Dépôt	2012	Cs 137	3	5 550					DT001.96.001	
Doniambo			599	Mesure densité - Atelier THF-TBI			Dépôt	2012	Cs 137	3	5 550					DT001.96.001	
Doniambo			600	Mesure densité - Atelier THF-TBI			Dépôt	2012	Cs 137	3	5 550					DT001.96.001	
MN -kopéto	Débourbeur DICA 23039R	LB367/L93/374/130W	1247/05/93	Gamadensimetre réf SLN B1	05/93		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -kopéto	Débourbeur DICA 23039A	LB367/L93/374/130W	1246/05/93	Gamadensimetre réf SLN B2	05/93		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -kopéto	Débourbeur DICA 23037	LB367/L93/374/130W	1245/05/93	Gamadensimetre réf SLN B3	05/93		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -bernhheim	BERNHHEIM DICA 32006	LB367/L93/374/130W	1248/05/93	Gamadensimetre réf SLN B4	05/93		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -bernhheim	BERNHHEIM DICA 32009	LB367/L93/374/130W	1249/05/93	Gamadensimetre réf SLN B5	05/93		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -bernhheim	BERNHHEIM DICA 33020	LB367/L93/374/130W	3147/11/92	Gamadensimetre réf SLN B6	11/92		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -bernhheim	BERNHHEIM DICA 34020	LB367/L93/374/130W	3146/11/92	Gamadensimetre réf SLN B7	11/92		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
MN -bernhheim	BERNHHEIM DICA 32915	LB367/L93/374/130W	0662/03/95	Gamadensimetre réf SLN B8	03/95		Dépôt	2012	Cs 137		5 550						
Dbo n° 15	Goulotte chargement FD11		2792/11/91	Présence mineraï calciné	11/91		Dépôt	2012	Cs 137		740					DT023706	
Dbo n° 16N	Goulotte chargement FD11		2791/11/91	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Dbo n° 17S	Goulotte chargement FD11		2790/11/91	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Dbo n° 18N	Goulotte chargement FD11		2789/11/91	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Dbo n° 19S	Goulotte chargement FD11		2788/11/91	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Dbo n° 20N	Goulotte chargement FD11		2787/11/91	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Dbo n° 21S	Goulotte chargement FD11		2786/11/91	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD9	neuve (emballage caisse)	1524-0907	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012	Cs 137								
Doniambo	Goulotte chargement FD9	neuve (emballage caisse)	1525-0907	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012	Cs 137								
Doniambo	Goulotte chargement FD9	002477F	2638-11-96	Présence mineraï calciné	nov-96		Dépôt	2008	Cs 137								
Doniambo	Goulotte chargement FD9		2639.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD9		2640.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD9		2641.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD9		2642.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD9		2643.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD9		2644.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2012									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2645.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2646.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2647.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2648.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2649.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2650.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	Goulotte chargement FD10		2651.11.96	Présence mineraï calciné			Dépôt	2013									
Doniambo	BERTHOLD	LB 5441	29903-1109	Provenance - utilisation inconnue			Dépôt	2012									
Doniambo	DETI	284	996	Concentration poussiére BETA 5M	juin-99	DT 05.00-010	Dépôt	2006	C 14	3	3,7	***	***	3,7	RdD	83/BIC	21/01/2000
Total		58	appareils "sources"					ACTIVITE TOTALE (MBq) équivalente Groupe 1					15 540	0	554	RdD : épissé déclaration	
													15 595		AA : rrêté autorisation		

(inclus 14 appareils Constructeur obsolete)

" SOURCE et MATERIEL INCONNUE RADIO-ACTIF "			
Repère de stockage	Désignation	Provenance	Observation
3	cylinde stockage	origine inconnue	vide (non radio active)
4	Tête de paratonnerre (canne métallique équipée d'une source)	ex Service des Mines (DIMENC)	radio actif - sécurisé dans feuille et par brique plomb
6	1 cylindre de fer	origine inconnue	radio actif - sécurisé dans feuille et par brique plomb
5	13 aiguilles (stocké dans carter de récupération)	non industrielle, provenance Medical	radio actif - stockage sécurisé dans carter blindage de récupération
	3 cylindres laiton (stocké dans carter de récupération)	non industrielle, provenance Medical	
	2 pièces métalliques (stocké dans carter de récupération)	non industrielle, provenance Laboratoire	
7	1 boîte métallique (cailloux, minéraux, flacon d'oxyde d'uranium)	ex Service des Mines (DIMENC)	pièces radio actif stockés dans boîte métallique

MATERIEL DIVER (non radio-actif)			
Repère de stockage	Désignation	Provenance	
8	réf: 81749	1 blindage vide et neuf (pour stockage source)	BERTHOLD (non radio-actif)
9	Blindage vide (récupération) pour stockage source allongée		BERTHOLD (non radio-actif)
10	lot de panneaux (récupération suite dépose des appareils sources		(non radio-actif)

10.5 DECLARATION D'INCIDENTS



ENVIRONNEMENT

DEI/F/002
Indice : D

FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT ENVIRONNEMENTAL

N° d'ordre : -

Niveau de Gravité :

2

Date de l'incident : le 01 et le 09/01/2014

Signataire de la fiche : ABELLAN OLIVIER

Description de l'incident environnement :

Au niveau de la cheminée de l'exutoire, enregistrement de 2 jours de dépassement du temps maximum autorisé (2.4h/jour) au-dessus de la valeur limite de concentration de poussières fixée par l'AP 2009 (40mg/Nm³).

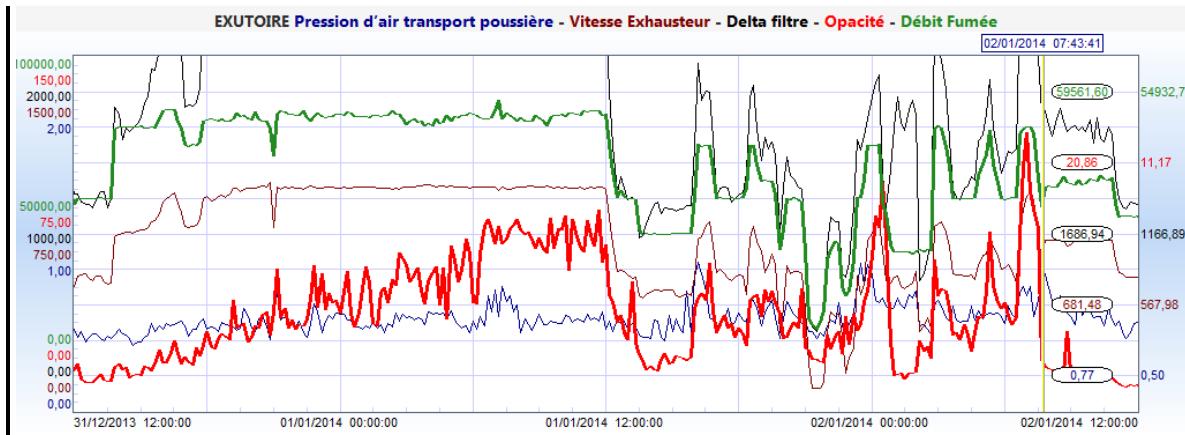
	Exutoire (min)		mg/Nm3 sec	Kg/h	Nm3/h
01/01/2014	828		41	2,8	66 956
02/01/2014	28		16	0,9	57 717
03/01/2014	77		24	1,7	70 718
04/01/2014	0		20	1,3	63 359
05/01/2014	0		15	0,9	64 179
06/01/2014	0		17	1,0	62 504
07/01/2014	0		23	1,4	63 695
08/01/2014	0		17	0,8	48 803
09/01/2014	433		32	1,0	30 013
10/01/2014	0		17	0,5	26 396
11/01/2014	0		25	0,8	30 743
12/01/2014	0		21	0,6	28 821
13/01/2014	0		10	0,2	16 245
14/01/2014	0		13	0,5	41 483
15/01/2014	0		14	0,6	44 760
16/01/2014	0		15	0,8	54 782

Analyse de l'incident environnement :

Le 01/01/2014, l'installation de filtration de l'exutoire a connu une défaillance des manches de filtration sur 2 SAS : le SAS 210 et le SAS 212.

Le filtre à manche possède 12 SAS, indépendants les uns des autres. Lorsque l'un d'eux pollue, il peut être condamné via le système de contrôle du procédé.

Si l'opacité à la cheminée de l'exutoire augmente, les régulateurs doivent identifier le ou les SAS qui polluent et les isoler.



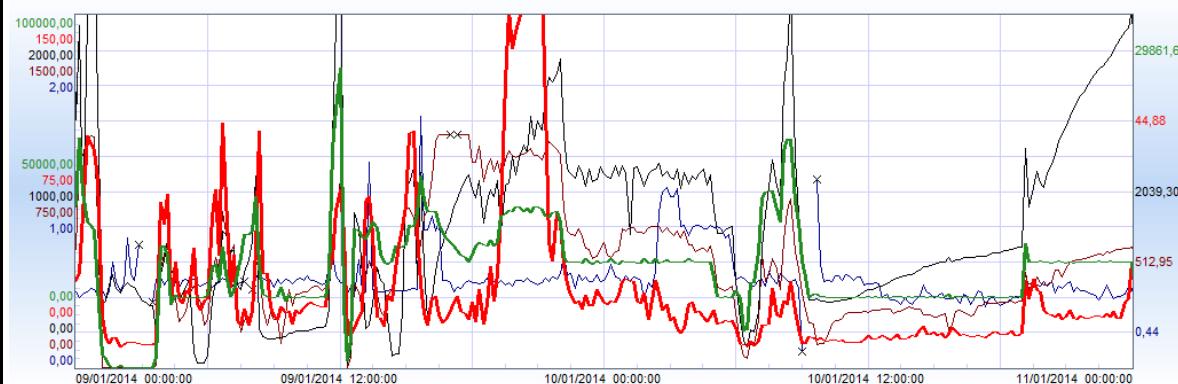
A partir du 31/12/2013 vers 18h00, l'augmentation de l'opacité de l'exutoire indique que des manches se sont percées, conduisant à une augmentation progressive de l'opacité.

L'identification des SAS incriminés pour permettre leur condamnation n'a pu être réalisée dans un délai inférieur à 2,4 heures.

Le 02/01/2014, à 7h00, un diagnostic plus précis a pu être réalisé par les techniciens de jour, permettant de condamner les SAS qui polluaient, et de revenir à une valeur d'opacité usuellement mesurée.

Suite à cette condamnation, les équipes de maintenance sont intervenues pour changer les manches percées, et remettre en service les 2 SAS condamnés.

Le 09/01/2014 :



Des retards importants d'évacuation poussières ont été constatés au niveau de l'exutoire, conduisant à limiter le débit de chaleur sensible (CS) traité par l'installation durant toute la journée de manière à les résorber. Ces retards d'évacuation des poussières au niveau des bonbonnes d'expédition sont à l'origine du pic de pollution observé à la cheminée entre 19h00 et 21h00.

Les causes de ces retards d'évacuation poussières ont été identifiées et pour limiter la pollution, le débit de CS dans l'exutoire a été limité toute la journée suivante pendant la durée des opérations de maintenance (changeement des 2 vannes de désaérages des bonbonnes d'expédition T400 et T500) avant remise en fonctionnement normal de l'exutoire le lendemain.

Conséquences :

- Rejets dans l'atmosphère d'une quantité de poussières environ 5 fois supérieure au tonnage usuellement émis par l'exutoire en 2013 (66 kg le 01/01/2014).

Mesures immédiates :

- 1- Changement des manches percées au niveau des SAS 212 et 210
- 2- Réparation des vannes de désaérages des bonbonnes d'expédition T400 et T500.

Mesures préventives proposées :

- Mise en service du by-pass de la chaudière, doublant la capacité de filtration de la chaleur sensible (démarrage prévu courant 1^{er} trimestre 2014).
- Relancer une formation des pilotes exutoires sur l'identification des SAS fuyards. (février 2014)
- Rappel et re-sensibilisation sur l'importance de la mesure « temps de dépassement » et sur les mesures correctives à opérer (février 2014)
- Mise à jour du plan de préventif avec intégration d'un contrôle mensuel des vannes désaérage (fin janvier 2014)

Signature : Olivier ABELLAN

Date : 24/01/2014

Diffusion : DU – FB – DE - DIMENC

FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT ENVIRONNEMENTAL**N° d'ordre** : FBT14-22**Niveau de Gravité** :**2****Date de l'incident** : le 22 février 2014**Signataire de la fiche** : Aurélien ARCHAMBEAULT**Description de l'incident environnement** :

La cheminée du four rotatif 11 est hors norme pour le mois de février 2014, suite à une journée avec un dépassement supérieur à deux fois le seuil réglementaire de concentration fixé à 50 mg/Nm³, avec une concentration mesurée à 114 mg/Nm³ le 22 février 2014.

Récit des faits :

Le dépassement de la cheminée du four rotatif 11 le 22 février 2014 est dû à un arrêt du champ 1 de l'électrofiltre entre 4h05 et 18h22. Cet arrêt est la conséquence d'un retard d'évacuation des poussières récupérées. En effet, lorsque le système d'évacuation des poussières n'arrive pas à évacuer assez rapidement les poussières générées dans le FR et récupérées dans l'électrofiltre, celles-ci s'accumulent. Si ces dernières viennent à toucher les plaques collectrices et les électrodes d'ionisation, le champ disjoncte afin d'éviter des arcages électriques qui pourraient détériorer de manière définitive l'électrofiltre. L'arrêt du champ 1 entraîne systématiquement une moins bonne filtration et donc une élévation de l'opacité. Il est à noter que lorsque qu'un champ s'arrête à cause d'un niveau de poussières trop élevé, on observe également un ré-envollement de ces poussières, partiellement emportées par le flux de gaz vers la cheminée, ce qui dégrade encore l'opacité. L'accumulation de poussières dans le champ 1 de l'électrofiltre du FR11 était la conséquence de trois choses.

- L'absence de chambre à fumées au FR11, qui implique que toutes les particules de poussières générées dans le four rotatif sont systématiquement envoyées vers l'électrofiltre.

C'est le champ 1 de ce dernier qui fait office de chambre à fumées et qui par conséquent accumule plus rapidement des poussières par rapport aux autres électrofiltres de fours rotatifs.

- Le fonctionnement de l'Atelier d'Extrusion des Poussières sans filières, qui implique que les poussières traitées n'étaient pas compactées. Dans ce cas, elles n'ont alors pas de cohésion et le taux de ré-envollement est très important (75% des poussières issues de l'AEP se retrouve dans l'électrofiltre après avoir été réintroduites dans le four rotatif).
- La mauvaise prise en compte du niveau d'opacité par les personnes présentes le 22 février, principalement celles du quart matin. En effet, en cas de pollution, une liste d'actions à mener afin de retrouver un fonctionnement normal est à appliquer.

Mesures immédiates :

- Abaissement du débit mineraï à partir de 11h le 22 février ce qui a permis de résorber le retard d'évacuation poussières, de remettre le champ 1 en service et finalement de retrouver une opacité < 50 mg/Nm³ à partir de 18h45.
- Une consigne spécifique à appliquer en cas de mesure d'opacité au-dessus de 50 mg/Nm³ (pour l'ensemble des fours rotatifs) est en place depuis le 25 février dans les consignes journalières
- Une information et un rappel de la conduite à tenir en cas de « pollution » a été faite le 5 mars lors de la réunion de l'encadrement du service Calcination.
- Le fonctionnement de l'AEP avec filières a repris à compter du 28 février

Mesures à moyen terme : une formation pour les pilotes de fours rotatifs sera dispensée en 2014, incluant un volet environnement, avec notamment un rappel sur les seuils à respecter et surtout sur les actions à mener afin de rester dans une situation de production conforme au respect des normes environnementales.

Signature : Aurélien ARCHAMBEAULT

Date : 7/03/2014

Diffusion : DU – DE – FB – 3I

	ENVIRONNEMENT	DEI/F/002 Indice : E
--	----------------------	-------------------------

FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT ENVIRONNEMENTAL

Numéro d'ordre :	Niveau de gravité : 2
Date de l'incident : 7-8-9-10 mars	Heure :
Rédacteur de la fiche : L.Michalet	Secteur : AFP – Filtre Grenaillage
DESCRIPTION DE L'INCIDENT	
<p>L'atelier grenaillage a été arrêté le 7 mars au matin pour maintenance. Vers 11h30, une heure après le redémarrage de l'atelier, l'opacité mesurée sur la cheminée du filtre à manche indique de nombreux pics à environ 120 mg/Nm3.</p> <p>L'alerte n'est donnée que le lendemain lorsque le dépassement est constaté sur le rapport journalier.</p>	
CONSEQUENCES DE L'INCIDENT	
<p>Dépassement du double de la valeur limite d'opacité à la cheminée du filtre grenaillage les 7, 8 et 9 mars et du simple de la valeur limite pendant plus de 2,4h le 10 mars.</p>	
MESURES IMMEDIATES	
<ul style="list-style-type: none"> - Inspection des chambres air-propre et du décolmatage. - Passage du brûleur ZV2 de fioul à gasoil, à priori moins polluant, en attendant le remplacement des manches. L'action n'est finalement pas suffisante pour passer en dessous des limites de rejets. 	
ANALYSE DES CAUSES DE L'INCIDENT	
<ol style="list-style-type: none"> 1- Manches dégradées sur la cellule n°2. 2- Pas de suivi en continu des indicateurs de dépassements en termes de rejets atmosphériques. 	
MESURES CORRECTIVES / PREVENTIVES	
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des manches sur la cellule n°2 du filtre (fait le 14/03/2014). - Mise en place d'indicateurs de dépassement en continu sur le suivi de production. - Réflexion sur l'optimisation des séquences de battage des manches et sur la vitesse d'exhaure pour maximiser la filtration et améliorer la tenue des manches. 	
SIGNATURE	DIFFUSION
Nom : TRUFFER Thomas	Interne : DU – DQHSE – AF - DE
Date : 20/03/2014	Externe : DIMENC



LE NICKEL-SLN

ENVIRONNEMENT

DEI/F/002
Indice : D
FBF/2014-044

FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT ENVIRONNEMENTAL

N° d'ordre :

Niveau de Gravité :

2

Date de l'incident : le 23 et le 24/05/2014

Signataire de la fiche : ABELLAN OLIVIER

Description de l'incident environnement :

- ➔ Pendant 2 jours l'opacité en sortie du filtre Fläckt de la cheminée de la chaudière a dépassé la valeur de 40mg/Nm³ pendant plus de 2,4h :
 - 24/05/2014 : 13h et 9 minutes.
 - 25/05/2014 : 6h et 32 minutes.
- ➔ Sur ces 2 jours, la moyenne journalière était supérieure à la valeur limite de concentration autorisée (40mg/Nm³) :
 - 24/05/2014 = 47,8 mg/Nm³
 - 25/05/2014 = 40,3mg/Nm³

Installation	Filtre Fläckt			Filtre Fläckt NBR de minute > VLE	
	Date	mg/Nm ³ sec	Kg/h	Nm ³ /h	mg/Nm ³ sec
17/05/2014	8	0,6	79 296	0	0
18/05/2014	8	0,6	79 006	0	0
19/05/2014	8	0,6	73 069	0	0
20/05/2014	15	1,0	67 804	0	0
21/05/2014	10,1	0,8	79 017	0	0
22/05/2014	25	1,5	60 998	0	0
23/05/2014	29	1,9	65 105	0	0
24/05/2014	47,8	2,6	55 424	789	0
25/05/2014	40,3	2,6	63 567	392	0
26/05/2014	9,1	0,6	69 457	0	0
27/05/2014	6,2	0,4	71 205	0	0
28/05/2014	5,5	0,2	44 561	0	0
29/05/2014	6,3	0,3	55 040	0	0
30/05/2014	5,9	0,2	41 740	0	0
31/05/2014	6	0,4	66 155	0	0

Récit des faits et analyse :

Le 24/05/2014, une augmentation de l'opacité au niveau de la cheminée est détectée avec un franchissement de la valeur réglementaire de 40mg/Nm3.

Ce franchissement a entraîné une demande d'intervention auprès du service instrumentation afin de procéder à un contrôle de l'opacimètre. Celui-ci est réalisé le 24/05 à 15h30 et aucune anomalie notoire n'est détectée (paramètres de fonctionnement stables et alignement correct). Un nettoyage des optiques est réalisé afin d'éliminer toute perturbation éventuelle de la mesure.

Le pilote d'installation procède alors à l'isolement des différentes cellules du filtre afin de déterminer si le rejet de poussière provient d'une cellule en particulier. Lors de ces isolements successifs, différents défauts apparaissent sur les actionneurs nécessaires à l'isolement des cellules. Après analyse par les dépanneurs de quart, l'origine des défauts est alors identifiée : plusieurs distributeurs de commande des vérins d'isolement et flexibles d'air des actionneurs sont en défauts. La réparation est alors opérée par les dépanneurs de quart (passage d'un quart au suivant pour effectuer l'ensemble des réparations).

La remise en service de l'ensemble des actionneurs d'isolement est achevée le 25/05/14 et le pilote d'installation procède alors à la fermeture successive de chaque cellule avec une phase d'observation après chaque isolement pour évaluer l'impact sur l'opacité. En fin d'après-midi, la cellule 2 Nord est identifiée comme étant à l'origine du dépassement du seuil. Après l'isolement de la cellule 2 Nord du filtre Fläkt, on observe une baisse importante de l'opacité qui repasse alors sous le seuil réglementaire et se stabilise autour de 10mg/Nm3.

La cellule 2 Nord du filtre Fläkt est alors conservée « isolée » ce qui permet de poursuivre l'exploitation du filtre Fläkt sans impact sur le réseau de recyclage des fumées.

Mesures court terme :

- 1- Condamnation de la cellule 2N pour repasser sous le seuil réglementaire (réalisé le 25/05).
- 2- Ouverture de la cellule 2N pour investigation :
 - Etat des manches
 - Etat de la plaque à trous au passage des manches

Ces investigations seront à réaliser lors d'un arrêt de l'installation. Cet arrêt sera programmé en fonction des arrêts des autres installations afin de minimiser l'impact sur le réseau de traitement des fumées et éviter ainsi des ouvertures de cheminée des Fours Demag.

Mesures préventives proposées :

- A déterminer selon le résultat des investigations sur la cellule 2N.

Signature : Olivier ABELLAN

Date : 10/06/2014

Diffusion : DQHSE – DU - DE - FB

10.6 QUALITE DE L'AIR - RAPPORTS D'ANALYSE SUITE A DEPASSEMENT

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LA VALLEE DU TIR



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 20/01/2014 7h30

Observations:

Dimanche 19 janvier 2014

Terminé

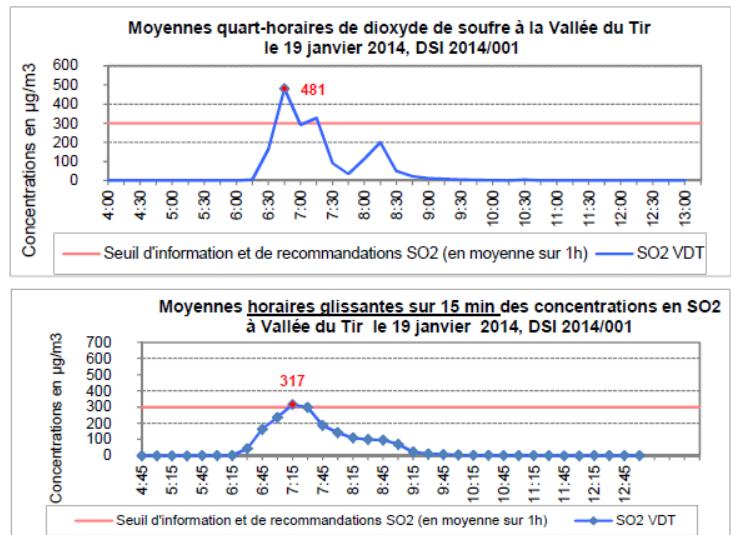
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre ont été mesurées le 19 janvier en début de matinée.

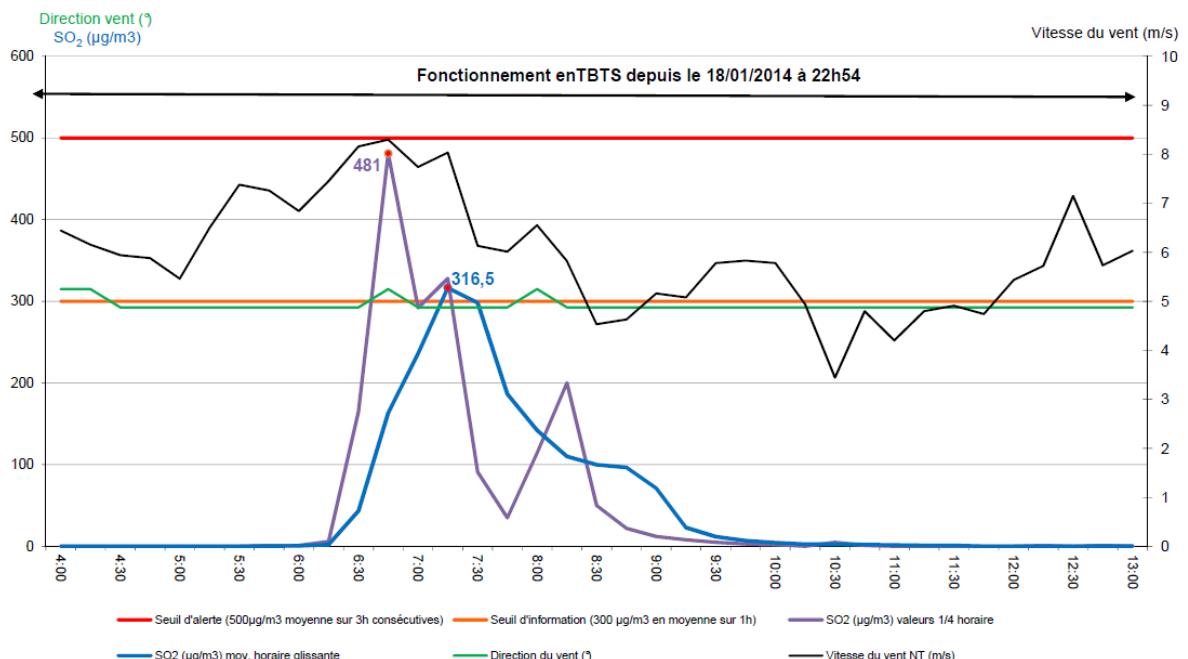
Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 7h15, avec une valeur de 317 µg/m³. Les concentrations sont repassées sous la barre des 300 µg/m³ dès 7h30.

Les valeurs mesurées sont revenues à des valeurs faibles entre 7h30 et 9h00.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	317 µg/m ³ à 7h15 le 19/01/2014
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	298 µg/m ³ à 7h30 le 19/01/2014
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	317 µg/m ³ à 7h15 le 19/01/2014
Moyenne journalière	45 µg/m ³ le 19/01/2013



Station de Griscelli le 19/01/2014
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Scal'air - SLN)



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LA VALLEE DU TIR



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du:

20/01/2014 7h30

Observations:

Dimanche 19 janvier 2014

Terminé

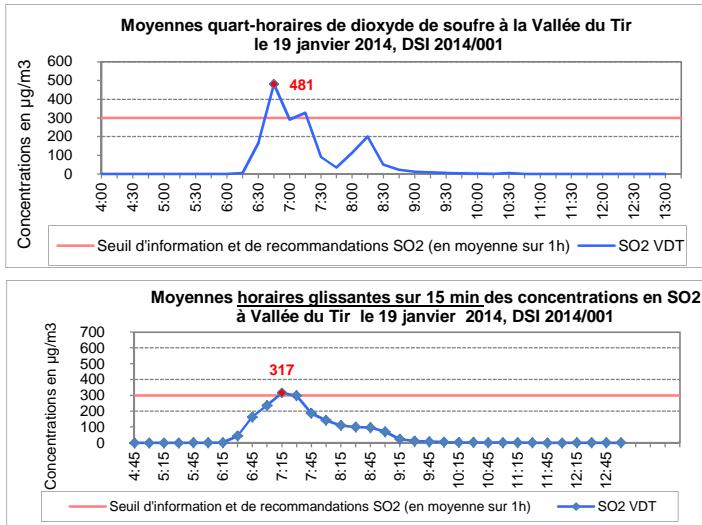
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre ont été mesurées le 19 janvier en début de matinée.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 7h15, avec une valeur de 317 µg/m³. Les concentrations sont repassées sous la barre des 300 µg/m³ dès 7h30.

Les valeurs mesurées sont revenues à des valeurs faibles entre 7h30 et 9h00.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	317 µg/m ³ à 7h15 le 19/01/2014
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	298 µg/m ³ à 7h30 le 19/01/2014
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	317 µg/m ³ à 7h15 le 19/01/2014
Moyenne journalière	45 µg/m ³ le 19/01/2013



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts, de 6 à 10 m/s (10 à 20 kt) de secteurs Ouest à Ouest-Nord/Ouest (de 280 à 300 degrés), ont été observés le 19 janvier au matin.

Ces directions de vents d'Ouest, inhérentes au passage de la tempête tropicale June, correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée en fioul à très basse teneur en soufre depuis le 18/01/2014 - 23h.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

SOERIP Rachel (SLN)

De: BART Frederic (SLN)
Envoyé: mardi 21 janvier 2014 18:52
À: 'Justin PILOTAZ'; 'Delphine Gery'; 'Eric LEPLOMB (eric.leplomb@scalair.nc)'; 'Sylvain Gleye'; 'kevin.lucien@ville-noumea.nc'
Cc: GUGLIERMINA Pierre (SLN); POILVE Gilles (SLN); ARMAND Aurélie (SLN); BROUT Eric (SLN); SOERIP Rachel (SLN)
Objet: Episode de pollution SO2 du 19 janvier 2014 sur Griscelli
Pièces jointes: Dépassement SO2 Griscelli du 19 janvier 2014.doc

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information SO2 le dimanche 19 janvier 2014 sur la station de Griscelli, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie :

- 18/01 à 22h49 : déclenchement de l'alerte météo ville (vent de direction Sud avec une vitesse de 3,9 m/s) – fonctionnement en BTS à la Centrale de Doniambo
- 18/01 à 22h54 : basculement en TBTS à la Centrale de Doniambo
- 19/01 à 06h45 : atteinte du pic SO2 à la station de Faubourg Blanchot avec 481 µg/m³
- 19/01 à 07h15 : dépassement du seuil d'information SO2 avec une valeur de 316 µg/m³ en moyenne horaire
- 19/01 à 07h30 : fin du dépassement (retour à une valeur inférieure à 300 µg/m³ en moyenne horaire).

Eléments d'analyse :

- Les conditions de vent étaient stables de secteur ONO (300°)
- L'augmentation de la concentration en SO2 se corrèle avec l'augmentation de la vitesse du vent à partir de 6h00 (de 7 à 8,5 m/s).
- Ces conditions peuvent expliquer la concentration en SO2 en provenance de Doniambo sur Griscelli.
- Au moment du dépassement du seuil d'information SO2, la Centrale de Doniambo fonctionnait en TBTS depuis 8h.
- Le dépassement a pris fin avec la diminution de la vitesse (< 7 m/s) avec maintien d'un régime de vent stable de secteur ONO.

Le fonctionnement TBTS s'est poursuivi sur l'ensemble de la journée.

Les graphiques ci-joint portent l'ensemble des éléments.

Cordialement,



Frederic BART
Chef du Département
Environnement
Société Le Nickel - SLN
Tél : +687 24 55 59
Mobile : +687 79 94 01
Courriel : F.BART@eramet-sln.nc
Site internet : www.sln.nc

POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10
ALOGICOOP

Scal Air

Bulletin d'information : dépassements du seuil d'information et de recommandation pour les personnes sensibles

Communiqué du: 14/03/2014 9h

Observations: Vendredi 14 Mars 2014 - constat de dépassement
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation - Alerte orange

13/03/14 7h: Dans le secteur de Logicoop, Scal-Air enregistre depuis le 12 mars 2014 une augmentation des niveaux de poussières fines en suspension dans l'air PM10. Depuis 14h le 12 mars, des concentrations très élevées sont mesurées, liées à l'activité industrielle de Doniambo. Des concentrations importantes en dioxyde de soufre (SO₂) sont également observées, ce qui témoigne de l'origine industrielle des particules PM10. Toutefois, les seuils réglementaires pour le SO₂ ne sont pas dépassés.

Le seuil d'information et de recommandations pour les poussières fines en suspension PM10 (alerte orange) à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures), a été dépassé le 13 mars à 7h00 du matin, avec une valeur de 53 µg/m³.

Mise à jour le 13/03/14 à 17h: Des concentrations élevées en poussières fines ont été mesurées durant la matinée, avec de valeurs de pointes observées entre 10 et 11h. Une baisse des niveaux horaires de poussières fines est observée depuis 12h30. La valeur maximale sur 24h glissante de 64 µg/m³ a été mesurée à 13h. Ce dépassement du seuil devrait se poursuivre au moins jusqu'en début de soirée.

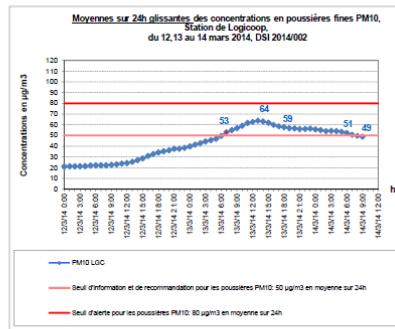
Mise à jour le 13/03/14 à 17h: Le dépassement du seuil reste en cours avec une moyenne horaire sur 24h glissante enregistrée à 17h est de 59 µg/m³. Une diminution des concentrations des niveaux horaires est amorcée depuis 12h30 avec des valeurs horaires actuellement mesurées de 30 µg/m³. Parallèlement à ces observations, les niveaux de SO₂ mesurés sur la station de Logicoop sont revenus à des niveaux faibles.

Mise à jour le 14/03/14 à 7h: Pour la journée du 13 mars, la valeur limite journalière pour les PM10 fixée à 50 µg/m³ sur la journée (de minut à minut) a été dépassée avec une valeur de 56 µg/m³. Cette valeur ne doit pas être dépassée plus de 35 jours par an.

A 7h00, le dépassement du seuil d'information et de recommandation est toujours maintenu avec une valeur de 51 µg/m³ en moyenne sur 24h glissantes.

Mise à jour le 14/03/14 à 9h: La fin de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines en suspension PM10 (disparition alerte orange) a été observée, avec une valeur moyenne horaire sur 24h glissante enregistrée de 49 µg/m³, à 9h le 14/03/14.

Zones concernées	Logicoop, quartiers situés au Nord-Ouest du site de Doniambo.
Poluant	Poussières fines en suspension PM10
Value moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	53 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 13/03/2014 à 7h00
Value moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 14/03/2014 à 9h00
Durée du dépassement	26 heures
Moyenne maximale sur 24h glissantes	64 µg/m ³ , mesurée en moyenne sur 24h entre les 12 et 13/03/2014 à 13h
Moyennes journalières	56 µg/m ³ le 13/03/14



Conditions météorologiques et circonstances:

13/03/14 à 7h: D'après les données de Météo France : des vents forts de 13 à 18 kt avec des rafales à 30 kt, de secteurs Sud-Est à Sud/Sud-Est sont observés depuis le 12 mars. Ces conditions favorisent la dispersion des poussières fines PM10 d'origine industrielle (Doniambo) vers Logicoop.

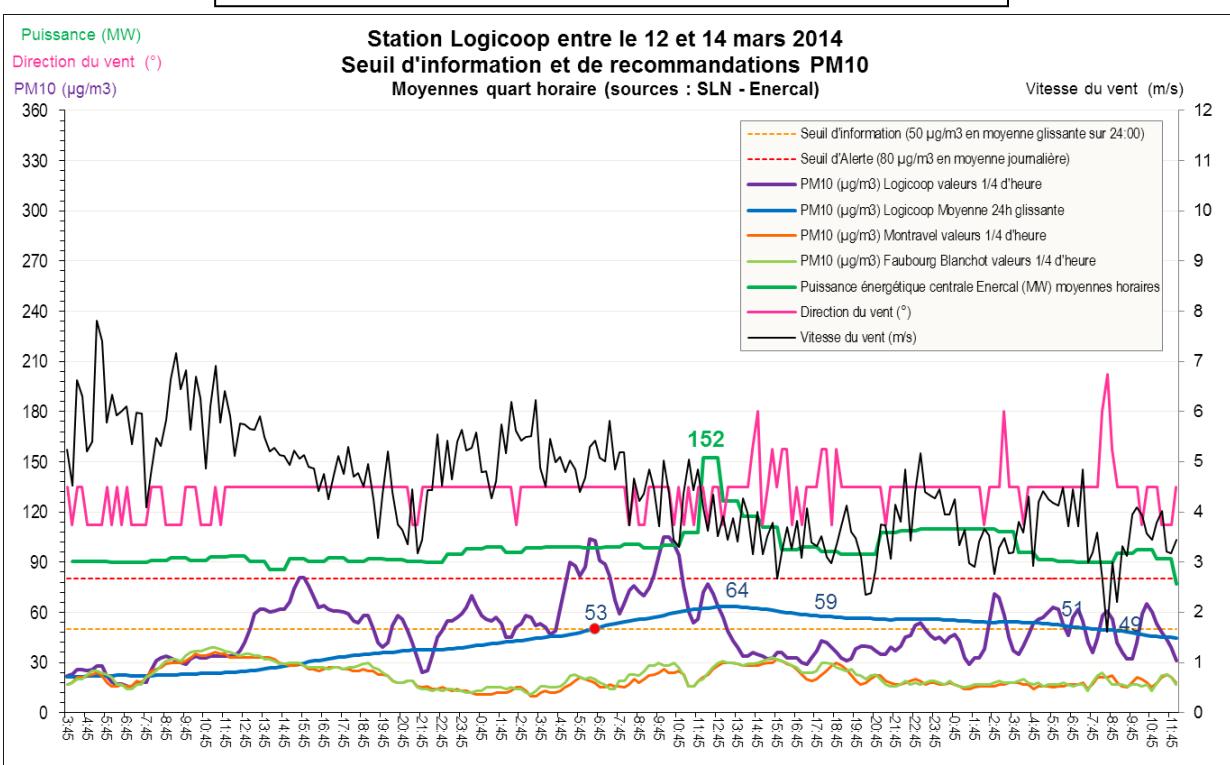
Les poussières fines PM10, dont le diamètre est inférieur à 10 µm, sont d'origines variées, selon les sources d'émissions (naturelle ou humaine). A Nouméa, les hausses des niveaux de poussières PM10 sont essentiellement liées à l'activité industrielle, mais aussi au trafic routier ou à d'autres sources ponctuelles intégrant des phénomènes de combustion.

Mise à jour le 13/03/14 à 14h30 : des vents stables et soutenus, de secteur Sud-Est à Sud/Sud-Est ont été observés durant toute la matinée. Des vents de secteur Sud sont ponctuellement observés depuis 13h, favorisant la dispersion des poussières fines PM10 vers le secteur de la zone industrielle de Duco.

Mise à jour le 13/03/14 à 17h: Des vents stables, moyens à forts de secteur Sud/Sud-Est sont observés à 17h et devraient se maintenir dans la nuit.

Mise à jour le 14/03/14 à 7h: Durant la nuit du 13 au 14 mars et en début de matinée, les vents moyens ont été de secteurs Sud/Est à Sud/Sud-Est.

Mise à jour le 14/03/14 à 9h: Depuis 7h, les vents de secteurs Sud/Sud-Est se sont orientés Sud-Est à Sud, contribuant à la dispersion des poussières fines PM10 vers le secteur de la zone industrielle de Duco. Pour la journée de vendredi, au vu des prévisions de vents moyens de secteur Sud, la qualité de l'air pourrait de nouveau se dégrader sur le quartier de Logicoop, avec de nouveaux dépassements de seuil.



**POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10
A LOGICOOP**

Bulletin d'information : dépassements du seuil d'information et de recommandation pour les personnes sensibles

Scal Air

Communiqué du: 14/03/2014 9h

Observations: Vendredi 14 Mars 2014 - constat de dépassement
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation - Alerter orange

13/03/14 7h: Dans le secteur de Logicoop, Scal-Air enregistre depuis le 12 mars 2014 une augmentation des niveaux de poussières fines en suspension dans l'air 'PM10'. Depuis 14h le 12 mars, des concentrations très élevées sont mesurées, liées à l'activité industrielle de Doniambo. Des concentrations importantes en dioxyde de soufre (SO₂) sont également observées, ce qui témoigne de l'origine industrielle des particules PM10. Toutefois, les seuils réglementaires pour le SO₂ ne sont pas dépassés.

Mise à jour le 13/03/14 à 14h30 : des concentrations élevées en poussières fines ont été mesurées durant la matinée, avec de valeurs de pointes observées entre 10 et 11h. Une baisse des niveaux horaires de poussières fines est observée depuis 12h30. La valeur maximale sur 24h glissantes de 64 µg/m³ a été mesurée à 13h. Ce dépassement de seuil devrait se poursuivre au moins jusqu'en début de soirée.

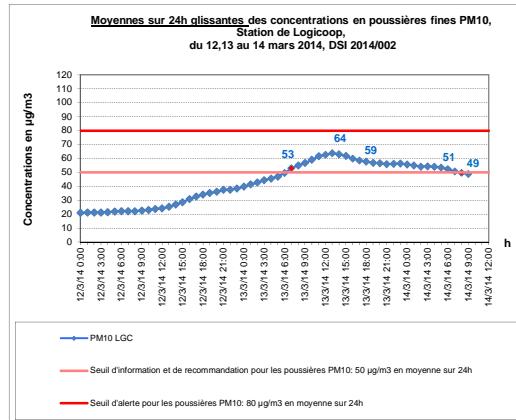
Mise à jour le 13/03/14 à 17h: Le dépassement du seuil reste en cours avec une moyenne horaire sur 24h glissante enregistrée à 17h est de 59 µg/m³. Une diminution des concentrations des niveaux horaires est amorcée depuis 12h30 avec des valeurs horaires actuellement mesurées de 30 µg/m³. Parallèlement à ces observations, les niveaux de SO₂ mesurés sur la station de Logicoop sont revenus à des niveaux faibles.

Mise à jour le 14/03/14 à 7h: Pour la journée du 13 mars, la valeur limite journalière pour les PM10 fixée à 50 µg/m³ sur la journée (de minuit à minuit) a été dépassée avec une valeur de 56 µg/m³. Cette valeur ne doit pas être dépassée plus de 35 jours par an.

A 7h00, le dépassement du seuil d'information et de recommandation est toujours maintenu avec une valeur de 51 µg/m³ en moyenne sur 24h glissantes.

Mise à jour le 14/03/14 à 9h: La fin de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines en suspension PM10 (disparition alerte orange) a été observée, avec une valeur moyenne horaire sur 24h glissante enregistrée de 49 µg/m³, à 9h le 14/03/14.

Zones concernées	Logicoop, quartiers situés au Nord-Ouest du site de Doniambo.
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	53 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 13/03/2014 à 7h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 14/03/2014 à 9h00
Durée du dépassement	26 heures
Moyenne maximale sur 24h glissantes	64 µg/m ³ , mesurée en moyenne sur 24h entre les 12 et 13/03/2014 à 13h
Moyennes journalières	56 µg/m ³ le 13/03/14



SOERIP Rachel (SLN)

De: BART Frederic (SLN)
Envoyé: mardi 18 mars 2014 16:18
À: 'Delphine Gery'; 'eric.leplomb@scalair.nc'; 'Justin PILOTAZ'; 'kevin.lucien@ville-noumea.nc'; 'raphaelle.huth@scalair.nc'; 'Sylvain Gleye'
Cc: POILVE Gilles (SLN) (g.poilve@eramet-sln.nc); BROUT Eric (SLN)
Objet: Episode de pollution PM10 du 13 et 14 mars 2014 sur Logicoop
Pièces jointes: Incident PM10 Logicoop du 12 au 14 mars 2014.doc

Bonjour,

Dans le secteur de Logicoop, une augmentation des niveaux de PM10 est enregistrée à partir de 12h le mercredi 12 mars 2014.

Le seuil d'information et de recommandations (fixé à 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures) est dépassé le jeudi 13 mars à 7h00 du matin, avec une valeur de 53 µg/m³.

Le dépassement prend fin le vendredi 14/03 à 9h avec une valeur moyenne horaire sur 24h glissante enregistrée de 49 µg/m³.

Eléments d'analyse sur la période du 12 au 14 mars 2014

- Conditions météorologiques
 - L'augmentation des niveaux de concentration en PM10 sur Logicoop coïncide avec la stabilisation remarquable du vent à 135° jusqu'au jeudi 13 mars à 8h00 du matin, associée à des vitesses soutenues autour de 5m/s.
 - La baisse des concentrations en PM10 se corrèle principalement avec la diminution de la vitesse du vent (< 4m/s), l'orientation des vents restant orientée à 135° au sein d'une gamme 113-157°.
- Conditions de process
 - Aucun évènement remarquable n'est à signaler sur le site industriel de Doniambo.
 - La centrale électrique fonctionnait à 3 tranches (environ 90 MW) jusqu'au jeudi 13 mars en milieu de journée avant de passer ponctuellement à 4 tranches. Les variations de puissance ne semble pas affecter les niveaux enregistrés en PM10.
 - L'alimentation de la centrale électrique s'effectuait en fuel TBTS depuis le mercredi 12/03 à 14h45 et s'est poursuivie durant toute la période.
 - L'analyse des quantités de poussières rejetées à l'occasion des mises à l'air libre des fours DEMAG n'indiquent pas d'évènement majeur susceptible d'expliquer l'épisode de pollution (224 kg rejetés sur la période).
 - L'ensemble des installations (pré-séchage et calcination notamment) a présenté une marche normale.
- Autres éléments
 - Jusqu'à midi le mercredi 12 mars 2014, les niveaux concentrations en PM10 sur l'ensemble des 4 stations fixes du réseau SCAL'AIR sont similaires, compris entre 14 et 42 µg/m³.
 - Durant l'épisode de dépassement, les niveaux concentrations en PM10 sur les stations Montravel, Faubourg Blanchot et Anse Vata suivent une évolution similaire :
 - Baisse des concentrations en période nocturne (10 à 15 µg/m³)
 - Augmentation progressive dans la journée avec des concentrations voisine de 30 µg/m³ le jeudi 13 mars et pouvant atteindre 42 µg/m³ (station Anse Vata à 16h), bien que ces stations n'étaient pas sous le vents par rapport au site de Doniambo.

Le graphique ci-joint porte l'ensemble des éléments.

Cordialement,

**Frederic BART**

Chef du Département
Environnement
Société Le Nickel - SLN
Tél : +687 24 55 59
Mobile : +687 79 94 01
Courriel : F.BART@eramet-sln.nc
Site internet : www.sln.nc



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A MONTRAVEL

Sca'Air

Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: 11/04/2014 11h15

Observations: Vendredi 11 avril 2014
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

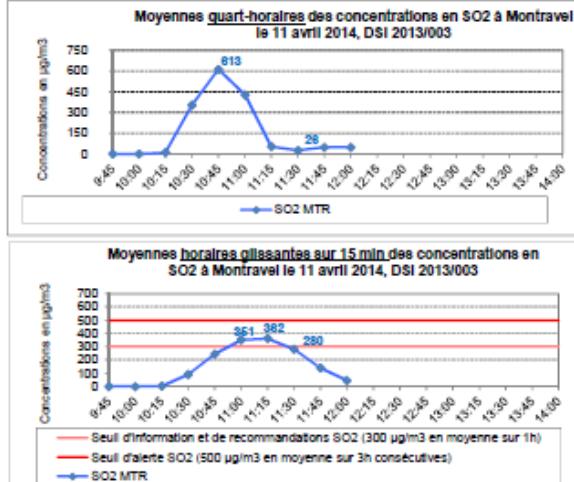
Dans le secteur Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre sont mesurées depuis 10h30.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 11h00, avec une valeur de 351 µg/m³ (en moyenne horaire de 10h00 à 11h00).

Les valeurs sur 15 minutes actuellement mesurées à 11h15 sont faibles, de l'ordre de 50 µg/m³.

Mise à jour à 12h00 : les concentrations en dioxyde de soufre sont faibles et stables depuis 11h15, de l'ordre de 20 à 70 µg/m³ en moyenne sur 15 minutes. Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h30, avec une valeur de 280 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	351 µg/m ³ en moyenne de 10h00 à 11h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	280 µg/m ³ en moyenne de 10h30 à 11h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	362 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles de secteurs Nord à Nord Ouest de 2 à 5 kt se sont brutalement orientés Ouest/Sud-Ouest (de 240 à 260 degrés) et renforcés à 6 kt, avec des rafales à 10 kt.

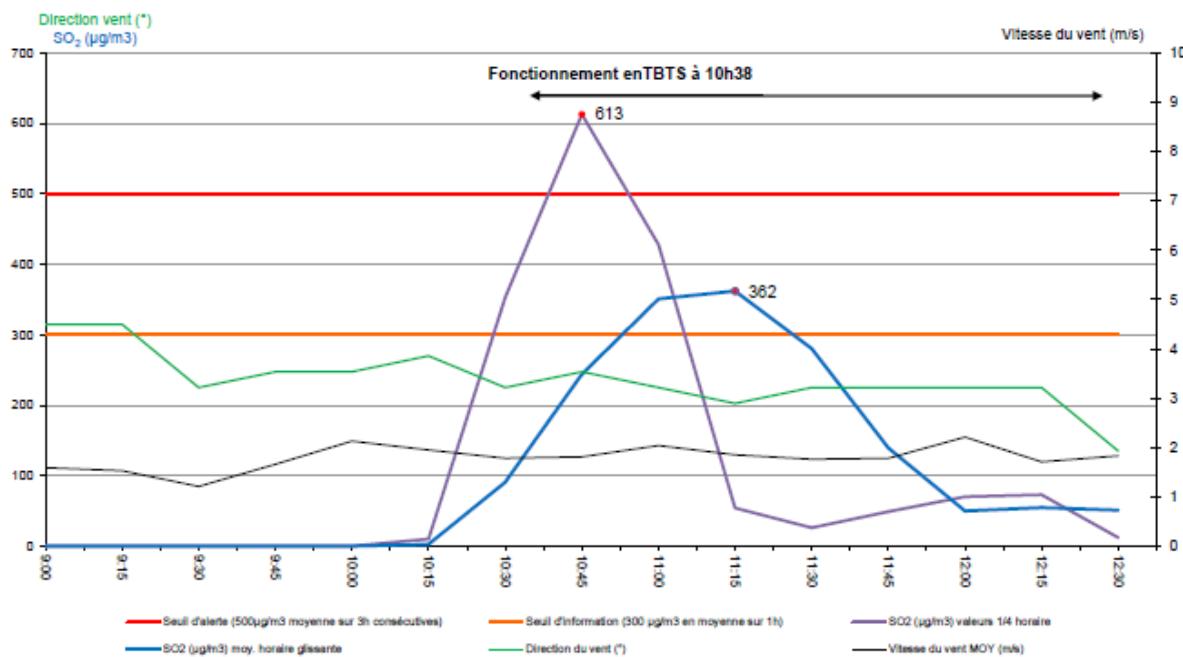
Ces conditions entraînent à une dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

Les vents actuellement observés sont de directions instables.

Mise à jour à 12h00 : des vents de secteurs Sud/Sud-Ouest à Ouest/Sud-Ouest sont actuellement observés sur Nouméa.

La centrale thermique de Doniambo est alimentée par du fioul à très basse teneur en soufre (< 1%) depuis 10h38.

STATION DE MONTRAVEL le 11/04/2014
Seuil d'information et de recommandations SO₂
Moy. quart horaire (sources : Sca'air - SLN)



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Seuil d'information et de recommandation



Communiqué du: 11/04/2014 11h15

Observations:

Vendredi 11 avril 2014
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

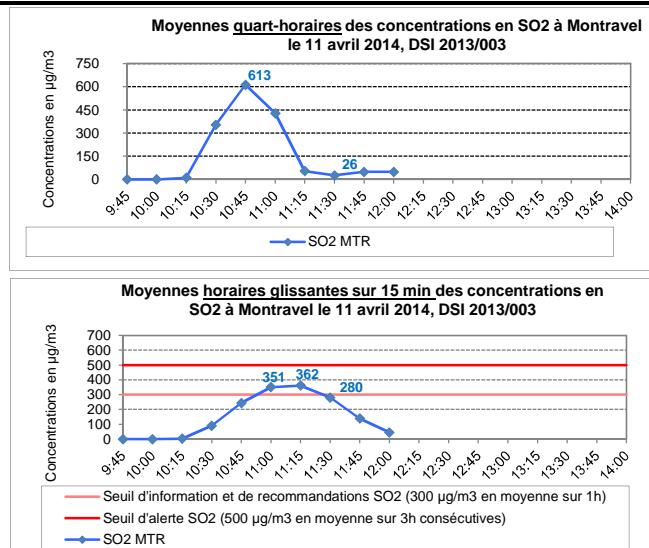
Dans le secteur Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre sont mesurées depuis 10h30.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 11h00, avec une valeur de 351 µg/m³ (en moyenne horaire de 10h00 à 11h00).

Les valeurs sur 15 minutes actuellement mesurées à 11h15 sont faibles, de l'ordre de 50 µg/m³.

Mise à jour à 12h00 : les concentrations en dioxyde de soufre sont faibles et stables depuis 11h15, de l'ordre de 20 à 70 µg/m³ en moyenne sur 15 minutes. Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h30, avec une valeur de 280 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	351 µg/m ³ en moyenne de 10h00 à 11h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	280 µg/m ³ en moyenne de 10h30 à 11h30
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	362 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles de secteurs Nord à Nord Ouest de 2 à 5 kt se sont brutalement orientés Ouest/Sud-Ouest (de 240 à 260 degrés) et renforcés à 6 kt, avec des rafales à 10 kt.

Ces conditions entraînent à une dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

Les vents actuellement observés sont de directions instables.

Mise à jour à 12h00 : des vents de secteurs Sud/Sud-Ouest à Ouest/Sud-Ouest sont actuellement observés sur Nouméa.

La centrale thermique de Doniambo est alimentée par du fioul à très basse teneur en soufre (< 1%) depuis 10h38.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine **des groupes particulièrement sensibles** et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

SOERIP Rachel (SLN)

De: BART Frederic (SLN)
Envoyé: mardi 15 avril 2014 12:28
À: 'Delphine Gery'; 'eric.leplomb@scalair.nc'; 'Justin PILOTAZ'; 'kevin.lucien@ville-noumea.nc'; 'raphaelle.huth@scalair.nc'; 'Sylvain Gleye'
Cc: POILVE Gilles (SLN) (g.poilve@eramet-sln.nc); ARMAND Aurélie (SLN)
Objet: Episode de pollution SO2 du 11 avril 2014 sur la station de Montravel
Pièces jointes: Dépassement SO2 Montravel du 11 avril 2014.doc; DS1_2014_003_episode du 11_04_2014_MTR_12h00.pdf

Bonjour,

Suite au dépassement du seuil d'information SO2 le vendredi 11 avril 2014 sur la station de Montravel, veuillez trouver ci-dessous les éléments d'analyse.

Chronologie :

- 11/04 à 10h33 : déclenchement de l'alerte SO2 sur la station de Montravel avec 353 µg/m3.
- 11/04 à 10h38 : basculement en TBTS à la Centrale de Doniambo.
- 11/04 à 10h45 : atteinte du pic SO2 avec 613 µg/m3.
- 11/04 à 11h00: dépassement du seuil d'information SO2 avec une valeur de 351 µg/m3 en moyenne horaire.
- 11/04 à 11h30: fin du dépassement avec une valeur de 280 µg/m3 en moyenne horaire.

Eléments d'analyse :

- Conditions météorologiques
 - En matinée du 11/04, les conditions météorologiques (direction et vitesse du vent) n'étaient pas réunies pour un basculement préventif en TBTS (vitesse moyenne du vent de l'ordre de 2 m/s soit inférieur au seuil de 3m/s).
 - Depuis 8h30, les vents étaient en cours de réorientation progressive depuis le secteur NO (315°) vers le secteur SO (225°), avec une légère augmentation des vitesses maxi.
 - Durant l'épisode, les vents sont orientés entre 200 et 250°, entraînant à une dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) en direction de la station Montravel (250°).
 - A partir de 12h30, le vent s'oriente rapidement de secteur ESE, contribuant à un retour à des valeurs faibles à nulles, le basculement en TBTS ayant permis de revenir à des valeurs comprises entre 26 et 73 µg/m3.
- Conditions de process
 - Depuis la veille, fonctionnement de la centrale électrique seulement à 2 tranches.
 - Basculement en TBTS selon les critères réglementaires.

Les graphiques ci-joint portent l'ensemble des éléments.

Cordialement,



Frederic BART
Chef du Département
Environnement
Société Le Nickel - SLN
Tél : +687 24 55 59
Mobile : +687 79 94 01
Courriel : F.BART@eramet-sln.nc



10.7 DECLARATION SEMESTRIELLE DE PRODUCTION DE DECHETS INDUSTRIELS

Dénomination de l'ENTREPRISE : adresse :	Société Le Nickel – SLN. Usine de DONIAMBO et Centrale électrique DONIAMBO-ENERCAL BP E5 code postal : 98848 commune : NOUMEA	période 1 ^{er} Semestre 2014 (mise à jour)	FEUILLET N° 1/1
Responsable : DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL Tél : 24 58 44			

DESIGNATION DU DECHET	(1) code	(2) code	QUANTITE en Tonne	(3) ORIGINE DU DECHET (atelier – fabrication)	(4) TRANSPORTEUR	(5) ELIMINATEUR ----- DENOMINATION	(6) MODE ----- (7) TRAITEMENT	
							PC	E
Déchets médicaux	18-01-03*		<u>0, 175</u>	SLN-DONIAMBO Service médical SLN	PROMED	PROMED		
Scorie de fusion FB	10-08-09		<u>769 015, 200</u>	SLN-DONIAMBO / FB Fours de fusion ((FD9 - FD10 - FD11)	SLN-DONIAMBO (département SLN-FG)	112 401, 520 tonne mis en SELF SCORIE (élimination en externe pour divers travaux génie-civil) 656 613, 680 tonne mis en Verse scorie (élimination en interne)	VAL	E
Scories affinage AF-BESSEMER	10-08-09		<u>24 962, 000</u>	SLN-DONIAMBO Département AFFINAGE -BESSEMER	SLN-DONIAMBO (département SLN-FG et AFP)	SLN-DONIAMBO / AFB (mise en stockage, avec réutilisation pour divers Travaux de Drains et Remblais)	VAL	I
Scories affinage calcosodique	10-08-09*		<u>6 976, 000</u>	SLN-DONIAMBO Département AFFINAGE -BESSEMER	SLN-DONIAMBO (département SLN-FG et SLN-AF)	SLN-DONIAMBO / AFX (mise en stockage avec enfouissements en sécurité, selon autorisation de la DIMENC)		I
Déchets Municipaux en mélange <u>(MENAGERS)</u>	20-03-01		<u>44, 240</u>	SLN-DONIAMBO Bureaux & Réfectoires & Ateliers	VIVA - ENVIRONNEMENT	CSP-FIDELIO de DUCOS & GADJI	DC2	E
Déchets de cuisine de CANTINE (restaurant C.E) (environ 12 tonne/annuel)	20-01-08		<u>6, 000</u>	SLN-DONIAMBO Restaurant C.E- SLN	STAR -PACIFIQUE	CSP-FIDELIO de DUCOS & GADJI	DC2	E
Déchets papiers (archives –documents)	20-03-01		<u>1, 260</u>	SLN-DONIAMBO Ateliers et Bureaux	VIVA - ENVIRONNEMENT	CSP-FIDELIO de DUCOS & GADJI	DC2	E
Déchets fosse septique	20-03-04		<u>65, 240</u>	SLN-DONIAMBO Vestiaires + Bureaux et Ateliers	SOCOMETRA-PACIFIC VIDANGE	CSP-FIDELIO de DUCOS	DC2	E

Déchets Municipaux (divers en mélange) <u>(BANALS MIXTES)</u>	20-03-01		<u>291, 190</u>	SLN-DONIAMBO Ateliers et Bureaux	E.M.C & VIVA - ENVIRONNEMENT	CSP-FIDELIO de DUCOS & GADJI	DC2	E
Déchets divers emballage (bois, carton, plastique)	15-01-01 15-01-02 15-01-03 15-01-05 15-01-06 15-01-07 15-01-09		<u>94, 960</u>	SLN-DONIAMBO Magasins Généraux & Atelier Affinage	VIVA - ENVIRONNEMENT	CSP-FIDELIO de DUCOS & GADJI	DC2	E
Soufre usagé	06- 06- 99		<u>18, 100</u>	SLN-DONIAMBO Ateliers Affinage BESSEMER	SLN-DONIAMBO / AFB VIVA-ENVIRONNEMENT & ROBEX	Ateliers Affinage BESSEMER (stockage temporaire en sécurité, en attente pour filière de traitement et élimination hors du Territoire) Nota : export 43,94 t en janvier 2014 pour essai pour traitement et élimination en Nlle ZELANDE . (usine SULPHURE SOLUTIONS)	VAL	I
Piles	20-01-33*		<u>0, 175</u>	SLN – DONIAMBO Ateliers et Bureaux	VIVA-ENVIRONNEMENT	TRECODEC (exportation pour élimination)	PC	XE
Batterie au plomb et batterie	16-06-01*	A1170	<u>4, 044</u>	SLN – DONIAMBO Ateliers	EMC	TRECODEC (exportation pour recyclage et élimination)	PCV-VAL	XE
Pneus divers de V.L & P.L (pneus usagés de divers Véhicules Légers et engins Poids Lourds)	16-01-03		<u>4, 060</u>	SLN – DONIAMBO	STAR PACIFIC	TRECODEC (VEOLIA .ISD – GADJI)	DC2	E
Bandé de convoyeur	16-01-03		<u>6, 000</u>	SLN – DONIAMBO	SLN	Stockage dans zone réglementée « parc » (réutilisation pour réutilisation dépannage, et utilisation pour divers besoins travaux divers) Nota : diminution progressif du stock historique pour : • ISD GADJI (conditionnement pour fond de casier) • Cession gratuite pour le Personnel SLN et divers Entreprises pour divers travaux.	VAL	I
HUILE usagée	13-02-5/06* 13-02-08* 13-01-10/11* 13-03-7/09* 13-01-13*		<u>92, 400</u>	SLN – DONIAMBO	PACIFIC-VIDANGE ADD-VIDANGE NORD-BOUFENECH VELAYOUDAN	SLN-DONIAMBO / NRJ (huile traitée par station traitement huile & élimination par co-incinération dans Centrale ENERCAL-DONIAMBO)	IE-VAL	I
Ferrailles (déchets métaux en mélange)	17-04-07		<u>445, 400</u>	SLN-DONIAMBO	EMC SLN-DONIAMBO	EMC (stockage et conditionnement en sécurité, attente export en Asie pour recyclage et valorisation)	PCV-VAL	XE

Déchets Briques et Divers (briques de réfractaires usagés et périmés)	16-11-04		<u>1 268, 500</u>	SLN-DONIAMBO (Fours de AF et FB)	SLN EMC VIVA-ENVIRONNEMENT	SLN-DONIAMBO Elimination par mise dans VERSE SCORIE (utilisation pour ouvrage de drains)	VAL	I
Poussière oxyde nickel	01-04-07*		<u>361, 000</u>	SLN-DONIAMBO (Département AF-chantier PMI)	PMI	SLN-DONIAMBO /AFB (récupération poussière et conditionnement en brique, et stockage sécurité en attente pour traitement et revalorisation dans installations de AF)	PCV-VAL	I
Déchets de Peinture (emballage souillés + peinture + EPI et chiffons souillés)	08-01-11*		<u>2, 784</u>	SLN-DONIAMBO (Ateliers et Parc de sablage-peinture)	VIVA-ENVIRONNEMENT et ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	X E
Filtre hydrocarbure – carburant et Chiffons souillé hydrocarbure (inclus absorbant souillé hydrocarbure et divers déchets, E.P.I souillé hydrocarbure)	16-01-07* 15-02-02*		<u>6, 338</u>	SLN-DONIAMBO Ateliers entretien mécaniques + engins mobiles	VIVA-ENVIRONNEMENT et ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	X E
Déchet de curage canal rejet (déchet de scorie fusion)	10- 08- 09		<u>9483, 000</u>	Fours de fusion (Usine de Doniambo) (FD9 - FD10 - FD11)	JNT	SLN-DONIAMBO Elimination par mise dans VERSE SCORIE	VAL	I
Déchets divers de démolition (béton, gravats, agglos etc....)	17-01-01 01-04-08		<u>43, 550</u>	SLN-DONIAMBO (divers travaux de génie-civil)	EMC VIVA-ENVIRONNEMENT	Décharge de la PROVINCE SUD - DUCOS	DC2	E
Déchets divers chimiques (produits + déchets souillés de laboratoire + déchets divers emballage souillés)	16-05-06* 16-05-07* 16-05-08* 16-05-09* 15-01-10*	Y41	<u>1, 224</u>	SLN-DONIAMBO (Ateliers et Laboratoire)	VIVA-ENVIRONNEMENT et ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	X E
Déchets DEEE (Divers matériels informatique et Déchets Equipements Electriques Electronique)	20-01-35*		<u>2, 180</u>	SLN-DONIAMBO (Département Informatique & Ateliers STE/SI)	EMC	SIMS METAL 41 Mc LAREN Street SYDNEY- NSW 2060 AUSTRALIE	PCV-VAL	X E
Mastic & Pâte d'étanchéité (pâte + chiffons + E.P.I souillés+ Pate mastic solide + emballage souillé)	08-04-09*		<u>0, 500</u>	SLN-DONIAMBO Ateliers injections de pâte du DETI et FB	SLN- DONIAMBO / DETI	SLN-DONIAMBO / FB (co-incinération dans les Fours)	IS	I

P.C.B (totalité des appareils PCB sont déposés et stockage sécurité en attente export pour élimination avant fin 2014) Nota : voir en annexe inventaire actuel à fin juin 2014.	16-02-09*	A3180	<u>66,000</u>	SLN - DONIAMBO	TREDI-SA. France Sarl ROBEX	TREDI-SA P.I de la plaine de Ain BP 55 St VULBAS 01152 LAGNIEU cedex FRANCE Nota : Opération en cours pour collecter et éliminer le Stock restant actuel pour fin 2014.	PC	XE
Déchets d'entretien espaces verts	20-02-01		<u>15,64</u>	SLN-DONIAMBO Espaces vert Usine	CEPA	CSP-FIDELIO de DUCOS	DC2	E
Mineraï préchéssé et calciné (récupération mineraï des Fours Rotatifs)	01-04-08		<u>9 791, 530</u>	SLN-DONIAMBO / FB Fours Rotatifs et Chariots de chargement Convoyeurs	SLN E.M.C KACITRA	SLN-DONIAMBO / FG Récupération et remise en stock sur tas de mineraï pour réintroduction dans Fours DEMAG pour incinération,	VAL	I
Sources RADIO-ACTIVE (voir en annexe inventaire)	10-03- 99*		<u>58 appareils « source scellée » & 1 lot de sources « origines inconnues »</u>	SLN-DONIAMBO SLN-MINES & divers Sources origines inconnues		Stockage dans local en sécurité, et attente pour collecte et élimination avec le Constructeur BERTHOLD. <i>Etude en cours avec BERTHOLD-France pour opération élimination en 2014</i>	PC	XE
Tube néon (éclairage)	20-01- 21*		<u>0, 176</u>	SLN-DONIAMBO	VIVA-ENVIRONNEMENT ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	XE
Ampoule (divers d'éclairage)	20-01- 21*		<u>0, 022</u>	SLN-DONIAMBO	VIVA-ENVIRONNEMENT ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	XE
Bombe aérosol	15-01-10*		<u>0, 154</u>	SLN-DONIAMBO	VIVA-ENVIRONNEMENT ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	XE
Cartouche et toner pour imprimante	08-03-17*		<u>0, 073</u>	SLN-DONIAMBO (divers Ateliers et Bureaux)	VIVA-ENVIRONNEMENT ROBEX	TRANS PACIFIC - TECHNICAL PO-BOX 58032 GREENMONT Nlle ZELANDE	PC	XE
Amianté (divers joints + EPI amiantés)	17-06-01* 15-02-02*		<u>0, 100</u>	SLN-DONIAMBO SLN-MINES	SLN-DONIAMBO SLN-MINES	Conditionnement et stockage en sécurité dans contenant, En attente export pour élimination	DCI	XE

Déchets boues divers hydrocarbures - boues et hydrocarbure de séparateur hyd -eaux polluées +hydrocarbure + graisse - boues de fond de cuve hyd -fioul + eau - hydrocarbure (suite incident pollution) - terre souillées hydrocarbure	13-05-02* 13-05-06* 13-05-07* 13-07-01* 13-08-99* 05-01-03* 05-01-05* 05-01-06* 17-05-03*	1 220. 82	SLN -DONIAMBO Centrale Electrique ENERCAL DONIAMBO	SOCOMETRA-PACIFIC VIDANGE COQUE-SERVICE VELAYOUDON SLN-DONIAMBO	SLN-DONIAMBO / DE (traitement et élimination en interne par mélange avec mineraï et co-incinération dans les Installations de Fours DEMAG)	IE	I
--	--	------------------	--	---	--	-----------	----------

- (1) Selon l'arrêté du 18/04/02
 (2) Code exportation (réglementation transport maritime et aérien, « convention BALE »)
 (3) Si le déchet déclaré résulte d'une opération de regroupement ou pré traitement, indiquer dans cette colonne les identités des producteurs initiaux.
 (4) Dénomination et localisation de l'entreprise, le cas échéant, indiquer les transporteurs successifs.

- (5) L'éliminateur peut-être :
 - l'entreprise elle-même
 - une entreprise de traitement
 - une entreprise de valorisation
 - une entreprise de pré traitement ou de regroupement au sens de l'article n°2 du présent arrêté

- (6) On utilisera le code suivant :
 Incinération sans récupération d'énergie
 Incinération avec récupération d'énergie
 Mise en décharge de classe 1
 Traitement physico-chimique pour destruction
 Traitement physico-chimique pour récupération
 Valorisation
 Regroupement

IS	Pré Traitement	PR
IE	Epannage	EPA
DC1	Station d'épuration	STA
PC	Rejet milieu naturel	NAT
PCV	Mise en décharge de classe 2	DC2
VAL	(7) Indiquer en cas :	
REG	Elimination interne	I
	Elimination externe	E
	Exportation	X

Déclaration " BILAN ANNUEL des DECHETS INCINERES 1° Semestre 2014 "

(Article 10.1 de l'arrêté 12 novembre 2009 – annexe IX)

Dénomination de l'entreprise : Société Le Nickel SLN - Usine de Doniambo

Adresse : BP E5

Code Postal : 98 845

Commune : Nouméa

Responsable : Département Environnement

Télé. : 24 58 44

Période: Année 2014

DESIGNATION DU DECHET	CODE	QUANTITE en Tonne	ORIGINE DU DECHET (atelier – fabrication)	CRITERES D'ACCEPTATION	FILIERE ELIMINATION	OBSERVATIONS
-----------------------	------	----------------------	--	---------------------------	---------------------	--------------

DECHETS SLN

HUILE USAGEEE huile de vidange moteur et transmission huile de vidange lubrification huile de vidange hydraulique huile de vidange isolante	13-02-05/06 13-02-08 13-01-10/11 13-03-09	383,820	huile usagée traitée dans station huile SLN-DONIAMBO	Europalub CPL PCB-PCT<50ppm CI<1%	co-incinération avec fioul dans la Centrale électrique ENERCAL de SLN-DONIAMBO	huiles de SLN -DONIAMBO et SLN -MINES
DECHET HYDROCARBURE boue et hydrocarbure boue fond de cuve hydrocarbure pollué hydrocarbure maintenance terre polluée hydrocarbure	13-05-02 13-05-06/07 05-01-03 05-01-05 05-01-06 17-05-03	1 317,070	Déchets SLN DONIAMBO et MINES ENERCAL-DONIAMBO	PCB-PCT<50ppm CI<1%	co-incinération avec minerai dans les Fours DEMAG de SLN-DONIAMBO	avant co-incinération le déchet est traité par mélange avec du minerai (selon procédure SLN-DE) dans le parc boue pour homoqéinisation
MASTIC et PATE TRB mastic et pate usagés EPI et chiffons souillés touque pollué	08-04-09	0,500	SLN-DONIAMBO / DETI		incinération dans les Fours DEMAG de SLN-DONIAMBO	conditionnement en sécurité et co-incinération selon procédure SLN
Total		1 701,390				

DECHETS hors SLN

HUILE USAGEEE huile de vidange moteur et transmission huile de vidange lubrification huile de vidange hydraulique huile de vidange isolante	13-02-05/06 13-02-08 13-01-10/11 13-03-09	1 284,501	huile usagée hors SLN traité dans station huile	PCB-PCT<50ppm CI<1%	co-incinération avec fioul dans la Centrale électrique ENERCAL de SLN-DONIAMBO	
DECHET HYDROCARBURE boue et hydrocarbure boue fond de cuve hydrocarbure pollué hydrocarbure maintenance	13-05-02/06 05-01-03 05-01-05 05-01-06	127,500	ENERCAL -NEPOUI	PCB-PCT<50ppm CI<1%	co-incinération avec minerai dans les Fours DEMAG de SLN-DONIAMBO	avant co-incinération le déchet est traité par mélange avec du minerai (selon procédure SLN-DE) dans le parc boue pour homoqéinisation
Achives et documents papiers		21,600	GENDARMERIE		incinération	avant incinération , préparation sécurité avec conditionnement correctement du "déchet"
Matéreils divers saisie		1,500	DOUANE		dans les Fours DEMAG de SLN-DONIAMBO	
Vetements (habits, chaussures, ceintures)		1,500	POLICE MUNICIPALE			
DROGUE		0,100	POLICE NATIONALE			
Total		1 436,701				

Totaux cumulés	3 138,091
-----------------------	------------------